



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 16 FEVRIER 2017 à 17h30



SOMMAIRE

1. ADMINISTRATION GENERALE - Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. p 05
2. ADMINISTRATION GENERALE - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2017. p 08
3. ADMINISTRATION GENERALE - Prise des compétences « Politique linguistique en faveur de la langue basque » et « culture basque » par la Communauté d'agglomération Pays-Basque. p 13
4. FINANCES - Budget principal et budgets annexes - Orientations budgétaires pour l'exercice 2017. p 18
5. FINANCES - Remises gracieuses de créances. p 43
6. DEVELOPPEMENT DURABLE - Création et exploitation d'un réseau de chaleur - Extension du périmètre de premier établissement aux terrains d'emprise du lycée géré par Seaska - Avenant à la convention de délégation de service. p 43
7. DEVELOPPEMENT DURABLE - Livraison de marchandises en centre-ville – Aide à l'achat de véhicules électriques ou hybrides par des professionnels. p 44
8. CULTURE ET PATRIMOINE - Médiathèque - Refonte du système d'information de la médiathèque – Signature des accords-cadres. p 45
9. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'un tableau de Paul-César Helleu à Arthemisia Group (Rome). p 45
10. CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'une plaquette réalisée par Victor Peter au profit du Musée de la Chalosse. p 46

11. CULTURE ET PATRIMOINE - DIDAM - Exposition «Gérard FROMANGER - Jeannette LEROY du Pop Art à l'Abstraction lyrique ». p 46
12. CULTURE ET PATRIMOINE - DIDAM – Exposition « Oubliés de nos campagnes » - Convention de prêt avec le Secours Catholique-Caritas France. p 46
13. CULTURE ET PATRIMOINE - Confluences/Rencontres littéraires – Organisation de l'édition 2017. p 47
14. CULTURE ET PATRIMOINE - Aménagement du local abritant les bains juifs 32 place de la République – Demandes d'autorisations d'urbanisme. p 50
15. CULTURE ET PATRIMOINE - Groupement de commandes transnational pour la communication globale du projet européen CREACITY mené par les villes de Bayonne, Pampelune et Fontarrabie - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes p 50
16. ENFANCE - JEUNESSE ET EDUCATION - Journées de la petite enfance – Edition 2017 : « L'enfant dans la ville ». P 51
17. ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2017-2018. p 51
18. ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Convention territoriale globale de services aux familles avec la Caisse d'allocations familiales du Pays Basque et du Seignanx. p 52
19. ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Demandes de subventions auprès du Réseau appui parents 64 (RAP64) et de la commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales pour l'année 2017. p 53
20. ENFANCE – JEUNESSE ET EDUCATION - Conventions avec la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) et le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) pour l'accompagnement de la MVC du Polo Beyris et de la MVC Bayonne Centre-ville. p 57
21. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Convention de dépôt d'un fossile au profit de la Réserve géologique de Saucats-La-Brède. p 60
22. ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS - Muséum d'histoire naturelle – Prêt de l'exposition « Les animaux dans la nuit » à la Maison de la nature du vieux canal d'Hirtzfelden. p 60
23. ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE - Marché de fourniture et maintenance de mobilier urbain - Maintien du service d'entretien des sanitaires automatiques - Protocole d'accord avec la société JC Decaux France. p 60

24. FETES TRADITIONNELLES - Corso 2017 - Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes. p 61
25. FETES TRADITIONNELLES - Arènes – Mise à disposition des arènes pour les concerts de l'été 2017. p 61
26. FONCIER - Acquisition au Département des Pyrénées-Atlantiques d'une parcelle sise à l'angle de l'avenue Vital Biraben et de la rue des Montagnards. p 62
27. URBANISME - Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. p 62
28. URBANISME - PNRQAD -Ilot 12 - Acquisition de lots de copropriété sis 24 rue Victor-Hugo – Avenant n° 2 à la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque. p 62
29. URBANISME - PNRQAD - Ilot 45 - Acquisition de lots de copropriété sis 12 quai Chaho – Avenant n° 1 à la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque. p 63
30. PATRIMOINE IMMOBILIER - Extension et rénovation du musée Bonnat-Helleu – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Protocole d'accord avec les membres du groupement Seban/Dangles/ECRH/BEFL. p 63
31. PATRIMOINE IMMOBILIER 6 Nettoyage des locaux municipaux années 2015 à 2018 – Lot n° 3 : bâtiments rive droite – Avenant n° 1 au marché p 65
32. REGIE DES EAUX - Redevance d'assainissement collectif – Avenant n° 1 à la convention de prestation de facturation avec la Communauté d'Agglomération. p 65
33. RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs. P 66
34. RESSOURCES HUMAINES - Logements de fonction - Liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction. p 66
35. SPORTS - Piscine Lauga - Extension et restructuration du bâtiment – Demandes d'autorisations d'urbanisme. p 66



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 FEVRIER 2017 à 17h30

PRESENTS : M. Etchegaray, Maire-président de séance, Mme Durruty (présidente de séance à partir de la délibération n°19) , M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon (jusqu'à la délibération n°3), Mme Destin, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Capdevielle (jusqu'à la délibération n° 14) Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. Etchegaray (jusqu'à la délibération n°18), Mme Juzan à Mme Duhart, M. Laiguillon à M. Salducci (à partir de la délibération n°4), Mme Belbaraka à M. Daubisse, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, Mme Aragon à Mme Herrera Landa, Mme Capdevielle à M. Etcheto (à partir de la délibération n° 15)

EXCUSE : M. Soroste (à compter de la délibération n°19)

SECRETAIRE : M. Boutonnet.



M. le Maire : Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir prendre place. Nous allons commencer notre séance publique du conseil municipal. Il est l'heure. Je vais demander à M. Boutonnet, notre benjamin de bien vouloir procéder à l'appel des présents.

(Appel)

Je vous remercie M. Boutonnet.

M. Etcheto : Un petit complément sur l'appel, Hervé Pallas est retardé sur la route de manière imprévue et donc il proposait de me donner pouvoir le temps qu'il arrive, normalement il devrait être là dans la demi-heure qui arrive.

M. le Maire : On note le pouvoir à M. Etcheto de M. Pallas, il n'y a pas de problème et le pouvoir de Mme Marie-Christine Aragon à vous-même Mme Herrera. Parfait. Tout cela est noté, je vous remercie on va pouvoir commencer notre séance du conseil municipal par le premier sujet.

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Il est de coutume de ne pas lire l'intégralité de ces décisions. Par contre sur votre demande, en tout cas celle de M. Etcheto et d'autres aussi du reste, les décisions du maire ont été présentées à la commission générale que préside Mme Durruty. Cette commission vous a permis de prendre connaissance de ces décisions et de poser éventuellement des questions, comme je ne suis pas membre de cette commission on m'a dit qu'effectivement il y avait eu des questions, qu'on y avait répondu, donc on peut considérer que j'ai satisfait à l'obligation de compte rendu des décisions qui ont été prises dans l'inter-session. Sauf Mme Herrera qui a quelque chose à dire.

Mme Herrera-Landa : Je tiens à m'excuser de mon absence pour raisons professionnelles à la réunion préparatoire et donc j'aurais juste une question, enfin une remarque à faire concernant la décision prise le 29 décembre 2016 portant sur la réhabilitation et l'adaptation pour une configuration spectacles, donc étude de programmation - Groupement Ida Concept/ Inddigo/Espelia – Montant : 89 200 € HT avec une tranche ferme de 52 800 € HT, tranches optionnelles : 36 400 € HT. Donc ce n'est pas le montant du tout qui va amener mon intervention qui sera très courte, c'est simplement qu'il semble que le fait de transformer la salle Lauga aux fins d'une vocation culturelle ou d'une vocation on va dire polyvalente sports et culture ait été actée. Or, je me suis penchée un petit peu dans les archives, non pas de la création de cette salle, ce qui nous amènerait trop loin, mais d'un article paru dans le moniteur en 2000 qui confirmait en fait qu'une réhabilitation était entreprise pour un montant d'environ 10 millions d'€ en plusieurs tranches pour des raisons de sécurité, d'étanchéité, etc... là n'est pas l'objet non plus de mon intervention mais en fait il était fait état du fait que l'appel d'offres serait lancé dans le courant du premier trimestre 2000, initialement conçue à des fins sportives, la salle Lauga était ces dernières années utilisée pour recevoir des spectacles culturels. L'étude du Cabinet Patmaud de Toulouse a montré l'impossibilité de faire de cette salle un complexe polyvalent, à la fois sportif et culturel en respectant le budget. Le conseil municipal a donc décidé de la conserver à sa vocation première qui était le sport. Alors trois remarques :

- la première, y a-t-il une étude en amont qui aurait infirmé les conclusions de cette première étude qui avait confirmé la vocation sportive de la salle, en tout cas dans une enveloppe, on va dire budgétaire, raisonnable.

- deuxième remarque puisque ça ne fera pas l'objet d'un vote, ce sont les problèmes qui sont induits dès lors que cette salle qui a d'abord une vocation sportive et l'objet je ne vais pas non plus développer très longuement son utilisation par des équipes qui évoluent à un certain niveau, en particulier dans le sport féminin, et aussi pour des entraînements de tout type d'activité sports et loisirs mais dès que cette salle est utilisée par un spectacle, ça donne une amplitude d'impossibilité pour les utilisateurs habituels de pouvoir l'utiliser et cela a des conséquences, donc ça c'est le deuxième point, est ce qu'une étude d'impact a-t-elle été faite ? Donc ça c'est le deuxième volet.

- et le troisième volet qui est un volet aujourd'hui où nous venons d'assister à la création d'un EPCI et il semble que ça va être un élément facilitant pour avoir des réflexions qui dépassent le territoire communal. On sait bien que dans le domaine de l'offre du service culturel les personnes se déplacent très facilement à partir du moment où le spectacle présente un intérêt pour elles et cette réflexion ne doit-elle pas être distanciée ou en tout cas envisagée à un niveau intercommunale avec une réelle étude aujourd'hui des salles disponibles pour que le projet bayonnais s'inscrive dans une perspective qui dépasse le périmètre communal ?

Voilà c'étaient juste des remarques. Et plus des sujets d'inquiétudes par rapport à un principe qui semble avoir été posé.

M. le Maire : Merci, Mme Herrera. Des remarques très pertinentes puisque vous posez quasiment tous les éléments problématiques qui nous interrogent effectivement sur la salle Lauga, qui est notre palais des sports, comme vous venez de le rappeler, palais des sports dans lequel on se souvient les uns et les autres, quelques fois même jeunes, avoir assisté, parce que ce sont dans les années 70 que cette salle a été créée, avoir assisté à des spectacles et pas des moindres et qu'effectivement, la vocation sportive de cet équipement a ensuite largement prévalu, même s'il y a eu ça et là et regardez ces derniers mois notamment, un certain nombre de spectacles qui se sont déroulés à la salle Lauga et moi j'ai le souvenir au moins de 2 ou 3 spectacles récents où il y avait entre 2 000 et 3 000 personnes à la salle Lauga.

C'est vrai aussi comme vous le dites qu'il y a eu cette étude Patmaud, je m'en rappelle, alors vous dites que c'est 2000, bon sûrement puisque vous le dites, mais ça remonte effectivement à assez longtemps et cette étude Patmaud avait pour objet de vérifier la réalisation d'une véritable salle de spectacle et quasiment exclusivement une salle de spectacle, de mon souvenir Mme Herrera parce que je parle un peu sans filet là parce que je n'ai plus cette étude sous les yeux, elle a 17 ans donc, mais aujourd'hui quand on parle d'étude de programmation pour la salle Lauga, que les choses soient claires, on parle d'une polyvalence d'équipements et entre ce qui s'est passé en 2000 et ce qui se passe en 2017, il s'est passé le grand phénomène de raréfaction des moyens financiers des collectivités territoriales. Vous savez, on a vécu une période faste dans notre agglomération en particulier où il y a eu beaucoup, beaucoup d'équipements et aujourd'hui on est bien obligé de réfléchir à ce que pourrait être l'optimisation d'un certain nombre de nos équipements. C'est ce qui explique qu'on n'aborde pas le sujet aujourd'hui comme on l'a abordé en 2000 parce que tout simplement la réalisation d'un zénith, il en fut question ici même, mon prédécesseur l'a évoqué, et j'étais à ses côtés pour considérer que cette piste méritait d'être étudiée. Bon et bien, il n'est plus question aujourd'hui de réaliser un équipement de cette nature à Bayonne, fusse même à l'échelle d'une interco, mais je parlerai de l'interco dans deux secondes.

Alors ce qui paraît certain aujourd'hui, et c'est l'intérêt de cette étude de programmation madame Herrera, c'est l'intérêt de toute étude de programmation, c'est de s'interroger sur quel est l'outil pertinent pour pouvoir recevoir, et je vais laisser M. Ugalde évidemment parce qu'il suit ce dossier de près, quel est l'outil pertinent pour pouvoir recevoir un certain nombre de spectacles qui ne trouvent pas aujourd'hui un équipement adéquat. C'est ainsi. Nous avons un théâtre à Bayonne qui a 600 places, efficacement 500 places, car il y a bien 100 places dont on peut considérer qu'elles ne sont pas extrêmement efficaces, nous avons comme vous le savez le Quintaou qui est une bonne proposition complémentaire et qui est une salle de 800 places comme chacun sait. Nous avons la gare du midi qui nous mène à plus de 1000 places mais nous n'avons pas d'équipement qui dépasse 1200 places en dehors des arènes l'été, en supposant bien évidemment qu'il ne pleuve pas pour que le spectacle puisse se dérouler.

Nous avons donc aujourd'hui, parce que les opérateurs nous le disent, un espèce de vide en terme d'équipements dans notre région et je ne parle pas spécialement à Bayonne, dans notre agglomération, pour permettre de recevoir des spectacles qui font des tournées. Que ce soit d'ailleurs avec les villes du Sud du Pays-Basque, je pense à Donosti, je pense à Pampelune, je pense aussi à Bilbao et évidemment aussi à Bordeaux, donc on pourrait se retrouver dans des circuits tout à fait intéressants. C'est ce que les opérateurs ont tenté d'expliquer. C'est la raison pour laquelle nous sommes sur cette étude de programmation. La décision madame, n'est pas encore prise puisque l'étude de programmation va nous guider évidemment mais nous on est convaincus aujourd'hui qu'il faut une polyvalence de ce lieu parce que nous sommes aujourd'hui

dans des moutures de finances publiques que vous connaissez bien les uns et les autres, et qui amènent toutes les collectivités à réfléchir dans ce sens.

Alors la création de la collectivité Pays-Basque, de la communauté Pays-Basque, excusez-moi, qui n'a pas la compétence sportive, vous le savez, qui n'a pas non plus, en dehors de la politique linguistique et d'un certain nombre de partenariats culturels, n'a pas à ce jour la compétence culturelle, ne peut pas être aujourd'hui considérée comme devant, pouvant, effectivement réfléchir à cela. Maintenant vous avez raison de dire, Mme Herrera, que quand même ce n'est pas inintéressant que de se poser ces questions-là aujourd'hui, mais j'y ai un peu répondu en vous disant que, par exemple à Louhossoa, vous avez une magnifique salle qui fait 300 places. Elle est sous-occupée. Et ça, c'est dramatique voyez-vous et l'intérêt de la communauté Pays-Basque ça permettra par des partenariats culturels de faire en sorte que des spectacles qui ne se déroulaient pas là-bas puissent se dérouler là-bas. Je pense à d'autres équipements à vocation culturelle, strictement culturelle, qui pourraient avoir une plus grande optimisation.

Voilà alors je vais essayer d'être bref aussi par rapport à une question qui est très intéressante et très importante, que vous me posez à propos d'une... de... mais vous avez raison parce que effectivement, c'est une programmation qui permet effectivement de s'interroger. M. Ugalde, vous voulez peut-être compléter ce propos qui est resté très générique.

M. Ugalde : Je voulais simplement rajouter deux éléments mais qui viennent compléter une démonstration que vous avez déjà effectuée M. le Maire. Ai-je besoin de rappeler par exemple la parfaite adéquation entre cette salle et les deux spectacles de masse qui s'y sont produits récemment, en particulier la Pastorale à plus de 2 400 personnes payantes ou encore effectivement le spectacle sur Olentzero avec plus de 2 500 nouveaux spectateurs et une capacité pour la salle de deux jours, deux jours pleins certes mais deux jours pleins ; après d'assumer sa vocation sportive.

Deuxième élément important : les techniques dont parlent Mme Herrera, effectivement et qui font référence à la fameuse étude des années 2000, ces techniques en particulier d'adaptation des vocations de salles à deux possibles différentes : la sportive et celle qui peut constituer à des spectacles de masse, ces techniques ont beaucoup évolué en matière en particulier d'élévation des ponts lumières, qui sont des choses lourdes et qui supposent effectivement souvent que la phase d'adaptation entre l'activité culturelle et la sportive prenne du temps, prenait en l'occurrence, il y a une vingtaine d'années encore, beaucoup plus de temps qu'aujourd'hui. Il y a aujourd'hui des techniques récentes d'ailleurs, et dont nous allons aller voir le détail très vite sur trois salles qu'on nous a indiquées, en particulier à Metz où cette capacité de passer de l'activité sportive à culturelle se déroule en moins de 24h, ces techniques aujourd'hui permettent effectivement, et dans des conditions financières acceptables d'assumer ce changement, je dirai d'ambiance, je dirai dans des conditions totalement inimaginables encore il y a une vingtaine d'années.

Et puis, je voudrais dire un dernier mot sur l'intérêt du site Lauga pour ces retombées économiques évidentes pour un centre ville. Je n'ai pas besoin de m'appesantir mais lorsque, par exemple, le journal Sud Ouest s'est intéressé au travail que nous effectuons en matière de vocation culturelle de Lauga, les appels n'ont pas manqué de la part de nombreux acteurs économiques de la ville pour nous dire que c'est une idée astucieuse, voire pertinente, tout simplement parce que je n'ai pas besoin non plus de vous faire un dessin, lorsqu'on va voir un spectacle au Zénith de Pau, on prend sa voiture, on consomme le spectacle, on se retire, on prend l'autoroute et on dégage.

Lorsqu'on sort d'un spectacle à Lauga, par définition, on est un consommateur potentiel pour tout un centre ville. Il y a donc un véritable argument pour que cette salle soit en centralité de ville.

Voilà les raisons pour lesquelles la réflexion est fortement pertinente en matière de double vocation de Lauga.

M. le Maire : Merci M. Ugalde. Voilà, on a tenté de répondre Mme Herrera. On reviendra sur ça bien évidemment, si une étude de programmation est lancée, il y aura des résultats qu'il faudra bien évidemment étudier, analyser, commenter, et vous serez bien-sûr associée à l'étude de ces conclusions qu'on ne connaît pas puisque ça démarre à peine.

Voilà s'il n'y a pas d'autres questions sur les décisions prises, je vous propose, avant de passer au rapport 2 parce que j'ai oublié l'approbation des comptes-rendus précédents. Nous avons deux séances du conseil municipal pour lesquelles vous avez reçu les procès verbaux. Il s'agit d'une part du conseil municipal du 20 octobre 2016 et du 15 décembre 2016. Nous avons un certain retard puisque ces derniers comptes-rendus vous ont été adressés. Il n'y a pas d'observations sur ces comptes-rendus ? Vous concernant, s'il n'y en a pas... je vous remercie.

2. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2017.

M. le Maire : La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget. Ces dispositions s'appliquent aux budgets présentés à compter du 1^{er} janvier 2016. C'est donc la deuxième fois que nous sommes amenés à présenter un tel rapport.

Le rapport doit faire état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, présenter notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics ainsi que l'ensemble des politiques publiques menées par la commune sur son territoire.

Un certain nombre de mesures ont été prises, dans le cadre d'une démarche volontariste de la commune de Bayonne, organisées autour de 4 axes :

- le dialogue social,
- l'égalité dans les parcours et les rémunérations,
- une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- la prévention des violences et harcèlement sur le lieu de travail.

Je viens de lire le résumé. Vous aurez quand même vu que ce rapport est très riche et fort intéressant. Alors je ne commente pas plus avant mais ça nous permet de nous rendre compte quelle est la proportion des hommes et des femmes par catégorie. Cela nous permet d'avoir bien, par catégorie d'emploi, et cela nous permet bien d'avoir des renseignements aussi sur la nature des fonctions exercées par les uns, ou les unes et les autres, et autant de renseignements qui bien-sûr se nourrissent chaque année davantage du fait du recul qu'on peut avoir dans ce domaine.

Je voudrais juste dire que fort de ces constats et des constats que nous avons effectués, la ville de Bayonne s'est engagée à mener un certain nombre d'action, c'est d'une part l'information et la sensibilisation des agents de l'encadrement, des représentants syndicaux et des élus aux inégalités professionnelles.

D'autre part l'information des agents, femmes et hommes, sur leurs droits liés à la parentalité et à leur accompagnement dans leurs choix (temps partiel, congé parental...) ;

- l'information et la protection des agents dans la lutte contre le harcèlement moral ou sexuel ;

- la garantie d'égalité à l'embauche, à la mobilité et à l'évolution de carrière et tout ceci
 - o par la mise en place de jurys de recrutement mixtes,
 - o par l'établissement de fiches de postes excluant toute disposition susceptible de porter discrimination liée au genre,
 - o par la priorité donnée, à compétences et qualités comparables, au recrutement de femmes ou d'hommes dans les métiers comportant un déséquilibre en nombre de femmes ou d'hommes,
 - o par le souci de veiller à l'égalité du nombre de promotions entre sexes et à l'équité des évolutions de carrières entre les agents à temps partiel ou non complet et les agents à temps plein ;

Egalement, l'adaptation des locaux, des outils de travail, la recherche de solutions ergonomiques, l'amélioration de l'offre de formation, l'accompagnement particulier des agents ayant des contraintes familiales susceptibles d'impacter leur carrière, la réduction, autant que faire se peut, des postes à temps non complet et des emplois du temps fractionnés et enfin la recherche d'équité entre les filières dans la mise en œuvre du régime indemnitaire. Domaine dans lequel nous avons dans toutes les collectivités un certain retard.

Voilà donc les orientations générales de ce rapport. Mme Capdevielle, vous avez demandé la parole, vous l'avez.

Mme Capdevielle : Merci beaucoup M. le Maire, chère et cher collègue, c'est vrai que je me réjouis vraiment de voir la déclinaison de l'application de cette loi qui a été votée en 2004, portée à la fois par Mme Najat Vallaud-Belkacem qui est une loi qui s'intitule égalité hommes/femmes qui a, je tiens quand même à le rappeler, des dispositions importantes puisque c'est la deuxième année que vous présentez ce rapport, ici. Le fait de présenter ce type de rapport permet justement de faire un état des lieux et de voir comment améliorer la situation, notamment quand il y a des représentations et dans des secteurs où il y a une surreprésentation masculine, par exemple au service des sports ou par exemple un service social où il y a une surreprésentation de femmes. Et réellement, ça permet de faire un état des lieux, de voir la question des représentations et c'est pour ça d'ailleurs que nous l'avons votée. Et c'est vrai qu'initialement certains s'étaient opposés, les plus conservateurs, à cette disposition et moi vraiment je me réjouis de voir que dans le concret, les communes et les intercommunalités s'en sont emparées pour améliorer justement l'égalité réelle. Permettez-moi juste, je ne veux pas rallonger les débats, je serai vraiment extrêmement brève mais je tiens quand même à rappeler, que c'est une loi qui fixe aussi le congé parental pour les pères, enfin, avec les mêmes dispositions que pour les mères, qui surtout, et ça, ça concerne également notre commune dans l'appréhension des marchés publics, désormais les entreprises qui veulent concourir aux marchés publics, si elles ont plus de 50 salariés, devront justement parmi les clauses noter qu'elles respectent l'égalité hommes/femmes, faute de quoi elles pourront être sanctionnées et j'ai déjà regardé, il y a des sanctions financières qui ont été prises contre ces entreprises en les sanctionnant, et en ne pouvant plus concourir aux marchés publics.

C'est également une loi qui a supprimé, c'est très important parce que rien n'avait été fait depuis la Loi Weil, qui a supprimé la notion de détresse pour l'interruption volontaire de grossesse. Il n'y a plus besoin de faire référence à la notion de détresse, qui a supprimé également le délai de réflexion pour avoir recours à l'interruption volontaire de grossesse et surtout, pour en revenir à ce qui nous concerne peut-être plus, c'est une loi qui prévoit également le doublement à partir de 2017 des pénalités financières aux partis politiques qui ne respectent pas la parité pour l'ensemble des élections, quelles que soient les élections. Alors j'espère que ça aidera dans certaines de nos instances, vous voyez très bien à laquelle je peux faire référence, et bien il y ait un effort et de pluralisme et bien évidemment de parité. Parce que si on devait faire le même rapport, non pas concernant bien évidemment les ressources humaines mais concernant le personnel politique, le personnel élu, peut-être pas dans les communes, quoi que si on regardait les responsabilités, mais en tout cas dans les établissements publics de coopération intercommunale, je crois qu'on aurait réellement de sacrées surprises et le bilan serait beaucoup moins vertueux qu'il ne l'est quand même parce que, voilà. Je termine par cette bonne note en disant que moi, je note la volonté très vertueuse de la commune d'améliorer encore les procédés pour faire qu'il y ait au sein de la mairie de Bayonne, une réelle égalité professionnelle hommes/femmes quelles que soient les carrières et que que soit à égalité de diplômes, il faut que les hommes et les femmes aient la possibilité de faire les mêmes carrières. On sait que c'est là que sont les grandes situations inégales entre les hommes et les femmes. Mais je pense que c'est vraiment tous les ans c'est bien de faire cette pause et je pense qu'ainsi on évolue bien. Je vous remercie.

M. le Maire : Voilà une portée positive de ce texte Mme la Députée, et vous avez raison de le rappeler qui apporte effectivement du progrès dans nos pratiques et nos comportements. M. Iriart prend la parole, je sais que Mme Durruty va la prendre aussi.

M. Iriart : Une courte intervention aussi pour notre part. Donc, cette loi effectivement fait obligation de produire un rapport sur l'égalité hommes/femmes, afin aussi que les élus locaux se saisissent de cet enjeu. Donc je pense que c'est important de ne pas laisser passer cette opportunité et commençons déjà à y consacrer en séance du conseil municipal le débat que cela mérite.

Le rapport fait essentiellement état de la situation au sein des agents de la ville, les inégalités constatées l'an dernier à l'occasion du premier rapport ne pouvant être comblées sur une année de fait, on retrouve les mêmes éléments de constat. L'indicateur le plus marquant se situant parmi d'autres au niveau du salaire net médian : celui des agents masculins de la collectivité étant de 13 % supérieur à celui des femmes, 203 € d'écart et la situation s'est légèrement dégradée au cours d'une année. Je soulignais cet élément plus par souci d'information de ceux qui nous regardent, de ceux qui nous écoutent que pour vous en faire le reproche car ces inégalités, on les observe aussi dans les autres communes et elles sont en partie liées aussi à des paramètres liés aux statuts de la fonction publique et à des différences au sein même de ces statuts.

Pour autant, ces inégalités ne sont pas une fatalité. On sait comment on peut les corriger dans le temps. Cela passe par une vigilance particulière sur les recrutements et notamment ceux des personnes d'encadrement et ceux de la filière technique dont les régimes indemnitaires sont relativement plus favorables.

Ce rapport annuel présente ainsi l'intérêt de pouvoir faire un point régulier, ce qu'indiquait Colette Capdevielle à l'instant, et de suivre les évolutions. Mais le levier le plus efficace reposant sur la politique de recrutement, cette dernière est elle-même limitée aux rythmes des départs en retraite et on peut craindre de devoir constater chaque année des évolutions extrêmement lentes.

Afin de rendre ce rapport plus dynamique et plus utile, je souhaitais attirer votre attention sur le fait que l'obligation légale liée à la production de ce rapport annuel en matière d'égalité entre les hommes et les femmes devait aussi porter au-delà des ressources humaines sur la manière dont l'ensemble des politiques publiques communales favorisent l'égalité hommes/femmes ou ne la favorisent pas. Le décret d'application de cette loi parle en effet d'orientations pluriannuelles, de plans d'actions en la matière et ça sur l'ensemble des politiques au-delà de la simple politique ressources humaines.

Je suis bien-sûr conscient du travail que cela nécessiterait pour préparer un tel rapport mais n'est-ce pas là l'ambition qu'il faudrait lui donner. On sait qu'en matière de discrimination, les obligations légales sont, on peut le regretter mais c'est ainsi, sont souvent plus efficaces que les initiatives spontanées. Autant donc tirer parti au maximum peut-être de cette obligation là pour élargir l'impact de ce rapport annuel au-delà de la politique RH effectivement à l'impact à l'ensemble des politiques communales en matière d'égalité hommes/femmes. Merci.

M. le Maire : Merci M. Iriart. Mme Durruty et puis ensuite il y a aussi M. Aguerre qui va prendre la parole.

Mme Durruty : Quelques mots simplement pour aller dans le sens de ce qui a été dit par Mme Capdevielle. A savoir bien-sûr la portée positive de cette loi mais au-delà aussi le fait que la collectivité accompagne l'évolution d'un certain nombre de changements culturels puisque nous nous trouvons aussi face à des agents qui aujourd'hui souhaitent évoluer vers des métiers qui n'étaient pas occupés jusque là par des femmes par exemple. Et c'est vrai qu'à aujourd'hui nos recrutements se font bien évidemment sur la base des compétences et pas sur le genre mais que le fait que les critères qui sont évoqués dans ce rapport, notamment lors des jurys soient respectés, et bien, fait qu'effectivement on voit une évolution très clairement des profils qui viennent se présenter sur les postes. Je crois que j'ai deux ou trois exemples à donner, les plus représentatifs de ce qu'a été cette année 2016. D'abord, nous accueillons pour la deuxième fois consécutive une jeune femme apprentie en peintre en bâtiment, la précédente est restée 3 ans, c'était déjà aussi une femme, nous avons aujourd'hui 5 femmes dans nos effectifs de police municipale, là aussi c'est une véritable évolution. Sur le dernier recrutement, nous avons embauché un homme et une femme, et dans le cadre de la réorganisation des structures et des mutations souhaitées par nos agents, nous avons récemment un agent des écoles qui a souhaité regagner les services de la propreté urbaine par exemple ou alors une agent des espaces verts qui a accédé à un poste d'encadrement aussi. Donc voilà, tout ça aussi, c'est vrai, ça relève aussi des évolutions culturelles, y compris de la formation, puisque pour pouvoir en tout cas rentrer apprenti il faut avoir choisi la bonne filière aussi en amont bien évidemment. Donc je crois que tout ça montre que, dans l'avenir, les chiffres qui sont présentés dans ce rapport ne pourront qu'évoluer, même si bien évidemment on sait qu'on est sur une comparaison d'une année 1 par rapport à une année 2 et donc les évolutions malgré tout sont peu significatives si on regarde le rapport.

Pour répondre à Jean-Claude Iriart, notamment sur la question des salaires, bien évidemment la différence des salaires elle est liée au poste occupé, et elle est liée bien-sûr au grade occupé et aux grilles bien-sûr des rémunérations de la fonction publique donc là-dessus ce n'est pas une volonté bien évidemment de notre collectivité que de pratiquer des salaires différents en pénalisant bien évidemment les femmes.

Mme Capdevielle : C'est très grave si c'était le cas.

Mme Durruty : Non mais vu la façon dont ça avait été expliqué je crois que ça méritait d'être précisé.

Mme Capdevielle : C'est une bonne loi, il aurait fallu la voter...

Mme Durruty : On en reparlera dans l'avenir.

M. le Maire : Mme Capdevielle... le débat des législatives commencera.... Ecoutez, c'est un bon texte Mme Capdevielle, on est d'accord.

Mme Capdevielle : C'est dommage...

Mme Durruty : La loi Macron aussi, sur le travail le dimanche...

M. le Maire : On n'évitera pas ce type d'incursion dans nos débats, dans les séances qui viennent. Il ne faut pas en être surpris et puis bon... On vous a entendue, Mme Capdevielle. Merci. M. Aguerre qui est quand même tout à fait habilité à parler du sujet.

M. Aguerre : Exactement. Merci M. le Maire et d'une façon très consensuelle, je dois préciser que le rapport 2015 a été présenté au sein de la commission extramunicipale de lutte contre les discriminations par Mme Lessieux, la DRH de la ville, et que à l'unanimité, les membres présents, les membres qui font partie de cette commission extramunicipale, ont salué les efforts entrepris par la Ville de Bayonne dans ce sens là.

M. le Maire : Merci M. Aguerre. Mme Bisauta vous allez terminer la série des prises de parole.

Mme Bisauta : Juste un petit mot d'abord parce que c'est un débat qui est intéressant à avoir, que la loi a permis et qu'il faut saluer parce que c'était important que ce genre de débat ait droit de cité dans les collectivités. Donc ça, c'est important. La deuxième chose c'est à souligner, mais ça n'étonnera personne, qu'il faut toujours regretter que là où la loi ne contraint pas, l'évolution se fait difficilement et qu'on est obligé de compter sur le législateur pour que les mentalités évoluent. Et ensuite un petit mot sur les métiers, je ne pensais pas intervenir mais on dit les métiers techniques sont mieux payés etc... c'est aussi le regard qu'on a jeté au travers de l'histoire sur les métiers où les femmes devaient travailler. Je suis issue du milieu médical, je pourrais parler de la situation des infirmières, métier ô combien dévalorisé par rapport à des métiers techniques qui demandaient au moins autant d'études parce qu'on y était 100 % de femmes. Il y a une évolution maintenant, je ne sais pas si cela entraînera une revalorisation mais on pourrait le dire pour des dizaines de métiers. Je ne pense pas que ce soit moins valorisant d'être près des enfants dans les crèches que d'avoir un poste technique. Malheureusement il y a 25 à 30 % d'évolution de carrière alors qu'au départ ces femmes-là sont formées aussi. Par contre, on trouve tout à fait normal que ce soit plutôt un personnel féminin qui soit auprès des tout-petits, pourquoi pas ?

Mais pourquoi avoir imaginé que ces filières là avaient moins de valeur, que le service apporté aux gens était moins intéressant, et avoir tout au long de l'histoire pénalisé extraordinairement tout ce qui de près ou de loin touchait une carrière dite féminine. Et si on veut vivre d'un salaire plus décent, il faut devenir peintre, grimper sur des échafauds ce qui est une aberration...

M. Millet-Barbé : Echafaudages... aux échafauds, hommes et femmes y sont montés !

Mme Bisauta : Ne me coupez pas la tête tout de suite mais peut-être que c'est une forme de guillotine pour certains métiers, c'est ce que j'ai voulu dire. Mais je crois que la vraie question ça va être très difficile de rattraper y compris sur la grille des salaires parce qu'effectivement, l'histoire a fait mais a-t-on vraiment changé d'optique culturellement, je ne suis pas si certaine que ça, que les métiers pratiqués principalement par les femmes étaient moins importants que les métiers pratiqués traditionnellement de façon masculine. C'est ça qui rendra difficile le rattrapage mais bon il est quand même nécessaire, et ce genre de rapport permet de fixer un petit peu mieux les choses y compris dans nos têtes, de les rendre plus évidentes.

M. le Maire : Merci Mme Bisauta. Mme Durruty un dernier mot.

Mme Durruty : C'est un mot en complément de ce que vient de dire Mme Bisauta, pour dire que j'ai essayé de donner quelques exemples pour montrer l'évolution culturelle et que nous avons désormais 4 hommes qui travaillent dans les écoles en tant que personnel des écoles, dont 2 titulaires et ça aussi c'est quelque chose qui est nouveau et à souligner.

Mme Bisauta : Ce sont ceux qui acceptent d'être mal payés.

M. le Maire : Merci pour la qualité de vos interventions, il n'y a pas de vote, il s'agit d'un rapport dont vous avez pris connaissance et qui vous a largement inspiré et c'est bien normal.

3. Prise des compétences « Politique linguistique en faveur de la langue basque » et « culture basque » par la Communauté d'agglomération Pays-Basque.

M. le Maire : C'est une demande que l'on fait à notre conseil municipal, tout comme d'ailleurs à l'ensemble des conseils municipaux du Pays-Basque, de faire en sorte que la compétence politique linguistique en faveur de la langue basque et culture basque soit effectivement exercée par la Communauté d'agglomération Pays-Basque, et en quelques mots parce que je pense qu'il y aura des prises de paroles et qui vont peut-être permettre de compléter mon propos.

Lors de la deuxième séance du conseil communautaire, c'était donc le 4 février dernier, le conseil a été saisi de la prise des deux compétences facultatives suivantes : « politique linguistique en faveur de la langue basque » et « culture basque ». Cette intégration de compétence permet d'envisager la dissolution du Syndicat intercommunal de soutien à la culture basque (SISCB) dont la ville de Bayonne est membre et bien-sûr la reprise des actions de la communauté d'agglomération Pays-Basque.

Alors si nous sommes aujourd'hui, toutes les communes amenés à devoir délibérer, c'est que ce sont dans des formes très diverses que les conseils municipaux avaient été amenés par le passé à transférer cette compétence au profit du SISCB. Pour plus de clarté, pour plus de sécurité juridique aussi, nous avons souhaité que tous les conseils municipaux dont le nôtre soient amenés à délibérer pour effectivement cette prise de compétence « politique linguistique en faveur de la langue basque » et « culture basque », sachant qu'en disant cela on n'est pas en train de dire que la communauté d'agglomération Pays-basque ne s'intéressera qu'à la culture basque et à la langue basque ; parce que comme vous le savez, les ateliers d'Hasparren, le pacte de gouvernance qui est venu entériner l'ensemble des travaux d'Hasparren, ont bien indiqué que d'une manière égale la culture basque et la culture gasconne seraient effectivement soutenues, de même que les langues basques et gasconnes.

Il se trouve que la structuration, s'agissant de la culture basque et de la langue basque, a une certaine antériorité par l'issue des personnes qui connaissent le sujet parfaitement bien, on sait depuis quand nous avons ici un institut culturel basque, nous avons un office public de la langue basque qui a remplacé la maîtrise d'ouvrage public, dont vous êtes M. Matthieu Bergé, le Président et donc toutes ces structures-là, il ne faut pas l'oublier, sont financées par ce syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque, à des hauteurs qui sont importantes, 9 % s'agissant de l'OPLB. Et la nouvelle organisation institutionnelle à laquelle nous nous sommes désormais engagés nous oblige à refonder, on peut dire les choses de cette manière, refonder les politiques dans ce domaine, d'où la nécessité pour nous d'être parfaitement clairs là-dessus. Je ne vais pas plus loin dans la lecture du rapport parce que je crois qu'il y aura des prises de parole, mais simplement vous dire que le conseil communautaire a, dans sa délibération, fait une proposition et vous l'avez dans le projet de délibération pour dire quel contenu on donne à la prise de compétence politique linguistique. Il s'agit bien-sûr de la promotion de la langue, mais la prise en compte aussi de la transmission, de l'usage, de l'ingénierie et les partenariats par les communes et leur regroupement, les actions de sensibilisation et de promotion de la langue, la représentation du bloc communal au sein de l'Office Public de la Langue Basque et puis aussi la coopération linguistique transfrontalière avec les collectivités d'Euskadi et de Navarre.

S'agissant de la compétence culture basque aussi vous avez eu toutes les déclinaisons extrêmement importantes qui se trouvent dans le projet de délibération que vous avez et qui reprend la délibération qui a été prise par le conseil communautaire.

Vous dire ici que ce sujet était bien évidemment important parce que dans les discussions que nous avons eues dans le cadre du conseil des élus du Pays basque, que je présidais et que je préside encore pour quelques semaines, ce conseil des élus du Pays-Basque avait été amené à discuter avec l'Etat d'un certain nombre d'actions dans le cadre du contrat territorial et lui-même adossé sur le contrat de plan Etat/Région. Donc on est là sur les politiques contractuelles classiques que nous connaissons ici parfaitement bien et l'un des points sur lesquels l'Etat souhaitait que nous avancions, les communes du Pays-Basque, c'était de porter le niveau de financement de 9 %, qui l'est actuellement au profit de l'OPLB, à 25 % car se faisant nous nous trouverions à égalité avec ce qu'est la participation de l'Etat, de la Région, ainsi que du Département.

Et donc ce bloc communal, comme on l'a appelé pour simplifier les choses, il peut être désormais tout simplement dans la communauté d'agglomération Pays-Basque. Encore faut-il que bien-sûr l'on puisse prendre cette délibération. Et c'est ensuite bien-sûr la communauté d'agglomération qui fixera, comme elle l'entend entre 9 % et 25 % tout de suite ou peut-être avec des gradations, sachant que malgré tout vous savez très bien les uns et les autres l'enjeu que cela présente actuellement. Nous avons, même si le travail fait par l'OPLB est remarquable, abouti à des résultats tout à fait exceptionnels, que nous sommes face à un certain nombre de défis, c'est la disparition d'un certain nombre de générations qui assurait une transmission familiale et pour compenser effectivement ce déficit dans la transmission familiale, il nous faut avoir une politique volontariste et qui de mieux que la communauté d'agglomération Pays-Basque pour le faire.

J'ai terminé en vous disant que le conseil communautaire ayant émis un avis favorable, nous sommes aujourd'hui amenés à prendre une décision sachant qu'il est nécessaire qu'au moins la moitié des communes, représentant les 2/3 de la population, approuve cette modification des statuts de la CAPB pour que l'arrêté préfectoral, puisque c'est le Préfet qui viendra entériner les choses, puisse, lui, prendre cette décision et constater ce transfert de compétence sur la politique linguistique en faveur de la langue basque et la culture basque, au profit de la CAPB.

Voilà la présentation de ce rapport avec un petit résumé historique du passé. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? M. Iriart qui est encore président du syndicat intercommunal pour le soutien à la culture basque.

M. Iriart : Oui, en effet pour quelques semaines puisqu'effectivement cette délibération aura pour effet, lorsqu'elle sera actée par le Préfet, de permettre la dissolution du syndicat intercommunal. Je souhaitais dire d'ailleurs à ce stade que je suis encore pour quelques semaines un président heureux de voir son syndicat qu'il préside se dissoudre, non pas que je m'y ennuyais, bien au contraire, mais parce que je crois que cela marquera effectivement une montée en puissance qualitative en matière de portage politique de la langue et de la culture basque puisque cela permettra à la nouvelle communauté d'agglomération de pouvoir se saisir de cette compétence sur l'ensemble du territoire et de pouvoir aussi, bien entendu, peser auprès de l'Etat, auprès de l'Education Nationale, auprès de la Région, du Département, aux côtés de ces partenaires institutionnels peser de son poids politique bien au-delà de ce que de toute façon un syndicat intercommunal forcément limité dans son format aurait pu faire. Donc c'est effectivement une nouvelle importante pour la montée en puissance de la politique linguistique en faveur de la langue basque et aussi pour la première fois, aussi, l'émergence d'une politique publique en matière de culture basque.

Deux mots peut-être juste pour expliquer en quoi il y avait une relative urgence, pour que tout le monde comprenne bien, à la nécessité de délibérer sur cette question là. La communauté d'agglomération ayant délibéré il y a quelques jours, pour que le Préfet puisse acter par arrêté la prise de compétence de cette communauté d'agglomération, ça nécessite, comme vous le disiez, que les communes puissent elles mêmes délibérer, ceci dans un délai relativement court puisque, pour que le Syndicat soit amené à se dissoudre et que l'intercommunalité puisse se substituer au syndicat dans le financement de l'office public, dans le financement de l'institut culturel basque, dans le financement de Bilketa, je le précise aussi ce jour puisque c'est une opération qui est portée par la ville de Bayonne, donc ça nécessite forcément que l'intercommunalité se substitue au syndicat, mais dès le premier exercice budgétaire.

Mais pour voter des délibérations budgétaires d'intervention au sein de l'office, de l'ICB ou de Bilketa, encore faut-il être compétent et donc ça nous amène à faire en sorte que le Préfet puisse prendre cet arrêté de prise de compétence avant l'échéance de l'élaboration budgétaire au niveau de la communauté, c'est-à-dire dans des délais rapides. D'où l'importance aussi pour Bayonne de délibérer rapidement ce soir puisqu'avec ces 50 000 habitants, forcément, le vote bayonnais pèsera de façon significative sur les critères nécessaires que le Préfet aura à prendre en compte pour prononcer son arrêté.

Dernière chose, rappeler, vous l'avez indiqué, on y reviendra peut-être dans le débat, sur le fait que l'intercommunalité ne dessaisit en rien les communes en matière de promotion de la langue et de la culture basques. D'ailleurs, nous avons appris aujourd'hui que la prochaine commission extramunicipale en plénière a été programmée au début du mois de mars, et donc en fait tous les travaux qui, comme vous l'avez souhaité, visent à élaborer un plan en faveur de la langue basque au sein des politiques communales trouvera toute sa légitimité à côté des initiatives que l'intercommunalité sera amenée à prendre. Merci de votre écoute.

M. le Maire : M. Bergé, des bonnes nouvelles pour l'OPLB.

M. Bergé : Première bonne nouvelle mais on attendra le vote du budget pour voir si c'est une très très bonne nouvelle, ce que j'aurai l'occasion de rappeler dans mon intervention.

Tout d'abord quand même je voudrais nous féliciter collectivement de la célérité avec laquelle cette compétence a été prise puisqu'on a eu l'occasion d'avoir des réunions de travail, dans le cadre du président du COPIL, du président du syndicat intercommunal et du président de l'OPLB pour voir justement cette prise de compétence dans les conditions optimales, ce qui a été fait. Une véritable célérité du vote au sein de la communauté d'agglomération Pays-Basque et aujourd'hui également en conseil municipal de Bayonne pour pouvoir permettre justement cette prise de compétence définitive et de pouvoir voter le budget qui permettra de voter le budget de l'Office Public de la Langue Basque.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, la participation de la future communauté d'agglomération est attendue entre 9 et 25 %. Je dirai qu'elle est plutôt attendue autour de 25 % par les acteurs de la politique linguistique, et comme vous le savez tous, le vote du budget étant un acte politique, il semble que ce serait un acte politique fort, d'autant plus que comme vous le savez, dans le cadre de la circulation de la présidence entre les différents niveaux de collectivité, la présidence de l'Office Public de la Langue Basque va revenir à la communauté d'agglomération Pays-Basque. Il y a quand même un véritable enjeu en terme de moteur, de suite de se mettre à niveau et à hauteur pour pouvoir avancer, mais ce sont des débats que nous aurons au sein de la communauté d'agglomération quand nous voterons le budget. Mais c'est d'ores et déjà important que ce soit en tête des différents acteurs du territoire qu'il y a une véritable réalité.

Le deuxième point, et c'est passé assez inaperçu lors du vote de la compétence en communauté d'agglomération, c'est que ce n'est pas une prise de compétence exclusive, c'est-à-dire qu'elle permet également aux communes qui le décident dans le cadre de leur propre compétence de garder une compétence linguistique. Et au niveau de l'Office Public de la Langue Basque, nous trouvons que c'est quelque chose de très très positif puisque, comme vous le savez, la politique linguistique est financée par l'Office Public de la Langue Basque. Mais on attend également que tous les niveaux de collectivité se saisissent de la question de la politique linguistique dans le cadre de leur propre compétence. Donc le message qui est passé par la rédaction sous cette forme de la prise de compétence, c'est que les communes qui exerçaient une compétence linguistique n'ont pas obligatoirement vocation à s'en dessaisir, je ne crois pas

que ce soit la volonté sur Bayonne et cela donne également la possibilité aux communes, en fonction de leur volonté politique ou de taille critique des éléments qui devront être déterminés, de se saisir également de cette compétence au niveau municipal. Et ça, c'est quelque chose de très très positif pour donner de l'ampleur à la politique linguistique. Dire également comme Jean-Claude, je trouve que les travaux qui avaient été menés au sein de la commission extramunicipale sur la politique linguistique étaient très très riches. Nous avons, c'était avant Noël, on s'était vus en décembre, décidé justement un plan d'action, comme on s'était dit, on avait déterminé, je pense, de nombreuses ambitions en terme de politique linguistique pour notre territoire et maintenant il s'agissait de les concrétiser.

Juste dire, parce que ça aussi c'est passé inaperçu, parce qu'il faut savoir lire les informations, dans le cadre du plan d'action, on avait notamment parlé d'une sorte de carte scolaire pour les établissements publics notamment de Bayonne dans l'offre en politique linguistique sur le bilingue, sur la rive droite et sur la rive gauche, sur la volonté d'avoir des sections bilingues et de développer aussi une expérimentation d'immersifs dans le secteur public.

Or, dans les éléments et les évolutions de la carte scolaire, il y a un demi-poste qui a été donné à l'école Jules Ferry maternelle en langue basque et en réalité, ce demi-poste va servir à créer une section immersive publique dans un réseau d'éducation prioritaire.

Donc, à partir de la rentrée de septembre sur la rive droite de l'Adour, nous aurons les deux offres dans le public, c'est-à-dire que nous aurons une offre bilingue à parité horaire sur Malégarie et nous aurons une offre immersive à la maternelle de Jules Ferry, dans le cadre de l'expérimentation. Il y a également une enquête qui est menée avec une rencontre des parents sur l'école des Arènes la semaine prochaine. On voit déjà qu'il y a énormément de choses qui avancent, les effectifs dans les filières bilingues sont en train d'exploser. Le taux de persistance parce qu'on avait pendant longtemps des problématiques d'abandon en cours de cursus, notamment au passage du 1^{er} degré au 2nd degré s'améliore avec un taux de persistance à 64 % l'année dernière, alors qu'il y deux ans c'était encore à 40 %, c'est-à-dire que le cursus en plus en terme qualitatif permet justement d'aller sur des périodes longues d'apprentissage, ce que nécessite le bilinguisme par rapport à l'immersif.

Juste dire qu'on est à un moment charnière de la politique linguistique, que notre territoire est riche de ses langues, de ses différentes langues et que je pense également que le fait de prendre très prochainement la compétence sur la politique linguistique également pour le gascon occitan sera déterminant et également d'imaginer avoir des lignes budgétaires dès le budget 2017 sera très très important pour la communauté d'agglomération Pays-Basque. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci et ça sans augmenter la pression fiscale de nos contribuables de la communauté d'agglomération. Bien. D'autres interventions là-dessus ? S'il n'y en a pas je mets aux voix cette délibération puisqu'il faut voter.

Y a-t-il des abstentions ? y a-t-il des votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

4. Budget principal et budgets annexes - Orientations budgétaires pour l'exercice 2017 (rapporteurs : MM. le Maire, Neys, Arcouet et Ugalde)

M. le Maire : Ce rapport qui concerne les orientations budgétaires que je vais présenter en l'absence de M. Soroste, qui est en déplacement en vacances. Je vais essayer, autant que faire se peut, de le faire d'une manière synthétique, ce qu'il savait faire remarquablement. Alors j'espère que vous ne serez pas déçus.

Vous dire d'abord, et j'essaierai d'être rapide, que bien-sûr les orientations budgétaires constituent avant tout un acte politique par lequel l'exécutif décide d'affecter des ressources à des actions qu'il considère comme prioritaires. C'est l'occasion que l'on a de montrer un petit peu ce que seront les grandes orientations de notre politique municipale.

En 2016 je vous avais déjà indiqué, tout au moins pour l'exercice 2016, qu'il était important pour nous de confirmer trois grands objectifs.

Le premier, faire de Bayonne une ville capitale. Il s'est passé depuis un an des choses que je n'ai pas besoin de rappeler. Cette capitalité économique, universitaire, sanitaire, elle est aussi institutionnelle. Affirmer l'identité propre de Bayonne, au Pays-Basque, et puis adapter la ville aux défis contemporains. Je voudrais ici remercier en bloc toutes celles et ceux qui ont travaillé à la préparation de ces orientations budgétaires et je mêle ici à la fois des élus, et des services. D'abord l'élu, Michel Soroste, qui a beaucoup travaillé à la préparation de ces OB, et puis nos services : évidemment notre directeur général des services, Stéphane Bussone, à qui on souhaite un prompt rétablissement (il est encore arrêté) et bien-sûr tous les DGA qui ont bien-sûr chacun en ce qui les concerne travaillé à la préparation de ces orientations budgétaires, j'ai nommé évidemment Marc Wittenberg, David Tollis et Dominique Foulon et bien-sûr toutes les équipes qui les entourent.

Alors dire que Bayonne est en mutation est quelque chose presque inutile parce que c'est chaque jour qu'on en prend la mesure. En mutation parce qu'elle a une population de 50 000 habitants, là où en 1995 et nous étions, et un certain nombre d'entre nous, là en 1995 il y en avait 39 000. Une ville qui donc représente le 1/6 de la population de l'ensemble du Pays-Basque qui en compte 300 000 comme vous le savez et qui attend aussi de Bayonne, d'assurer cette fonction ou ce rôle de capitalité.

Dans les grands projets structurants qui nous occupent actuellement, je vais les égrener très rapidement.

En matière de mobilité, ce grand chantier du Tram'bus qui a démarré, est destiné à nous donner une offre de transport performante avec un véhicule qui sera totalement électrique. Equipement unique en Europe, nous serons les précurseurs dans ce domaine que d'avoir effectivement l'intégralité d'une ligne avec un bus électrique. Ce projet, ce n'est pas seulement le choix du véhicule électrique, c'est aussi un projet qui sera l'occasion d'une requalification importante et très qualitative des espaces publics, dans certains quartiers rive droite en particulier. Ce n'était pas inutile et nous attendions effectivement ce grand chantier pour enfin s'intéresser à l'axe de la rue Maubec, de la Place de la République, mais cela va concerner aussi le pourtour de l'Hôtel de Ville puisqu'aussi bien les lignes 1 et 2 vont traverser de part en part la ville de Bayonne, la première d'est en ouest et la seconde du nord au sud.

En matière culturelle, les travaux de la maison du cinéma se poursuivent avec les quelques difficultés que vous connaissez, liées aux péripéties de ce chantier. Il n'en reste pas moins vrai que la livraison interviendra comme prévu avant la fin de cette année.

Vous savez aussi que la rénovation et l'extension du musée Bonnat Helleu a démarré, que les architectes, tout au moins le cabinet de maîtrise d'œuvre qui a été choisi Brochet-Lajus-Pueyo, sont régulièrement sur place, ici, pour faire avancer ces travaux de maîtrise d'œuvre. La restructuration de ce musée va donc se poursuivre en 2018 et en 2019. Nous avons aussi la restructuration de la Médiathèque, toujours dans le domaine culturel, qui est à l'étude sachant que, s'agissant de la Médiathèque, la perspective d'une réalisation d'une première tranche, car il y aura certainement deux tranches pour la Médiathèque, pourra intervenir avant 2020.

A cela s'ajoute des équipements culturels qui sont quelques fois gérés par l'agglomération qui, bien que n'ayant pas la compétence culturelle, a un certain nombre d'actions culturelles. Je veux parler de l'auditorium Henri Grenet, qui prend lieu et place de l'ancien amphithéâtre Henri Grenet qui aura une jauge de 250 places. Yves Ugalde parlait tout à l'heure des jauges qu'il nous fallait pour recevoir un certain nombre de manifestations. En voilà une aussi qui nous faisait défaut, et qui va donc combler un vide, pas que pour Bayonne, pour l'ensemble de l'agglomération. Donc, à la cité des arts, nous aurons cet amphi transformé en auditorium. C'est une affaire de quelques mois, les travaux sont déjà démarrés.

Dans le domaine sportif, après l'achèvement de l'aménagement du site sportif de Ste Croix, nous étions nombreux à assister, il y a quelques jours, au centre de l'ASB. Nous avons donc la construction des vestiaires de la Floride, qui interviendra avant la fin de l'année. Mme Duhart, vous direz « enfin ».

Ensuite nous avons l'étude relative à la transformation du Palais des Sports de Lauga, vous en avez parlé Mme Herrera tout à l'heure. J'ai répondu à votre question. Donc, je n'en dis pas davantage. Cela a été effectivement pour moi l'occasion de le faire.

Ça, c'est ce que doit faire une capitale, c'est-à-dire avoir des équipements qui ont un certain rayonnement culturel et sportif.

Le deuxième objectif consiste à affirmer l'identité bayonnaise. Vous savez comme moi que l'identité bayonnaise se traduit souvent par ce qu'est l'importance de son patrimoine. Les actions ont été engagées dans ce domaine du temps du docteur Henri Grenet, c'était en 1990, très largement poursuivies et intensifiées par Jean Grenet, à partir de 1995, et toutes les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, nous en avons eu 11 à Bayonne. Il y a peu de villes qui ont eu 11 opérations programmées d'amélioration de l'habitat, tout ça pour réhabiliter dans le centre historique entre 1 200 et 1 500 logements. Et il en reste beaucoup à faire comme chacun le sait. Ces opérations-là ont permis effectivement de requalifier notre patrimoine au point que nous avons obtenu ce label Ville d'Art et d'Histoire et Bayonne est considérée parmi les dix villes à avoir une politique patrimoniale assez exemplaire.

L'opération du PNRQAD dont nous parle souvent Alain Lacassagne, c'est la poursuite de ce travail de requalification et là aussi, nous poursuivons cette action quelquefois complexe, sachant les difficultés et les contraintes qu'on peut avoir dans le centre historique.

Sur l'identité, difficile de ne pas parler du chocolat et du jambon. Mais vous savez comme moi qu'on est ici dans le patrimoine immatériel lorsqu'on aborde ces questions-là, pour la gastronomie notamment, sachant que nous sommes sur ces sujets-là à la croisée de l'économie, du tourisme et de la culture. Nous aurons prochainement l'occasion de parler de ces deux sujets sachant que nous avons, s'agissant du chocolat comme du jambon, un certain nombre d'acteurs. Mme Meyzenc et Mme Durruty le savent bien, elles qui les suivent, et qui nous font des propositions particulièrement intéressantes.

L'identité de Bayonne, c'est aussi ce centre ville attractif, ce commerce qu'il nous faut protéger parce qu'il est menacé. Menacé par l'installation d'un certain nombre de centres commerciaux à la périphérie de notre ville, comme ce fut le cas au début des années 80. Aujourd'hui, il nous faut vivre à nouveau au travers de certaines extensions ou créations de centres commerciaux. Il nous faut vivre à nouveau une politique volontariste dans ce domaine, d'où le schéma de développement commercial et touristique également.

Le troisième objectif consiste à adapter la ville aux défis contemporains. Aujourd'hui, on ne peut plus imaginer d'engager nos politiques publiques sans penser développement durable. On a la fierté d'être maire d'une ville qui en est à l'acte II de l'Agenda 21. Il n'y en a pas beaucoup, il n'y en a quasiment pas. Il y a peu de villes qui ont fait un acte I alors il y en a forcément peu qui ont un acte II de l'Agenda 21. Nous y sommes et nous accompagnons activement au travers de l'Agenda 21 la transition énergétique, grand enjeu pour notre planète mais aussi pour notre territoire. Et nous avons souhaité d'ailleurs, n'est-ce pas Mme Bisaut, à l'échelle de l'agglomération Pays-Basque qui vient d'être mise en place, faire de la transition énergétique et écologique le dénominateur commun de nos politiques publiques. Alors nous le faisons d'abord à Bayonne.

La construction du réseau de chaleur de bois Egurretik n'est-elle pas la preuve la plus tangible alors même qu'on va s'adresser à 10 % de la population, qui seront chauffés par cette énergie ? N'est-ce pas la preuve la plus tangible de ce qu'est effectivement la transition énergétique ? Il faudra bien-sûr continuer dans cette direction mais aujourd'hui, nous sommes, je pense, structurellement engagés dans ce domaine.

Il y a aussi le grand domaine du maintien des solidarités. Julie Bensoussan qui n'est pas là puisqu'elle est quasiment au 9^{ème} mois de grossesse donc elle nous reviendra avec ses deux jumelles, s'occupe notamment du guichet unique petite enfance. Il faut se féliciter de l'ouverture de ce relais unique petite enfance qui va contribuer à simplifier les démarches des familles. Dans ce domaine, là aussi, Mme Lauqué, M. le docteur Pocq, vous savez, l'étude de programmation de l'EHPAD que vous avez lancée avec le CCAS, bien évidemment pour Harambillet, est un projet extrêmement important. On y pensait depuis des années, nous sommes aujourd'hui à l'étude de programmation, elle est d'ailleurs même achevée. C'est pour dire que nous pourrions très prochainement prendre des décisions. Ce qui veut donc dire aussi que là où se trouve le foyer Harambillet, nous aurons un foyer qui va donc pouvoir être un nouvel équipement en direction de nos populations. Il faut avoir l'attention vis-à-vis des personnes qui ont des retraites qui ne leur permettent pas d'accéder aux structures privées de retraite. Vous connaissez la population bayonnaise, et quand on connaît la population bayonnaise on se rend bien compte qu'il faut organiser les choses pour faire en sorte que l'on puisse recevoir dans des structures adaptées, avec des prix qui soient compatibles avec les revenus de nos populations et de ces personnes. C'est ce à quoi on s'emploie avec le CCAS qui a un budget qui ne se trouve pas modifié, M. le docteur Pocq, qui n'est pas modifié parce qu'on ne pourra pas faire de réduction sur le social. C'est totalement impossible et c'est la raison pour laquelle les moyens alloués au CCAS seront préservés.

Troisième pallier de développement durable, c'est le développement économique qui est un enjeu majeur. Au travers de Technocité on a un exemple assez remarquable de ce qu'on fait à Bayonne pour l'aéronautique avec notamment l'emploi des matériaux composites. La ville contribuera avec l'agglomération nouvelle, apportera un soutien aux initiatives innovantes et à l'emploi durable. C'est ce qu'on fait, et de plus en plus.

Alors j'en ai terminé avec tout cela pour vous dire que tous ces projets là doivent être compatibles avec le contexte dans lequel nous vivons. Un contexte particulièrement complexe, complexe parce que vous le savez, les concours de l'Etat aux collectivités territoriales continuent de baisser. C'était prévu, ce n'est donc pas une nouveauté.

Pour la troisième année consécutive se met en place ce plan qu'on appelait le plan de redressement des finances publiques pour la période de 2015 à 2017. Il impacte bien évidemment le budget de la ville de Bayonne comme les budgets de toutes les collectivités locales. Il fallait trouver 2,6 milliards d'€ en 2017 et on les a trouvés effectivement en diminuant les dotations pour les collectivités territoriales. C'est moins que ce qui s'est passé l'année dernière, c'était 3,4 milliards d'€.

Enfin tout ceci a des conséquences puisque nous percevons une dotation de solidarité urbaine, nous étions contributeurs du FPIC, le FPIC étant le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales et nous sommes aussi concernés par ce qu'on appelle la dotation de soutien à l'investissement.

Alors très rapidement concernant la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine, cette dotation de solidarité urbaine continue à nous être allouée, tout simplement parce que nous avons ici une ville qui remplit les caractéristiques. Pourtant il n'y a plus aujourd'hui que 660 communes éligibles, en France, 660 communes éligibles en France. Bayonne se trouve dans cette liste, elle s'y trouve eu égard à ce que sont les caractéristiques de sa population que tout le monde connaît parfaitement ici. Alors fort heureusement et il faut s'en féliciter, l'Etat maintient, tout au moins pour les communes qui se trouvent dans les 660, le niveau nécessaire pour compenser au profit des communes qui ont une politique et en particulier une politique sociale via le CCAS notamment, en direction de ces populations.

Le fonds de péréquation, le FPIC, nous en avons été victimes et nous pourrions en être aujourd'hui un peu moins victimes sans pour autant en être bénéficiaires. Je m'explique.

Pour l'année 2017, l'enveloppe globale reste inchangée et il faut souligner que la refonte de la carte intercommunale va avoir, je le dirai tout à l'heure donc je ne dirai qu'un mot pour l'instant, va avoir un impact important en ce qui nous concerne. A celles et ceux qui pensaient que l'intercommunalité n'était pas une bonne affaire pour la ville de Bayonne, je voudrais qu'ils sortent de ce conseil municipal en ayant conscience que la ville de Bayonne va gagner avec la nouvelle carte intercommunale l'équivalent de 2,5 points de fiscalité, fusse seulement par le FPIC.

Alors cette refonte de la carte intercommunale a eu donc effectivement cet effet positif. Il y a une autre dotation qui nous intéresse aussi, c'est la dotation de soutien à l'investissement, qui a certes baissé d'une année sur l'autre, mais dans laquelle on essaie de s'inscrire, notamment pour, n'est-ce pas M. Wittenberg, pour l'opération que vous suivez avec David Tollis, concernant le Musée Bonnat-Helleu où nous tentons pour ce projet de restructuration du musée Bonnat-Helleu, au titre du volet énergétique, de pouvoir souscrire au titre de cette dotation de soutien à l'investissement. Très bonne initiative aussi de l'Etat que d'avoir effectivement mis en place cette dotation qui est destinée bien-sûr à venir soutenir les grands projets, les grandes priorités d'aménagement du territoire.

Les mesures fiscales méritent d'être rappelées même si c'est rapidement. Il y a une valorisation ou une revalorisation des valeurs locatives qui est fixée à 0,4 % pour 2017. Vous savez que cette valorisation nous n'y pouvons rien du tout, c'est bien-sûr une décision de l'Etat. Et s'agissant justement des taxes qui sont concernées par cette revalorisation, un mot de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. De la taxe d'habitation pour dire qu'à la faveur d'une réforme récente, le taux applicable pour les résidences secondaires, je vous rappelle qu'on avait voté ici une taxe additionnelle aux résidences secondaires qui nous a permis d'avoir une ressource de 250 000 € beaucoup moins que le 1 million d'€ de nos voisins biarrots ou que des 700 000€ de nos voisins anglois, mais c'est parce que nous avons beaucoup moins de résidences secondaires, tant mieux.

Ces 250 000 € on les a obtenus par le taux unique qui était de 20 %. C'est l'Etat qui avait fixé ça d'une façon unique et univoque alors que maintenant il y a la possibilité de pouvoir aller jusqu'à 60 % d'augmentation. Alors certaines communes seront peut-être tentées, nous n'avons pas jusqu'à maintenant constaté beaucoup de communes qui avaient décidé de prendre la taxe additionnelle. Dans un article du journal Sud-Ouest, il n'y a pas très longtemps, à l'échelle de la nouvelle région Aquitaine, j'ai constaté que peu de communes avaient fait ce que nous avons fait ici entre les communes de la côte notamment. Et bien effectivement, les logements ici peuvent être éventuellement être impactés par cela, ça peut être un élément de notre politique également.

Les taxes foncières, je ne vais pas l'évoquer plus avant et je voudrais dire ici quelques mots sur les conséquences de la création de l'EPCI. La création de la communauté d'agglomération se traduit par un certain nombre de modifications fiscales et budgétaires pour les communes, sujet sur lequel on a beaucoup, beaucoup, beaucoup travaillé et qui a donné lieu au vote d'un pacte financier et fiscal que nous avons voté, enfin pour certains d'entre nous, lors de la dernière réunion de la communauté d'agglomération le 4 février dernier. Ce pacte financier et fiscal est fondé sur le principe de neutralisation. Pourquoi ? Et bien parce qu'on a considéré et sûrement à juste titre, qu'il ne fallait pas que la fusion entraîne à elle seule une augmentation de la fiscalité tant que la communauté d'agglomération n'aura pas décidé éventuellement d'avoir des politiques publiques nouvelles, parce qu'il est parfaitement possible d'avoir de nouvelles politiques publiques mais en tout cas on dirait qu'à service public constant, il fallait effectivement qu'on puisse avoir le même impact fiscal, d'où ce principe de neutralité. Je n'entre pas dans les détails mais en pratique pour les communes de l'ancienne ACBA et donc pour nous, les taux intercommunaux des trois taxes devraient évoluer dans une certaine mesure pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti. Cette hausse sera compensée par une baisse des taux communaux à du proportion, ce qui veut donc dire que les contribuables, et je le dis ici parce qu'ils nous écoutent pour certains d'entre eux, n'auront pas de conséquences directes par la création de l'intercommunalité.

Cette baisse des taux se traduira évidemment, pour un certain nombre de villes (ce sera notre cas) par une perte de produit fiscal qui est estimée d'ailleurs à 267 000 € et il existe des mécanismes que connaissent bien ici un certain nombre d'élus qui sont rompus dans ce type d'exercice. Mais il existe ce mécanisme de l'attribution de compensation qui permet en effet de faire en sorte que cette harmonisation fiscale permet à la fois d'avoir une unification de taux sans pour autant avoir une augmentation de la fiscalité. Donc les attributions de compensation seront recalculées pour tenir compte des compétences transférées à la CAPB. Nous avons lors de la dernière réunion de notre communauté d'agglomération abordé ce sujet. J'ai même donné un certain nombre d'indications et les communes ont déjà, à titre prévisionnel et provisionnel, des sommes qui leur ont été indiquées au titre de ces attributions compensation pour pouvoir continuer à fonctionner car certaines avaient besoin de ces sommes là pour pouvoir fonctionner.

Il y a l'impact aussi de la compétence tourisme parce que, comme vous le savez, le transfert de la compétence tourisme pour Bayonne représente 509 000 €, montant qui sera pour ce qui nous concerne déduit justement de cette attribution de compensation. Je ne vais pas être plus long sur ces aspects-là mais le point le plus intéressant concerne le FPIC qui va permettre à notre ville de ne plus avoir à payer une somme de 562 000 €. Une somme qui est bien-sûr un gain, mais aussi pour l'EPCI, parce que si la ville de Bayonne sort gagnante de cette situation c'est aussi le cas de l'EPCI dans son entièreté, c'est-à-dire les communes à l'EPCI qui étaient concernées éventuellement par le FPIC mais aussi l'EPCI en tant qu'entité administrative.

Je voudrais terminer par donner quelques explications sur, à proprement parler, nos orientations budgétaires. Nous avons des conditions d'exécution de notre budget 2016 qui sont très satisfaisantes, malgré, vous le savez déjà, la baisse des dotations dont on était parfaitement informés. On a réussi, c'est vrai grâce au produit des impôts directs (cette taxe d'habitation et cette taxe foncière) dont les taux n'avaient pas augmenté, dont les bases néanmoins augmentent chaque année, je viens de l'indiquer. Nous avons grâce à ces impôts-là réussi à maintenir notre niveau, tout simplement et c'est pour ça que j'ai indiqué à titre liminaire nous avons une augmentation démographique : nous avons plus de personnes qui vivent à Bayonne et plus de personnes qui paient de l'impôt. Donc les impôts n'augmentent pas à Bayonne, mais les produits fiscaux augmentent à Bayonne. Ceci nous a permis de faire face à un certain nombre de dépenses d'investissements car nous avons souhaité maintenir notre niveau d'investissement, très volontariste pour des tas de raisons, notamment tenant au fait que les taux pratiqués aujourd'hui par le marché financier sont des taux intéressants et aussi tout simplement parce que nous avons des projets et qu'entre des taux qui sont intéressants et des projets qu'on veut faire avancer, et bien ça donne tout simplement une politique d'investissement tout à fait volontariste.

Alors les orientations, nous voulons maintenir ce volume d'investissement significatif, afin de pouvoir réaliser les projets structurants dont j'ai parlé tout à l'heure ou tout au moins les poursuivre pour un certain nombre d'entre eux, ou avoir un bon entretien du patrimoine communal (je vous renvoie ici à la politique du programme pluriannuel d'investissement concernant les écoles). Maintenir une situation financière satisfaisante avec des objectifs clairement affichés, avec un plafond d'endettement à 70 000 000 €, maintien d'un auto financement brut au moins égal au remboursement du capital de la dette, ce qui a été jusqu'à maintenant la méthode que nous avons souhaité, comme étant la meilleure, ceci de manière à conserver un ratio de solvabilité, que les techniciens nous rappellent souvent (ici autour de 10 à 12 ans).

Stabiliser aussi la pression fiscale, ce qui signifie que les équilibres financiers doivent être obtenus sans accroissement du taux d'imposition (je l'ai déjà indiqué) et que les ajustements doivent prioritairement porter sur les dépenses de fonctionnement. Pour la période 2015 à 2017, la prospective financière était déjà marquée par la très forte baisse des dotations de l'Etat. La Municipalité avait donc décidé d'y répondre en retenant une orientation claire, c'est-à-dire réaliser une baisse significative des dépenses de fonctionnement et c'est ce à quoi nous nous sommes employés dans les exercices précédents. Et aujourd'hui, dans cette feuille de route budgétaire, dans ces OB de ce soir, et bien nous voulons les fixer autour de trois objectifs : d'abord une évolution de l'ordre de 1 % pour les dépenses de personnel. Une baisse générale de 5 % des dépenses de gestion, ce qui demande à nos services de travailler à nouveau à faire baisser les dépenses de fonctionnement dans leur service.

Un réexamen aussi de l'aide aux associations, ça fait déjà deux ans qu'on demande aux associations de faire des efforts, nous allons continuer dans cette direction pour maintenir notre niveau fiscal sous le double angle de la maîtrise budgétaire et de la définition des règles d'attribution.

Il faut quand même que je dise qu'il y a un point d'interrogation dans tout ça. C'est la période 2018/2020. Il y a beaucoup d'inconnues auxquelles les candidats aux élections de droite comme de gauche si j'en crois les primaires qui ont été retransmis dans les chaînes, et bien des points d'interrogation pour lesquels on n'a pas de réponse. La réforme de la DGF qui a été lancée en 2015, reportée en 2016, puis reportée en 2017 et finalement pas faite en 2017 et reportée en 2018, c'est le monstre du Loch Ness, cette DGF ! Pourtant, nous avons besoin, nous, collectivités locales, de stabilité qui fera que cette DGF enfin puisse être repensée. Notre ville en a particulièrement besoin pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure eu égard à sa sociologie. Est-ce que le temps de travail des agents publics sera modifié ? Si on écoute les uns non, si on écoute les autres oui, quelques fois même beaucoup. Je ne dis pas ce qui est bien, je dis « qu'est ce qu'on fera ? ». Et en fonction des décisions qui seront prises, il faudra qu'on avise.

Autant de sujets donc qui vont faire que dans le courant du second semestre de l'année 2017, c'est-à-dire après les échéances nationales (présidentielles, législatives), il nous faudra peut-être actualiser la prospective financière. Nous avançons à vue. C'est déjà le cas depuis fort longtemps, c'est aussi le calendrier républicain qui le veut ainsi.

Pour la section de fonctionnement quelques mots. La baisse de la DGF dont je parlais tout à l'heure, heureusement, est compensée encore cette année par les produits fiscaux issus de la dynamique immobilière que nous avons dans notre ville. La politique que l'on mène en matière d'urbanisme nous a permis effectivement de recevoir beaucoup d'habitants dans notre ville. Si les dotations de l'Etat continuent à baisser, heureusement que les produits fiscaux eux ont continué à augmenter.

Donc on retient une hypothèse de relative stabilité des ressources, et le montant des recettes de fonctionnement devrait pour nous atteindre globalement la somme de 70 000 000 € soit le chiffre qui était le nôtre en 2016.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, bien évidemment, nous sommes impactés par un certain nombre de décisions qui ont été prises au niveau national et concernant en particulier les mesures du personnel : la revalorisation de 1,2 % du point d'indice qui sert de base de calcul, comme chacun le sait, aux rémunérations des fonctionnaires. Fonctionnaires dont le point n'avait pas été revalorisé depuis 2010. On comprend en effet que cette revalorisation était nécessaire sauf qu'elle intervient là. Le coût pour la ville de Bayonne : 250 000 €. Il y a aussi l'application de ce que l'on appelle le protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations, le fameux PPCR (j'ai découvert ça il y a quelques mois dans le cadre de l'EPCI) et qui a donc pour but de revaloriser la carrière de certains agents publics et d'instituer une cadence unique d'avancement et d'accroître les cotisations retraite. Son impact pour la ville de Bayonne : 270 000 €, soit 520 000 € par décision nationale qui bien-sûr impacte notre budget.

Le glissement vieillesse/technicité, on en parlait chaque année. C'est un glissement qui est inexorable et sur lequel il n'y a bien évidemment strictement rien à dire : 440 000 €. Vous avez ici plus d'1 million d'€ rien que pour le poste que je viens d'indiquer. Par rapport à l'année dernière c'est une différence considérable, nos dépenses de fonctionnement et en particulier de personnel ont augmenté d'une façon exponentielle. Non pas qu'il n'y ait pas eu une bonne gestion du personnel, au contraire on a eu une excellente gestion du personnel. Et je remercie celles et ceux qui s'en occupent et en particulier l'adjointe en charge de ce sujet. Ce n'est pas simple mais n'empêche que malgré cela, et bien on arrive au résultat que je viens de vous donner.

S'agissant de l'investissement et j'en aurai terminé, je l'ai indiqué tout à l'heure, nous considérons qu'il faut maintenir le niveau d'investissement à 65 000 000 €. Où vont ces investissements ? Ils vont justement dans le domaine culturel que j'évoquais tout à l'heure, la maison du cinéma, le Musée Bonnat-Helleu, dans le domaine sportif, de la piscine Lauga, j'en ai pas parlé d'ailleurs mais je le dis maintenant la piscine Lauga, j'ai parlé par contre des vestiaires de la Floride, et puis il y a aussi pour 3,4 millions d'€ le domaine de l'éducation avec bien-sûr notre plan pluriannuel d'investissement, concernant les écoles (l'école du Petit Bayonne je vous le rappelle, qu'il s'agit de la maternelle ou de l'élémentaire) et aussi bien-sûr d'autres investissements concernant la MVC du Polo Beyris, qui en a bien besoin, la maison du quartier du Séqué, madame Florence Destin, qui est également prévue là, les 4 000 000 d'€ qu'on a prévus pour le gros entretien des bâtiments et de la voirie parce qu'il faut continuer à assurer l'entretien et puis les 1,5 millions d'€ en matière d'urbanisme pour continuer la politique de réhabilitation du centre ancien et pour améliorer notre patrimoine.

Voilà en quelques mots les points saillants de ce que sont nos orientations budgétaires pour l'année 2017.

On va s'arrêter sur ce budget là et on verra les trois budgets annexes, parce que vous savez qu'il y a trois budgets annexes derrière, tout de suite après, un à un.

Qui demande la parole ? Il y a M. Etcheto et M. Iriart. M. Etcheto vous avez la parole.

M. Etcheto : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues, on va essayer de sortir un peu le conseil de sa torpeur. Avant tout autre chose, vous me permettrez M. le Maire, au nom de notre groupe de remercier... Oui certes on va essayer, c'est vrai qu'après ces trois quarts d'heure, il va falloir y mettre du mien mais ne vous inquiétez pas, j'ai de la ressource.

Donc vous me permettez au nom de notre groupe de remercier à notre tour les services et en particulier l'équipe de M. Foulon pour la présentation technique et formelle de ce rapport d'orientations budgétaires qui est toujours très claire et très accessible.

Vous vous êtes livré à un exercice (l'an dernier vous avez fait le même) qui n'est pas pour nous déplaire. On dit peut-être sa longueur et ses répétitions. Ce discours politique convient parfaitement je crois, qui est tout à fait légitime à la présentation des orientations budgétaires même si, au moins dans le début de votre propos, il s'éloignait parfois très sensiblement du document d'orientations budgétaires qui était présenté en mêlant notamment des projets, des compétences qui ne relevaient pas de la ville et qui sont d'ailleurs tout à fait absents à juste titre, de ce rapport d'orientation budgétaire.

Je dirais juste un petit mot, parce que du coup je pense qu'on n'aura pas mal à dire dans nos échanges. Si je résume un petit peu, vous voulez axer votre politique, vous prétendez en tout cas l'axer autour de ces deux pôles : ville capitale et ville durable. Moi, sur les principes, ça m'irait parfaitement. Le problème, c'est que vos actes et vos politiques ne rejoignent pas du tout votre discours et c'est ce qu'on va voir au cours de cette intervention.

Par rapport aux exercices précédents, le cadre général de ces orientations n'offre pas de grandes nouveautés quant aux conditions dans lesquelles doit se construire le budget municipal à venir, et à ses grands équilibres. On va quand même donner quelques remarques qui ont leur importance.

On notera que vous vous lamentez un peu moins qu'à l'accoutumée sur le repli des dotations d'État. Repli il est vrai moins accusé pour l'année à venir, compensé en partie par les dispositifs de péréquation mis en place récemment. Vous les avez évoqués abondamment mais sans doute aussi que les propositions assez radicales en la matière de votre candidat à l'élection présidentielle vous engagent-elles à une certaine retenue en la matière.

Je ferai une petite parenthèse également sur ce que vous avez dit sur l'impact des décisions gouvernementales prises en faveur de la revalorisation du traitement des fonctionnaires avec le double volet, la revalorisation du point d'indice 1,2 % qui va pour la première fois s'exercer en effet en année pleine et puis la refonte des carrières avec le transfert prime / points, la fameuse PPCR. Il y a évidemment un coût pour la ville, comme pour toutes les collectivités locales, comme pour l'Etat d'ailleurs le premier, il faut quand même le reconnaître également. Je crois quand même qu'il ne faut pas exagérer. Les maths sont assez loin, ce n'était pas forcément ma matière de prédilection mais de là à parler d'une augmentation exponentielle de la charge salariale, je crois qu'il y a un écart.

Je dirai que même si pour la ville vous avez parlé de 250 000 €, même si pour la ville c'est une charge non négligeable et qu'il faudra assumer bien entendu. C'est quand même une bonne nouvelle pour les personnels qui sont les premiers à rendre cette mission de service public. On va relativiser les choses. En fonction des traitements des uns et des autres ça varie mais, je vous le fais comme ça de tête, mais ça devrait représenter à peu près pour la plupart des personnels une vingtaine d'euros en plus sur la feuille de paye mensuelle. Alors ce n'est pas non plus Byzance. Je rappelle que le point d'indice n'avait pas été revalorisé, et vous l'avez dit d'ailleurs, depuis plusieurs années, de mémoire je crois depuis 2010. Voilà ça c'est pour les mesures un peu générales.

Mais si ces dotations de l'État sont en repli, c'est une tendance de fond qui avait commencé en 2012, qui pourrait se poursuivre, vous l'avez dit. Le produit de la fiscalité locale est en revanche en progression, poursuivant là encore un mouvement de fond. Et c'est l'occasion de rappeler d'ailleurs, sans nous lasser, que vous avez renoncé d'emblée et sans grand scrupule à votre promesse électorale de l'hiver 2014 de baisser de 3 à 8 points la taxe d'habitation des Bayonnais : un engagement que vous n'aviez jamais eu l'intention d'honorer de toute évidence.

Alors une fois ce rappel important fait, si le produit de la fiscalité locale vient, depuis plusieurs années, fournir l'oxygène budgétaire supplémentaire qui permet de maintenir les recettes de la section de fonctionnement, c'est en raison non de la progression des taux, mais bien de l'élargissement des bases d'imposition, vous l'avez dit, c'est-à-dire concrètement de l'augmentation du nombre d'habitants et de contribuables dans notre ville, que ce soit pour la taxe foncière, pour la taxe d'habitation mais aussi pour ce qui concerne la progression des droits de mutations. C'est simple davantage de Bayonnais produisant davantage de contributions... Et c'est là, je crains, une seconde pierre dans votre jardin politique puisque vous ne faites ainsi que profiter des fruits d'une politique volontariste en matière démographique et d'habitat. Une politique volontariste qui était celle de votre prédécesseur, que nous avons pour notre part sur ce point approuvée, mais une politique volontariste à laquelle vous avez désormais choisi de tourner le dos en prenant le parti d'une frilosité en matière d'habitat et de développement urbain, comme en témoigne le versant bayonnais du nouveau PLH, le Plan Local de l'Habitat, qui nous place désormais à la traîne de nos voisins et que nous avons discuté ici même il y a quelques séances.

Vous ne pratiquez rien d'autre en la matière qu'une politique d'héritage, assez paresseuse, qui consiste à vivre benoîtement sur ce qu'on vous a légué, en laissant tarir, d'ici deux à trois ans, parce qu'il y a toujours un temps de latence, la dynamique démographique, urbaine et fiscale de notre ville.

J'insiste sur ce point car il nous oppose très franchement. Nous avons eu l'occasion de dénoncer ici même, il y a quelques séances, ce choix politique sur d'autres arguments ; car cette politique tourne le dos justement à la construction de la ville durable qui doit bien renforcer d'abord ses centralités et son cœur d'agglomération. Nous l'avons dénoncé aussi. C'est une politique qui alimente les inégalités sociales et la ségrégation résidentielle qui vient les traduire, à l'échelle de l'ensemble du territoire urbain. Nous le dénonçons enfin, ici, car ce choix de renoncement vient encore affaiblir, c'est le sujet, la dynamique budgétaire et fiscale de notre ville pourtant indispensable pour assumer les charges de centralité qui sont les siennes. Ce n'est pas tout de faire de Bayonne capitale un slogan, il faut mettre les actes en accord avec les discours et de ce point de vue, c'est exactement l'inverse que vous faites.

Si l'on en vient maintenant aux efforts de gestion que vous évoquez, force est de constater qu'au-delà des éléments de principe un peu lénifiants auxquels personne ne pourra se refuser de souscrire, tout le monde étant a priori pour une « meilleure gestion » et une « optimisation » des politiques publiques comme on dit. On aurait tout de même aimé être éclairés plus précisément sur leurs traductions concrètes ou sur les traductions concrètes que vous envisagez. Vous vous contentez par exemple, dans ce document d'orientations budgétaires, de nous parler d'une nouvelle baisse à venir des dépenses de gestion de l'ordre de 5 %. Mais quelles sont les missions et les interventions publiques qui seront inévitablement « impactées » par cette baisse des moyens ? Ce principe se traduira-t-il notamment par une nouvelle baisse des subventions aux associations bayonnaises ? Si c'est le cas, tout le monde sera-t-il traité de manière équitable ? Je veux dire toutes les associations bien-sûr.

Sur d'autres politiques, ferez-vous payer l'utilisateur bayonnais par des augmentations tarifaires, comme vous l'avez fait par exemple et, de manière injustifiée d'ailleurs, avec le relèvement des tarifs de stationnement l'année dernière, que ce soit notamment pour les résidents, les étudiants ou encore les personnels ? Je ne détaille pas plus mais nous sommes donc encore largement dans un flou sur ces questions, un flou qui n'a rien d'artistique.

J'en viens maintenant à la section d'investissement. Si j'enlève là-dessus tous les investissements ou tous les projets que vous avez évoqués mais qui ne relèvent pas du tout de la ville et si j'en reste à ce qui nous concerne ici, c'est-à-dire les orientations budgétaires municipales, vous avez placé dans cette section d'investissement l'un des marqueurs les plus caractéristiques de votre action, la routine. Alors je cite un passage du document : « La préparation du budget 2017 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents ». Oui on a trouvé en effet des éléments de continuité. Parmi ces éléments de continuité, on trouve, j'avais déjà eu l'occasion de le pointer lors des précédents exercices, des taux d'exécution particulièrement bas : 58 % en 2016, à peine plus qu'en 2015 où c'était 55 %. La répétition régulière, puisque ce n'est donc pas un fait isolé, la répétition régulière de cet état de fait démontre que c'est une pratique érigée en système, celle d'une politique d'affichage destinée à camoufler une vision assez pauvre et des projets bien mal assurés.

Lorsque l'on examine les opérations d'investissement que vous annoncez pour 2017 dans le détail, on constate d'ailleurs que la plupart ne sont en vérité que des reports. La moitié des opérations que vous évoquez à travers ces documents étaient en effet déjà inscrites au budget primitif 2016 et elles n'avaient manifestement pas été réalisées. J'en cite quelques unes : les travaux à la MVC du Polo, les vestiaires de la Floride, qui se font d'ailleurs sacrément attendre depuis pas mal d'exercices, le réaménagement du chemin de Pinède, celui de la rue Saint Frédéric, la création de la maison de quartier au Séqué. Tout ça était censé être réalisé l'année dernière puisque c'était inscrit au BP 2016. Nous sommes donc sur des reports d'opérations partiels ou en totalité et ceci pour plusieurs millions d'€.

Tout ce bégaiement budgétaire n'aide pas à y voir très clair. Et puisque vous ne nous soumettez jamais d'autorisation de programme puisque vous ne soumettez jamais d'autorisation de programme à la représentation municipale, nous ne savons rien ou presque rien de l'état d'exécution de ces projets, de leur calendrier de réalisation, ni de l'évolution de leurs coûts.

Outre les opérations que je viens d'évoquer plus haut, des questions se posent ainsi en particulier sur deux opérations importantes sur lesquelles nous aimerions avoir quelques réponses nettes.

D'abord sur l'Atalante, pour lequel vous prévoyez d'inscrire cette année 1,3 millions d'€. Mais est-ce que c'est le solde définitif de l'opération ? Qu'avons-nous déjà payé en 2016 sur ce qui avait été inscrit ? Et enfin, restera-t-il ou non une dernière tranche a priori en tout cas dans l'état actuel de notre connaissance sur les années à venir au-delà de 2017 ?

Deuxième dossier : l'école élémentaire du Petit Bayonne. Vous prévoyez d'inscrire cette année 2 millions d'€. Mais vous aviez inscrit près de 500 000 € sur le BP 2016. Ces crédits de 2016 ont-ils été dépensés ou ont-ils été reportés ? Je rappelle que vous nous aviez parlé dans un premier temps d'une école à 1,5 millions d'€, un montant auquel nous n'avions jamais cru, dans le meilleur des cas. Là, c'est de toute façon ce que vous reconnaissez.

À cette addition de doublons et de reports, il faut ajouter également pas mal d'approximations. Vous nous annoncez pour 2017 un budget d'investissement un peu fanfaronnant à 21 millions d'€. C'est un petit peu comme tous les ans, vous êtes un petit peu au-delà. Mais lorsque l'on récapitule, opération par opération, dans le détail et dans les documents d'accompagnement où vous étiez assez détaillé en listant des projets à 100 000 €, donc pas des projets majeurs, quand on récapitule opération par opération, on n'arrive pas à 17 millions d'€. Il manque donc 4 millions d'€ dont on n'a aucune idée de là où ils pourraient bien se nicher. Et nous avons encore une fois déjà relevé la même approximation l'année dernière.

Mais bien plus gênant encore que cette présentation pour le moins approximative des dépenses d'investissement. C'est le silence total sur les recettes d'investissement qui devraient venir en face. Vous n'en dites pas un mot dans le document ! Vous prétendez dépenser 21 millions d'€ sans nous dire comment vous les financez. Alors on peut faire de la reconstitution et on se doute bien d'après ce qu'on a vu des équilibres de la section de fonctionnement qu'on aura autour de 2 millions d'€ de capacité d'autofinancement nette. Mais cela est très loin de faire le compte. Le flou et le silence sur les participations et subventions attendues viennent rejoindre la grande incertitude sur le plan de financement sur la restructuration du Musée Bonnat, que vous êtes toujours incapable de nous présenter.

Autre question : y aura-t-il des cessions de patrimoine ? Si c'est le cas, lesquelles et pour quel montant ? Enfin à combien situez-vous à ce jour le recours prévisionnel à l'emprunt ? Des questions élémentaires pour des orientations budgétaires dont vous conviendrez qu'il aurait été légitime de trouver les réponses dans ce document. Qui plus est au mois de février, à l'heure où la plupart des collectivités en sont à voter, non pas leurs orientations budgétaires, mais leur budget primitif.

Que dire enfin de toutes ces opérations, où dominent les interventions qui relèvent d'entretien ou d'aménagement ordinaire, en général reportées du reste je l'ai dit. Ou plutôt que nous disent-elles de votre vision et de votre action ? Pas grand chose, il faut bien le dire. Le « temps d'avance », s'il n'a jamais été autre chose qu'un slogan de campagne, s'est depuis longtemps égaré en chemin. À l'exception de la restructuration du Musée Bonnat, et de ses effets collatéraux, nés dans les revirements et la précipitation, toute votre politique municipale se résume en somme à l'expédition des affaires courantes, avec des retards plus ou moins accusés, ou à celle des projets antérieurs, quand vous ne les avez pas tout à fait enlisés. Alors vous êtes venu ici ressusciter par les mots le TCSP (dont je note d'ailleurs qu'il retrouve ici son appellation première de transport en commun en site propre et ce n'est plus le Tram'bus) mais ce TCSP a quand même été enlisé depuis 3 ans. Pour dire quand même qu'on est loin de la réalité. Dans les orientations budgétaires, vous prévoyez d'inscrire 100 000 € au titre des aménagements de voirie et des aménagements urbains relatifs au TCSP. Autant dire qu'ils ne sont pas tout à fait d'actualité pour l'année 2017.

Il y a pourtant bien des domaines où les Bayonnaises et les Bayonnais attendent des réponses et de l'action. Comme nous avons vu, et Sophie l'a évoqué (il y a eu d'ailleurs tout à l'heure un échange intéressant), que vous remettiez sur la table la réorientation de la salle Lauga vers un usage culturel ou évènementiel, c'est un projet, on a bien compris qu'il n'y avait rien de définitif, cette idée posera de toute manière si elle devait aboutir un problème d'équipement sportif. Je mettrai l'accent cette année sur cette question-là, la question des équipements sportifs que vous n'avez abordée que de manière très partielle depuis votre entrée en fonction. Et je vais évoquer, pêle-mêle, les divers besoins suscités par le dynamisme des associations sportives bayonnaises et auxquels la Ville ne répond pas, malgré bien des promesses, annuellement réitérées.

D'abord nous avons le COB qui souhaiterait une extension de ses locaux, villa Pyrénéa, pour faire face à l'augmentation de ses activités, de ses licenciés.

Nous avons également le siège de la Nautique, qui attend depuis longtemps, depuis bien des années, une modernisation nécessaire pour ne pas laisser se délabrer plus longtemps ce bâtiment municipal.

Le Trinquet Saint-André, qui est une pièce maîtresse et même monument historique du patrimoine sportif bayonnais, qui aurait besoin d'une réfection de la toiture et de son éclairage.

Le tennis de l'Aviron Bayonnais et sa demande de courts couverts, à laquelle je croyais qu'on avait répondu favorablement mais c'était à l'époque de campagnes électorales, il est vrai.

Alors sans parler du mur à gauche et du fronton de Jean Dager, dans un état déplorable depuis des années, l'Aviron Bayonnais Omnisports est aujourd'hui, je crois, depuis quelques temps en train de travailler et de présenter un projet d'extension du club-house et de son trinquet.

Importants aussi, surtout que finalement la parole est assez discrète par rapport à leur voisin du rugby professionnel, et pourtant elle est bien nécessaire, les locaux de l'Aviron Rugby amateur à la Floride. Ils sont toujours dans des algeco et dans du provisoire dont les installations actuelles ne sont vraiment pas dignes du premier rang occupé par le club dans la formation des jeunes en France. Des installations qui pourraient d'ailleurs être mutualisées avec les besoins de la section athlétisme qui existe aussi à la Floride.

Et puis encore les terrains de football du Prissé qu'il faudra bien soit moderniser, soit remplacer.

Naturellement, ces demandes et tous ces besoins, et j'en ai sans doute oublié beaucoup, ne peuvent pas trouver toutes leurs réponses immédiatement. On en est bien conscients tous. Mais elles sont dans l'attente depuis bien longtemps pour certaines. Elles sont souvent très légitimes et elles ont souvent été nourries par bien des promesses en période électorale, promesses assez peu suivies d'effets. Dans le domaine de ces équipements sportifs, nous demandons un travail concerté et partagé de diagnostic et de prospective afin d'élaborer un PPI, un plan pluriannuel d'investissement, transparent et équitable, dans lequel la Ville pourra donner des perspectives à chacun de ces acteurs.

Voilà en tout cas mes chers collègues ce que nous aurions fait, pour notre part, dès le début du mandat. Mais même si vous avez perdu beaucoup de temps, sur ces dossiers comme sur d'autres, il est encore temps de s'y mettre et nous vous y engageons.

Pour l'instant, il faut le dire, on est assez loin de tout ça avec une politique d'investissements dont l'examen détaillé ne témoigne pas d'un souffle majeur, c'est le moins que l'on puisse dire. Une politique qui s'apparente plutôt à un train-train qui tortille un peu paresseusement au long de son mandat, escomptant sans doute que le futur projet du Musée Bonnat vienne opportunément cacher le tableau assez terne de l'ensemble.

M. le Maire : Je vous ai écouté M. Etcheto, et je vous répondrai. Alors M. Iriart a demandé la parole.

M. Iriart : Oui merci M. le Maire.

Concernant tout d'abord le contexte national et local, comme nous nous sommes déjà largement exprimés les années précédentes sur la baisse des dotations d'Etat dont nous partageons ni le bien fondé, ni la brutalité, je souhaitais surtout cette année mettre l'accent sur le contexte local et en particulier les éléments nouveaux liés à la création de la CAPB, j'irai plus vite puisque vous en avez évoqué certains tout à l'heure dans votre propos de présentation.

Au moment du débat de l'an dernier, au cœur de la campagne, nous étions un certain nombre à défendre l'idée que la création de cette nouvelle intercommunalité pouvait se faire sans incidence négative sur les finances de la Ville, sans incidence négative non plus sur les charges fiscales, supportées par les habitants. C'était une chose de le plaider, c'était une chose de l'argumenter. Je me rappelle Martine Bisaut se féliciter dans cette même enceinte du fait qu'elle ait dû devenir en quelques temps une experte en fiscalité locale. C'était bien de la plaider, c'était bien de l'argumenter, c'est surtout important de le vérifier. Et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. Ce débat sur les orientations budgétaires nous donne la première occasion officielle de le faire, du point de vue de la ville de Bayonne. Cela me semblait important de le signaler ce soir, pas pour nous, membres du conseil municipal qui ne découvrons pas cette réalité, mais pour tous ceux qui nous écoutent.

Les accords passés au sein de la nouvelle communauté d'agglomération Pays-Basque font en sorte que la nécessaire harmonisation de la fiscalité intercommunale ne génère aucune dépense fiscale supplémentaire de la part des contribuables bayonnais.

Pour autant, la lecture de la feuille d'impôts risque de susciter pas mal d'incompréhension. Et il serait à ce titre utile, j'imagine que vous y avez aussi pensé, de veiller à une information précise des habitants et des habitantes qui regardent de près pour beaucoup d'entre eux les évolutions des taux d'imposition afin de bien leur expliquer que l'augmentation des taux intercommunaux et l'apparition d'une fiscalité intercommunale sur le foncier bâti qui n'existait pas précédemment à l'échelle de l'ACBA sera strictement compensée par la baisse des taux communaux. Information d'autant plus nécessaire pour la crédibilité de nos propos que le montant effectivement payé par le contribuable subira néanmoins une augmentation du simple fait de l'évolution des bases locatives. Il me semble qu'il y a là un vrai enjeu de communication qui mériterait une action spécifique en la matière, le magazine municipal, ou d'autres supports dédiés. Je pense que les services de communication seraient pertinents dans leurs propositions pour essayer de répondre à cette attente.

Cela vaudra aussi pour les entreprises installées sur la commune qui verront leurs taux de fiscalité diminuer pour ce qui concerne la contribution fiscale des entreprises. Et dans le même temps l'évolution des bases et donc peut-être au final augmentation du montant payé par les contribuables. Il serait dommage que la neutralisation fiscale, voulue par les élus du Pays-Basque, ne soit pas perçue ainsi par le plus grand nombre des habitants, faute d'une communication adaptée à cette question.

Le pacte fiscal de la communauté d'agglomération prévoit aussi que la réduction des recettes fiscales de la ville soit compensée par une augmentation équivalente de l'allocation versée par la communauté d'agglomération à la ville.

La création de la nouvelle interco sera aussi sans effets négatifs sur les finances de la ville et l'on peut même espérer comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, faire l'économie d'une dépense au titre du célèbre FPIC, donc de l'ordre de 560 000 €, le calcul à l'échelle du Pays-Basque pouvant dispenser Bayonne de cette dépense, à confirmer, alors qu'elle était jusqu'ici injustement pénalisée par le fait d'appartenir à l'ACBA aux côtés de communes bénéficiant aux populations plus riches que la nôtre.

Autant d'éléments qu'il me semblait intéressant de mettre en exergue dans ce débat ce soir pour une bonne information des citoyens.

La deuxième partie de votre rapport porte sur l'exécution budgétaire 2016. Une bonne occasion de faire le point sur la situation financière de la ville (c'est là-dessus que je centrerai l'essentiel de mon propos), à quelques semaines du vote du budget.

Toujours dans le souci d'éclairer le point de vue des Bayonnaises et des Bayonnais, essayons de répondre le plus objectivement possible, je vais le tenter, à deux questions simples.

Première question : la situation financière de la ville est-elle mauvaise ? La réponse est non. L'augmentation de la population et donc des foyers fiscaux vient en partie compenser la baisse des dotations d'Etat. Les efforts menés sur les dépenses de fonctionnement permettent de dégager un niveau d'autofinancement qui vient encore à ce stade, limiter le recours à l'emprunt. La dette s'en trouve stabilisée au niveau de l'année précédente (aux alentours de 59 millions d'€) et le ratio de désendettement (indicateur précieux dans l'analyse de la situation financière), qui est une façon de calculer de manière théorique le nombre d'années qu'il faudrait à une collectivité pour effectivement se désendetter si l'autofinancement étaient entièrement affecté aux remboursements des emprunts. Donc ce ratio il est aujourd'hui stabilisé aux alentours de 7 ans, ce qui reste à un niveau tout à fait honorable. Voilà pourquoi on peut considérer, selon moi, que la situation financière de la ville est encore solide.

La deuxième question tout aussi simple et légitime : la situation financière est-elle en train de se dégrader ? La réponse est oui.

Depuis 2013, l'autofinancement dégagé en fonctionnement sur un exercice a diminué de 20 %, de 10 à 8 millions d'€. L'autofinancement net qui subsiste après le remboursement des emprunts a été divisé par deux sur la même période, de 4 à 2 millions et on tend petit à petit vers zéro. La capacité à investir sans augmenter la dette se réduit donc d'années en années. La baisse des dotations d'Etat de l'ordre de 4 millions d'€ entre 2014 et 2017 et dont on peut craindre par ailleurs qu'elle ne s'inversera pas, impose à la ville de Bayonne, comme aux autres collectivités, de chercher de nouveaux équilibres. Je dirai presque de nouveaux modèles.

C'est par ce point que je souhaiterais enchaîner sur la dernière partie de votre rapport. Si les deux parties précédentes relatives au contexte national et local pour l'une et à l'exécution budgétaire 2016 pour l'autre étaient précises et détaillées, d'ailleurs je m'associe aux remerciements d'Henri Etcheto et à ceux que vous avez-vous-même formulés. On a pu le dire aussi en commission des finances, on apprécie la précision et la clarté des éléments qui nous sont donnés, et je pense que c'est une façon aussi de contribuer à une meilleure qualité du débat sur ces questions budgétaires. Si sur ces deux premières parties les éléments étaient bien précis, les explications données dans la troisième partie sur les orientations budgétaires proprement dites pour l'exercice 2017 ne nous permettent pas encore de voir comment vous souhaitez faire évoluer cette situation financière. Pour y voir plus clair, il nous faudra, je pense, attendre quelques semaines de plus, jusqu'à la présentation du budget. A ce stade, vous pronostiquez néanmoins une stabilisation des recettes de fonctionnement, à hauteur de l'année précédente. Du côté des dépenses, le budget RH qui constituait à lui seul la moitié du fonctionnement, devra déjà augmenter d'un million d'€. Ce sont les autres dépenses de fonctionnement qui devront supporter les économies chiffrées à 5 %. Le budget des fêtes en serait lui exempté, si nous comprenons bien le paragraphe concernant le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada. Le niveau d'autofinancement visé en fin d'exercice n'est pas précisé, le niveau d'endettement non plus alors que vous envisagez un programme d'investissement à hauteur de 21 millions d'€ en augmentation importante par rapport aux années 2015 et 2016 dont l'investissement s'est plutôt situé aux alentours de 14 millions d'€.

Je ne refais à ce stade que reprendre les principaux éléments mentionnés dans le rapport et pointer ceux qui n'y figurent pas. La préparation du budget vous amènera forcément à préciser des arbitrages. Je vous avoue que sur certains points notre curiosité s'en trouve quelque peu titillée. On en reparlera donc, en toute connaissance de cause, à l'occasion du budget dans quelques semaines.

Merci de votre écoute.

M. le Maire : Merci M. Iriart. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je vais donc intervenir pour donner quelques réponses. Peut-être M. Salanne en technicien pourra aussi lui donner quelques éléments d'explication. Alors je vais commencer par répondre à M. Etcheto, en espérant ne pas l'endormir dans mon intervention. Je vous écoute quand vous parlez, je vous écoute et évidemment on n'a pas du tout la même vision des choses. Et c'est fort bien comme ça. Cela me rassure.

Vous dites (et vous avez raison) que nous avons des produits fiscaux qui ont augmenté parce qu'il y avait une politique volontariste qui a existé depuis 1995, que vous attribuez à l'action de mon prédécesseur, dont j'ai été l'adjoint à l'urbanisme pendant 13 ans. Et les actions qui ont été menées dans cette ville, que ce soit pour la réhabilitation du centre historique ou qu'il s'agisse des actions de promotion immobilière dans les quartiers de Bayonne, je les connais bien. Avec mon prédécesseur nous partageons, et d'autres collègues aussi, le même point de vue. La dégringolade démographique de cette ville, qu'on a pu constater depuis les années 80 environ, 75-80, devait être rétablie par des opérations où effectivement on pouvait permettre à de nouvelles populations de nous rejoindre. Mais, c'est ce qui continue à être fait, parce que vous avez l'impression de dire qu'on ne construit plus à Bayonne, mais vous vivez où ? Beaucoup de personnes me disent qu'il y a beaucoup trop de grues, n'est-ce pas ? Il y a même des grues à côté de chez vous, M. Bergé, qui a failli tomber, il y a une opération immobilière à côté de chez vous, Monsieur, il y en a même deux, il y en a un peu partout. Vous habitez le centre historique. En face de chez vous ! Alors, je voudrais vous dire une chose. Christian Millet-Barbé serait mieux placé que moi pour le dire, lui qui a suivi le PLH de l'Agglo. Nous sommes en avance par rapport à l'exécution du PLH. Ce que vous dites est faux. Ce que vous dites est faux. Nous avons aujourd'hui quasiment 50 % du PLH qui est déjà réalisé avec 1 437 logements. Nous allons dépasser les objectifs du PLH alors que nos objectifs sont particulièrement ambitieux. On a fait, nous, dans le PLH qui vient de s'achever, 55 % de la production des logements sociaux à Bayonne, nous qui étions largement au-dessus du niveau qui est nécessaire pour la loi SRU objectif 2025, parce qu'on vous dit qu'en 2025 il faut avoir 25 % de logements sociaux. Nous, nous avons plus de 25 % de logements sociaux. Et bien, malgré ça, nous avons des opérations : Marinadour par exemple, où on a 40 % de logements sociaux qui ont été réalisés. 60 % de libre, s'il vous plaît ! Alors on ne construit pas de logements à Bayonne ? Mais je ne sais pas où vous vivez. Il faut quand même que vous regardiez un peu autour de vous. Alors si vous voulez venir (mais c'est vrai que ça demande de se déplacer) à notre service de l'Urbanisme, vous verrez M. Lacassagne et il vous montrera l'addition de ces permis de construire. Nous avons aujourd'hui déjà, sur des permis de construire qui ont été délivrés, je dis bien délivrés, car les travaux peuvent commencer plus de deux voire trois ans après la délivrance du permis de construire. Nous avons déjà la possibilité d'exécuter notre programme local de l'habitat. C'est pour cela que nous sommes optimistes sur l'avenir, et c'est vrai que l'endettement dont parle Monsieur Iriart, et dans des termes très très acceptables, ce phénomène d'augmentation de notre population qui va se poursuivre, avec une population qui aura une capacité aussi fiscale ; parce que l'important c'est d'avoir une population qui peut payer des impôts également, ça s'appelle la mixité.

On a tout fait pour faire en sorte qu'on puisse continuer à avoir beaucoup de logements sociaux, 40 % à Marinadour, excusez du peu, mais en même temps nous avons des nouvelles populations qui nous rejoignent et qui ont une capacité contributive et fiscale qui nous permet d'améliorer nos bases fiscales, ce qui nous permet d'avoir des produits fiscaux sans pour autant augmenter les taux. Alors dire aujourd'hui qu'on a une politique paresseuse, bon écoutez, vu de votre côté peut-être, le train-train... je n'ai pas l'impression d'être dans un train-train mais bon, écoutez, ce n'est pas très grave.

Vous vous trompez aussi quand vous dites, enfin vous vous trompez, c'est vrai aussi que vous n'assistez pas à nos réunions de commissions. On était l'autre jour à une réunion sur la critérisation, écoutez, enfin vous vous n'y êtes jamais M. Etcheto ! Vous n'y êtes jamais aux réunions alors peut-être que vous auriez compris, parce que je l'ai indiqué lors de cette soirée, mais c'est M. Cyrille Laiguillon qui tenait la réunion. C'est embêtant vous comprenez, la paresse je veux bien mais moi j'y étais à cette réunion et pourtant j'ai un emploi du temps chargé. On peut avoir des raisons et être absent. Toujours est-il que lors de cette réunion, j'ai indiqué précisément que nous avions prévu de demander à nouveau aux associations de participer à cette baisse des dotations. Et on a parlé de critérisation, pour les associations sportives. C'était déjà avancé. Là, on a parlé des associations culturelles ou autres et ce débat a effectivement été engagé. Alors on est ici sur la préparation d'un travail. Nous n'avons pas encore les conclusions de ce travail. Il va falloir qu'on continue à voir les choses au mieux pour trouver des critères qui soient tout à fait acceptables. Mais dire aujourd'hui que ces informations, on ne les a pas... Je vous dis que malheureusement à cause de la baisse des dotations de l'Etat, je serai dans l'obligation si on veut obtenir une situation saine, de demander encore aux associations de faire un effort supplémentaire. Je le dis, et c'est public ce soir. Alors maintenant cela dit, à chaque réunion d'associations (et je vais quasiment à toutes les réunions d'associations qu'elles soient sportives ou culturelles), je leur dis. M. Ugalde, l'autre jour, nous étions à une de ces associations, vous l'avez dit, je l'ai dit. On rappelle à chaque association l'importance qu'il y a de bien maîtriser les budgets. Je l'ai dit aussi aux MVC. Donc, ça c'est notre travail que d'expliquer cela à nos interlocuteurs, et on le fait.

Le taux d'exécution, ça c'est votre enseigne. Il en faut une ! Vous ne voulez pas comprendre mais vous avez compris en fait. Vous feignez de ne pas comprendre que même s'il y a un taux de mandatement de 58 %, vous le dites et vous avez raison, nous avons un taux d'engagement qui est de 96 %. Alors le taux d'engagement, ce n'est pas parce qu'on n'a pas mandaté une somme qu'on n'a pas commencé à faire des travaux. Et il se trouve que nous sommes sur de grands chantiers. Vous vous posez des questions : telle somme a été votée mais qu'est ce que vous en avez fait ? Mais, chaque budget contient un certain nombre de sommes qui visent des programmes qui sont par définition pluriannuels. Bien-sûr que le Musée Bonnat-Helleu va porter sur plusieurs années, vous avez bien compris. Bien-sûr que l'Atalante se fait sur plusieurs années. L'acquisition de l'actuelle Atalante, je vous l'ai dit, on la fait sur deux années. Le principe de l'annualité budgétaire dans lequel vous êtes absolument arquebouté et qui juridiquement est absolument incontournable. Il n'empêche que malgré tout il faut un tout petit peu de vision. Il faut essayer un petit peu de sortir de tout ça et se dire que quelques fois, ce qui importe, c'est de vérifier exactement le taux d'engagement. Alors quand les services me disent « M. le Maire on a mandaté 58 % mais nous avons 96 % d'engagement », je n'ai aucune raison de penser que ce n'est pas vrai et d'ailleurs non seulement je n'ai aucune raison de le penser. Je vois qu'effectivement nous avons engagé ces sommes.

C'était pour répondre sur ce point et je vais terminer maintenant avec tout ce que vous avez dit sur le fait qu'on ne répondait pas à bien des questions. Vous l'avez un peu dit aussi M. Iriart. C'est un exercice d'orientations budgétaires. Vous nous reprochez de le faire tardivement, soit ! Nous sommes dans les délais pour le faire. Un exercice d'orientations budgétaires vous savez comme moi, répond à un certain nombre de soucis. Ce sont des orientations. Alors donc on peut vous donner un certain nombre d'indications. M. Iriart vous dites à juste titre « on est pressés d'avoir des informations sur le budget ». Vous les aurez, et vous les aurez en temps et en heure.

Après ce discours qui consiste à dire « mais qu'est ce que c'est les aménagements que vous avez promis, liés au TCSP etc ». Le TCSP est un projet d'agglomération, sauf que la ville a décidé que pour un certain nombre d'espaces publics qui n'entrent pas dans le champ de la compétence du STACBA, et c'est le cas par exemple d'une partie de la place de la République, ou plus spécialement du square Gambetta, c'est le cas aussi de la place qui se trouve juste derrière vous, derrière l'hôtel de ville, vous avez un certain nombre d'espaces dont on ne peut pas considérer qu'ils entrent dans la compétence du STACBA parce que le Tram'bus ne passera pas là, en tout cas pas exactement là. Mais on en profite pour faire un certain nombre de travaux. Donc nous avons un programme d'investissement directement lié à ce grand chantier du Tram'bus, qui est un programme de la Ville de Bayonne, adossé au programme général du STACBA. Rien d'extraordinaire que ce montage dont je viens de vous parler. On fait en sorte d'ailleurs de confier ces travaux-là au même bureau d'études, en passant des procédures qui sont parfaitement légales, de sorte que l'on n'ait pas de temps à perdre et qu'il y ait une cohérence dans le traitement des espaces publics, que le maître d'ouvrage soit le syndicat des transports ou que le maître d'ouvrage soit la Ville de Bayonne. Donc on travaille comme le permettent nos dispositions.

Et je termine en disant que la demande du COB, la demande de la Société Nautique, du Trinquet Saint-André, des tennis de l'Aviron Bayonnais, Football Prissé, vous pouvez faire une citation à la Prévert. La demande du COB, on la connaît, ne vous inquiétez pas. On assiste à toutes les assemblées générales et on sait très exactement de quoi il s'agit. Elle a été formulée d'ailleurs récemment. Vous en avez également connaissance, c'est très bien. Pour la société Nautique, c'est la réfection de la façade. Nous savons exactement ce qu'il en coûte et nous avons indiqué aux responsables de la Nautique le délai dans lequel nous envisagions d'effectuer ces travaux qui sont annoncés, y compris par mon prédécesseur. Donc vous voyez qu'il y a une continuité, et heureusement d'ailleurs. En ce qui concerne les tennis de l'Aviron Bayonnais, je peux vous dire que l'étude de programmation va être lancée dans les prochains jours. On fait une étude de programmation pour les tennis couverts de l'Aviron Bayonnais. Tout ça pour dire qu'on n'a pas du tout renoncé à ce projet. Nous ne sommes même pas encore à la moitié de notre mandat. En fait on a avancé beaucoup de choses mais vous ne parlez pas d'Azkar, cette salle de combat, vous ne parlez pas du terrain synthétique de l'ASB qu'on a inauguré il y a quelques jours. Tout ça, c'est rien peut-être ? Pour moi ce sont des équipements sportifs, en tout cas ils satisfont grandement les associations pour lesquelles nous les avons réalisés. Maintenant c'est vrai qu'on a un œil sur un certain nombre de demandes qui sont parfaitement légitimes. Je pense à la section amateur rugby de l'Aviron Bayonnais qui se trouve, et vous avez raison, je le sais, je les ai visités deux fois avec Agnès Duhart, dans un état qui n'est pas acceptable puisqu'ils doivent recevoir de plus en plus de clubs etc...J'en ai parlé avec M. Champres et avec également d'ailleurs Jean-Claude Iriart, le trésorier de ladite section. Ce sont des questions que nous avons parfaitement en vue. Paris ne s'est pas fait en un jour, Bayonne non plus. Je trouve quand même qu'on avance. Mais il n'y a que vous qui ne le voyez pas. Alors peut-être n'avons-nous pas les mêmes parcours. En tout cas, le mien me permet d'être plutôt rassuré.

Y a-t-il encore quelques explications ? Vous M. Etcheto, vous avez la parole. Et M. Salanne aussi, peut-être après. Allez-y M. Etcheto et puis M. Salanne va répondre.

M. Etcheto : Oui merci, j'avais noté que vous n'étiez pas franchement inquiet bien entendu. Sans entrer dans ce qui est quand même des arguments un petit peu misérables sur la présence ou l'absence des uns et des autres en commission. Je vous dirai juste puisque vous donnez un exemple précis, c'est vrai que lundi je n'étais pas à la réunion de commission, c'était prévu, on travaille ensemble. Je savais très bien que notre groupe y serait et nous ferait un compte rendu. C'est un travail collectif qui peut étonner la majorité municipale parce qu'on sait que l'information ne circule pas aussi bien à l'intérieur de la majorité municipale et même à l'intérieur des groupes municipaux.

Je vous dirai ponctuellement, je vais terminer, lundi j'étais en CDEN à Pau, Comité départemental de l'Education Nationale, au titre de notre mandat mais où j'ai eu l'occasion aussi d'ailleurs de regarder et de suivre quelques dossiers bayonnais, j'en dirai peut-être deux mots tout à l'heure. De manière générale, ne vous risquez pas à ce genre de choses, ça fait longtemps qu'on ne vous a pas vu à beaucoup d'assemblée générale d'associations sportives bayonnaises, Monsieur le Maire, et on note que vous les choisissez souvent ces associations sportives. Quand il y a quelque chose à inaugurer vous y êtes, à l'ASB vous n'en manquez pas beaucoup, mais ce n'est pas le cas dans toutes les assemblées générales.

M. le Maire : Lesquelles ?

M. Etcheto : Ecoutez, j'aurai la délicatesse de ne pas m'étendre sur le sujet mais vous les connaissez aussi bien que moi.

M. le Maire : Allez y M. Etcheto.

M. Etcheto : En ce qui concerne les taux d'exécution, les règles et les contraintes sont les mêmes pour tout le monde. Si dans d'autres collectivités, je les avais évoqué l'an dernier, on arrive à des taux d'exécution, j'ai bien dit d'exécution, supérieur à 70 % voire à 80 %, c'est bien qu'il est possible de faire les choses plus nettement. J'ai pris des exemples concrets qui fourmillent dans votre dossier d'opérations qui étaient déjà inscrites l'an dernier, qui visiblement sont les mêmes. D'ailleurs, je note au passage que vous n'avez répondu à aucune de nos questions précises puisque notre opposition a eu sensiblement les mêmes sur l'état d'avancement de ces diverses opérations. Je pense que ça pourrait être assez aisé de savoir par exemple, je ne vais pas toutes les reprendre mais, sur l'école du Petit Bayonne pour laquelle vous inscrivez 2 millions d'€, est-ce que les 500 000 € inscrits en 2016 ont déjà été exécutés ? Parce que ce n'est plus du tout la même opération : on passe de 2 millions à 2,5 millions d'€. On aimerait avoir ces informations, en l'état actuel nous ne les avons pas. L'an dernier c'était encore plus amusant, M. Soroste m'avait dit que les taux d'exécution (mais c'est sur le PV), « c'est la météo, et puis ce sont les entreprises qui ne nous envoient pas leur facture », c'est quand même assez surprenant. Tout ça n'est quand même pas très sérieux.

Vous avez, comment dire, un goût naturel pour essayer d'embrouiller l'auditoire. Là c'était à propos du PLH, vous mélangez les deux, volontairement parce que vous connaissez le dossier, vous mélangez volontairement et délibérément pour noyer le poisson, le PLH passé 2010/2015 et le PLH à venir 2016 que nous avons discuté en 2004. Les chiffres que vous donnez et évidemment les constructions qui sont faites encore aujourd'hui sont celles qui ont été faites en vertu du précédent PLH, vous aviez interpellé M. Bergé sur les grues qui sont à côté de chez lui, il y en a aussi à côté de chez moi. Elles sont assez révélatrices de ce que vous dites.

Elles sont là depuis cinq ans, ou six ans peut-être à l'îlot de la Monnaie. L'Atalante, on le connaît tous, il y a des dossiers comme ça qui n'avancent pas. Pour les dossiers municipaux n'avancent pas pour certains et pour beaucoup parce qu'ils ne sont pas mûrs, parce qu'ils ont été décidés, parce que la commande politique les a lancés dans des calendriers qui n'étaient pas des calendriers raisonnables et conformes à l'intérêt général, mais des calendriers électoralistes. On va donner des chiffres, je n'ai pas dit qu'on ne construisait plus de logements. J'ai dit qu'on ralentissait, qu'on était désormais à la traîne de nos voisins. Dans le précédent PLH, les chiffres, ce sont les vôtres, nous les avons discutés au mois d'avril 2014 en séance du conseil municipal ici même. 2010-2015 Bayonne construisait. Je ne parle pas de logements sociaux, je parle de la production totale. Bayonne produisait 50 % de la production totale des logements sur l'ACBA. Désormais ce sera 40 %. Un chiffre, on est sur un rythme avec le prochain PLH à peu près de 400 logements par an, là où nous en avons réalisé 1 000 lors du précédent PLH. Vous pouvez tourner ça dans tous les sens, la réalité vous rattrape. Enfin j'aimerais quand même avoir quelques réponses à mes questions. Voilà, il faut quand même que vous assumiez les choses en matière de politique de logements. Vous avez parlé de vos prédécesseurs, et alors je ne parle pas du prédécesseur immédiat mais de celui qui l'avait précédé lui-même. Les logements sociaux, il les a fait bien avant la loi SRU. Cela devait correspondre à une certaine conviction de sa part. Voilà je dirai que, et pour revenir, pour rattraper un petit peu sur les grands axes qui semblent indispensables à la ville durable et à la ville capitale, je suis d'accord avec ces grands axes, logement, transport, commerce. La politique de logement, vous y renoncez. La politique de transport, vous l'avez enlisée. La politique commerciale, les implantations commerciales en périphérie vous les avez autorisées en tant que président du SCOT. Donc franchement, il y en a assez d'avoir cette distorsion permanente entre le discours et les actes.

M. le Maire : Bien écoutez. Comme tout ce qui est excessif est dérisoire, je ne vais pas répondre à cela. Je vais proposer que l'on passe.... M. Lacassagne voulait dire quelque chose parce qu'on a beaucoup parlé de logements.

Mme Bisauta : Ce n'est même pas de l'ordre de la conversion...

M. Lacassagne : Une intervention rapide parce que je ne voudrais pas qu'il y ait de confusions. Par rapport aux chiffres qui ont été énoncés par M. le Maire et par rapport aux grues qui effectivement sont sur le territoire, les grues qui sont sur le territoire font partie des projets sur l'ancien PLH. Là on parle du futur PLH et vous le verrez dans un article, enfin je ne vais pas dévoiler le prochain article de Sud-Ouest avec la production sur les cliniques, il y a un certain nombre de constructions qui auront lieu, environ 780 logements. Ces 780 logements alors que les grues ne sont pas sorties aujourd'hui, comptent sur le précédent PLH, donc ce n'est pas nouveau.

M. le Maire : M. Etcheto, il y a M. Lacassagne qui s'adresse à vous...

Mme Bisauta : Qui essaie de vous répondre mais bon vous n'écoutez pas...

M. le Maire : Il s'adresse à vous monsieur !

M. Lacassagne : Donc je disais qu'il y a des tas de construction qui existent aujourd'hui mais dans les chiffres qui ont été énoncés par M. le Maire, ce sont les nouveaux projets. Il y a encore des projets qui ont été comptabilisés dans le précédent PLH et qui ne sont pas encore sortis. Il y a le précédent PLH avec des constructions qui vont sortir et là les chiffres qui ont été donnés concernent le nouveau PLH.

Comme on le dit, parce que moi je tiens à jour un certain nombre de chiffres en fonction de l'évolution, en fonction des études qui sont en cours, en fonction des perspectives que nous avons sur la maîtrise foncière, nous savons que nous allons déjà dépasser le futur PLH qui est de 2 875. On sait déjà qu'on va le dépasser, et au jour d'aujourd'hui, en fonction des projections, je sais qu'en 2020 nous serons déjà plus proches de 53 000 habitants que de 50 000. On produit des logements mais c'est vrai qu'on construit, mais différemment. On ne construit pas plus, on construit mieux.

M. le Maire : Parfait Monsieur. M. Etcheto, on va passer au vote maintenant parce que... Mme Herrera.

Mme Herrera-Landa : Par rapport à la réunion sur la critérisation, je ne vais pas donner le nombre des présents de la majorité municipale mais je crois quand même que si on rentre dans des logiques de proportionnalité, on est balle au centre, un partout...

M. le Maire : Je ne parle pas que de la présence, je parle de ce qui est dit dans ces commissions et qui ne remontent pas chez vous.

Mme Herrera-Landa : Ca ne remonte pas chez nous ?

M. le Maire : Ecoutez tout à l'heure, je vous indiquais qu'on a donné un certain nombre d'indications dans cette commission, notamment concernant l'impact que cela pouvait avoir sur les subventions versées aux associations. Donc, c'est clair ce qu'on a dit.

Mme Herrera-Landa : On travaille, on avait un conseil municipal à préparer, et on ne fait pas des réunions tous les soirs pour se donner les informations...

M. le Maire : Nous aussi, c'est pareil. On ne se voit pas toutes les secondes.

Mme Herrera-Landa : C'est juste pour rappeler qu'entre lundi et aujourd'hui, un certain nombre de personnes travaillent. L'information circule très bien. Je peux donner le chiffre si vous le souhaitez de membres de la majorité municipale qui étaient présents. Ce chiffre a frustré, y compris les personnes de la majorité municipale qui étaient présentes. Donc je crois que ce n'est pas très utile d'aller sur ce terrain.

M. le Maire : Je suis le premier à regretter l'absence des conseillers municipaux, quels qu'ils soient aux réunions que l'on fait.

Mme Herrera-Landa : Je pense qu'il serait bien de neutraliser ce genre de propos. Cela nous éviterait de nous énerver respectivement. Un petit élément sur ce qui a été dit sur les équipements sportifs : on ne peut que se féliciter de la démarche de critérisation qui permet d'arriver à une certaine transparence et à ce que les acteurs connaissent les règles. Mais il y a un deuxième problème. En matière d'investissement sportif, on peut citer qu'on a fait ceci ou cela. L'exemple ne vaut pas une règle et on est véritablement demandeur mais quand je dis là qu'on ne fait que relayer la demande des associations : avoir un plan pluriannuel qui permette de savoir à quelle échéance les dossiers vont être traités. Cela permet aussi d'anticiper. Dans le domaine sportif, c'est assez compliqué d'avoir des financements croisés sur un certain nombre de dossiers. Cela permet d'avoir une bonne visibilité et tout le monde sait à quelle règle s'en tenir. C'est la seule chose que l'on demande. On ne dit pas que ce qui est fait n'est pas utile ou n'est pas pertinent mais le problème, c'est d'avoir une vision en termes de politique à moyen et long termes.

M. le Maire : Merci madame. M. Salanne vous dites quelques mots et puis on va passer au vote.

M. Salanne : Tout d'abord, pour revenir sur les 21 millions d'€ d'investissements qui sont détaillés, contrairement à ce que j'ai entendu, et ensuite pour revenir encore une fois sur le problème technique de la présentation des encours. Nous avons le choix, nous aujourd'hui, de dire quand c'est voté, nous le maintenons, nous le présentons. Evidemment, d'autres communes font le choix de ne pas présenter les encours, de ne pas prendre ce qui a été décidé. De toute façon, les travaux en cours ne sont montés qu'en parallèle avec l'endettement. Et je reviens d'ailleurs à ce sujet sur la baisse d'autofinancement qui a été évoquée. Je rappelle que les très fortes situations de cachots que nous avons connues étaient entièrement liées à des programmes de cessions importants. Si on revient sur la capacité d'autofinancement de la ville, elle est à peu près linéaire puisque, malgré les baisses de dotations, nous constatons que déjà en 2010 nous étions à 8 millions. Nous avons effectivement monté en fonction d'un plan de cession important, et nous revenons maintenant à un endettement de 8 millions. Ensuite, notre CAF brute cette année est de 8 millions et nette de 2,7 millions. Entre les deux, la baisse de l'endettement, qui est plus faible depuis de nombreuses années puisque nous sommes à 59 millions. Enfin, pour venir sur le financement des 21 millions d'€, bien évidemment nous ne pouvons pas mettre aujourd'hui en face la totalité et le détail des financements. Nous avons un objectif de 21 millions d'€ de projets pour la ville de Bayonne qui seront financés par des subventions, par des cessions d'immobilisation, par la capacité d'autofinancement qui ne sert pas qu'à rembourser la dette mais qui sert aussi à financer les investissements et enfin l'emprunt, en sachant que l'objectif qui a été affirmé et qui sera maintenu sera de ne jamais dépasser 10 à 12 ans d'endettement. Aujourd'hui nous sommes à 7. Nous nous sommes encore maintenus à 7 mais, si notre capacité d'autofinancement et nos dotations à venir continuent à baisser, notre capacité d'autofinancement risque de baisser. Elle mettra en cause bien évidemment les financements des objectifs que nous avons. Voilà.

M. le Maire : Rapidement, et il y a M. Pallas qui veut dire un mot aussi. Allez-y très vite.

M. Iriart : A propos de ma suggestion concernant l'opportunité d'une communication vis-à-vis des habitants pour expliquer la fiscalité locale, il me semblait...

M. le Maire : Oui, je suis complètement d'accord avec vous, mais cela relève de la commission.... C'est général, c'est pour le Pays-Basque. A mon sens on peut le faire, il faut le faire aussi chez nous à l'échelle de la ville, dans le bulletin, mais vous avez complètement raison pour dire qu'il faut donner de la pédagogie dans tout ça. Les choses peuvent ne pas paraître claires. Mais vous savez, cette campagne d'explication, je l'ai eue avec les élus, vous le savez bien, les élus du Pays-Basque. Ce n'est pas très très facile de pouvoir expliquer comment la fusion n'a pas d'impact. Elle n'en a pas, mais pour autant, on ne peut pas assurer qu'il n'y aura pas une augmentation des bases parce qu'il se trouve qu'il peut y avoir des évolutions dans les patrimoines des personnes, patrimoines immobiliers en l'occurrence, pour le foncier bâti ou non bâti ou la taxe d'habitation, des éléments qui sont complètement exogènes par rapport à la fusion des interco. Alors maintenant il faut l'expliquer, vous avez raison. J'approuve votre avis.

M. Iriart : Juste une deuxième suggestion parce qu'on a évoqué le PLH. En parlant des objectifs quantitatifs, mais il y avait un enjeu peut-être encore plus important que le quantitatif dans le PLH. C'était la part de l'offre régulée par rapport au marché libre. Ce serait peut-être intéressant de pouvoir avoir un petit point sur la manière dont effectivement les opérations se passent sur le terrain et si par rapport à cet objectif-là on est dans les clous ou pas. Dernier élément, mais au titre d'une plaisanterie parce que les pourcentages sur un effectif de deux personnes sont bien-sûr à relativiser. En ce qui concerne notre groupe, nous avons assuré la présence de 100 % à la dernière réunion sur la critérisation.

M. le Maire : Exact. Bien. Oui, M. Pallas un dernier mot et après on vote.

M. Pallas : Merci M. le Maire, juste une petite observation sur l'augmentation des dépenses de personnel

M. le Maire : Chut, on écoute M. Pallas.

M. Pallas : Oui merci. Juste une petite observation donc sur l'augmentation des dépenses de personnel sur lesquelles vous avez beaucoup insisté. Vous les avez d'ailleurs jugés exponentielles si je reprends votre propos. Les personnels apprécieront. En tout cas, elles sont de 2,35 % pour le budget prévisionnel 2017 contre 0,5 % au budget primitif 2016. Alors, au lieu de mettre l'accent sur ces 2,35 %, ne pourrait-on pas se dire que finalement c'est peut-être les 0,5 % d'augmentation prévisionnelle au budget dernier qui posent problème ? Quand on sait que quasi mécaniquement, ne serait-ce qu'avec l'augmentation de ce que l'on appelle le GVT, glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire grosso modo l'ancienneté et les progressions de carrière, cela équivaut à peu près à une augmentation en terme de masse salariale entre 1 et 2 %. Donc les 0,5 % de l'an dernier, on avait d'ailleurs au moment du budget primitif relevé le fait que ça nous paraissait quand même insuffisant pour couvrir l'augmentation de masse salariale. Et donc si je reviens à l'augmentation des 2,35 %, il y en a une part, vous l'avez dit, qui est liée au PPCR, je ne reviens pas sur le terme un peu barbare, et une bonne part due à la revalorisation des 1,2 % de point d'indice comme l'a rappelé très justement Henri Etcheto ; point d'indice qui n'avait pas été augmenté, et je le rappelle encore depuis 2010. C'est cette augmentation de 1,2 point que vous répercutez cette année, se décompose en fait en deux augmentations : une de 0,6 point imputée sur les traitements à partir de juillet 2016 et une autre de 0,6 point imputée sur les traitements à partir de février 2017. Ce que je veux dire par là, c'est que nous l'avions aussi soulevé l'an dernier. L'augmentation de 0,6 point imputable sur le budget 2016 n'avait pas été répercutée. Donc si elle avait été intégrée, forcément... comme quoi on peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut. Je pense que si elle avait été intégrée l'an dernier, l'augmentation en termes de pourcentage aurait été bien moindre que ce que vous annoncez des 2,35 %.

M. le Maire : Donc vous adressez moins de félicitations que vos collègues sur nos services qui n'ont pas fait une bonne proposition. Non ? Ce n'est pas ça, ce sont les élus.

M. Pallas : Loin de là, M. le Maire.

M. le Maire : C'est comme pour la question du personnel, moi je ne vous ai jamais dit que le personnel ne méritait pas une augmentation. Ecoutez, c'est quand même un certain gouvernement qui a considéré qu'il fallait geler les choses depuis 2010. Alors ne nous faites pas prendre des responsabilités que nous n'avons pas, d'un coup il faut rattraper....

M. Pallas : Si j'ai bon souvenir M. le Maire, les précisions politiques en 2010 ce n'était pas le gouvernement de gauche qui était aux manettes.

M. le Maire : Dites vous savez bien que le point a été gelé d'une manière drastique depuis 3 à 4 ans, vous le savez bien. Maintenant effectivement il y a un rétablissement qui s'est fait donc il faut faire un rattrapage, je ne dis pas autre chose. C'est tout.

Très vite, il faut qu'on arrête le débat parce qu'on a beaucoup d'autres sujets.

Mme Durruty : Je voudrais simplement dire que nous sommes, vous le savez, particulièrement vigilants au pouvoir d'achat de nos agents, notamment à ceux qui sont à temps non complet. Le fait de revaloriser le temps de travail de tous les agents des écoles a fait qu'à aujourd'hui, ces publics qui sont quand même des publics avec les salaires les plus bas, ont quasi-tous obtenu une augmentation de leur temps de travail. Deuxièmement, pour compenser le gel du point qui a été porté par le gouvernement que vous soutenez, nous avons entre 2008 et 2014 augmenté l'action sociale à la ville de Bayonne, consacré un budget qui était de 65 000 € en 2008 à 800 000 € en 2014. Alors, sur ce sujet, je pense qu'on ne peut pas vous laisser nous donner des leçons, puisque ce sont autant d'éléments qui viennent augmenter le pouvoir d'achat de nos agents. Dernier point, se voir reprocher d'avoir été capables de tenir un budget du personnel, tel que nous l'avons tenu en 2016, avec une augmentation de 0,45 %. Objectivement, c'est un travail de fonds que nous avons fait. Vous étiez à la commission. Vous savez très bien sur quelle mesure nous avons joué, notamment sur les heures supplémentaires, les remplacements et sur l'optimisation des postes ; puisqu'en fait au 31 décembre 2015, nous avions 939 agents et au 31 décembre 2016 nous en avons 933. Donc ne laissez pas entendre que nous avons supprimé des postes par exemple. Je crois que c'est un travail essentiel, sauf que les mesures qui nous sont imposées en 2017 et qui pèsent pour 1 million d'€ ne pesaient l'année dernière que pour une centaine de milliers d'€.

M. le Maire : Bien, en fait, on a terminé pour ce qui concerne le budget général. Nous avons trois budgets annexes pour lesquels les collègues... L'eau d'abord, parlez-nous de l'eau Monsieur.

M. Arcouet : Le budget 2017 permettra de finaliser la rénovation et la sécurisation des réservoirs, ainsi que le déploiement de nouvelles fontaines d'eau potable intra muros. J'espère que vous avez apprécié les premières posées, qui ont du succès d'ailleurs. La mise en place concrète du rapprochement des données de la CPAM aux données de la Régie permettra d'accorder de façon automatisée et systématique une aide ciblée aux familles les plus en difficulté dans le cadre de notre tarification éco-solidaire.

Enfin, la Régie envisage de lancer deux études structurantes, un schéma directeur de travaux prévus de 2018 à 2022 et une étude de définition d'une aire d'alimentation de captage sur le massif de l'Ursuya. Il est à noter que les charges d'exploitation devraient connaître une progression très limitée.

Avec un tarif identique au 1^{er} janvier 2017, le chiffre d'affaires de la régie devrait être stable, estimé à 4,5 M€. Il permettra de dégager un autofinancement toujours substantiel, condition essentielle au maintien d'un rythme de renouvellement optimisé des installations.

Le programme d'investissement se maintiendra à un niveau élevé, je vous rappelle que nous investissons pratiquement tous les ans de l'ordre de 3,6 M€ pour rénover nos réseaux, les entretenir, changer les compteurs, etc etc.... Le programme pour 2017 est prévu de l'ordre de 3,6 millions. Il s'articulera autour de cinq grands axes d'intervention :

- les travaux de renouvellement de réseau et de protection des sources pour 290 000 € ;
- le renouvellement des conduites d'adduction pour une enveloppe d'environ 740 000 € ;
- la réhabilitation du réservoir de Marracq Haut qui se termine pour la fin de l'année et la sécurisation de l'ensemble des sites de stockage, pour un montant estimé à 340 000 € ;
- l'amélioration du réseau de distribution qui mobilisera 1,3 M€ de crédits, intégrant le coût de rédaction du schéma directeur ;
- l'entretien et le renouvellement des équipements d'exploitation pour 920 000 €, dont 200 000 € affectés à la rénovation du bâtiment de la Régie qui en a bien besoin.

Voilà donc pour les orientations 2017.

M. le Maire : Merci. Ça, c'était l'eau. S'il n'y a pas d'autres questions là-dessus. C'est beaucoup plus consensuel.

M. Arcouet : Ça coule de source.

M. le Maire : On va passer maintenant au stationnement, je crois. M. Neys.

M. Neys : Orientations relatives au budget des parcs de stationnement. Après la mise en service des parcs Lauga et Montevideo courant 2016, il n'est pas prévu de modification substantielle de l'offre de stationnement en 2017. La principale opération programmée pour ce budget annexe est la restructuration du parc de la gare, dans le cadre de la création du pôle d'échange multimodal, pour un montant global estimé à 2,1 M€ hors taxes. Pour 2017, les montants budgétés correspondront essentiellement à la rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Pour ce qui concerne l'équilibre du fonctionnement, les recettes d'exploitation (3,4 M€ en 2016) sont suffisantes pour financer l'évolution des charges de gestion et dégager un autofinancement important, permettant à la fois d'assurer le renouvellement des équipements et d'autofinancer en grande partie les futurs investissements. Dans ces conditions, la Ville n'envisage pas de nouvelles revalorisations tarifaires en 2017. En revanche, l'offre de service pour la clientèle évoluera prochainement avec la mise en œuvre d'un dispositif de paiement dématérialisé, permettant aux automobilistes de régler leur stationnement à distance, à partir de leur smartphone.

M. le Maire : Merci M. Neys. Modernité, smartphone. On passe au dernier, avec Yves Ugalde, au dernier budget annexe Fêtes traditionnelles et Temporada.

M. Ugalde : En 2016, le déroulement des Fêtes et de la Temporada a été fortement impacté par la survenance des attentats du mois de juillet. L'exécution budgétaire s'en est trouvée sensiblement déséquilibrée, avec des dépenses de sécurité supplémentaires très importantes et des recettes en deçà des prévisions. Le financement apporté par le budget principal s'est établi finalement à 1,5 M€, soit + 300 000 € par rapport à l'année précédente.

Pour l'activité Fêtes traditionnelles, la préparation du budget prendra comme référence le niveau de dépenses effectivement atteint en 2016, soit 2,1 M€ (+ 160 000 € par rapport à 2015). Les recettes directes, correspondant essentiellement aux droits d'occupation du domaine public, représenteront au minimum le montant perçu en 2016, soit 700 000 €. L'obtention de l'équilibre budgétaire supposera donc une contribution plus importante du budget principal, autour de 1,4 M€ contre 1,2 M€ au BP 2016.

S'agissant de la Temporada, l'approche budgétaire est différente puisque l'objectif est que cette activité se finance de manière autonome ; son budget est donc présenté par principe en équilibre. Pour 2017, le montant du budget devrait être comparable aux montants votés au BP 2016, soit une enveloppe de 1,275 M€ comprenant environ 600 000 € pour les rémunérations des professionnels et un montant de l'ordre de 0,2 M€ pour l'achat de taureaux.

M. le Maire : Merci. C'était le troisième budget annexe. Il n'y a pas à proprement parler de vote sur le contenu des orientations budgétaires. Par contre, il y a un vote ne serait-ce que pour prendre acte que le débat a bien eu lieu. Alors je demande à ce qu'on se prononce sur la question. Est-ce que le débat a bien eu lieu ? Abstention, vote contre ? Vous faites comme vous voulez. Je reprends. Vous avez compris madame ? Vous faites comme vous voulez.

Je vous demande simplement de dire par le vote que vous prenez acte que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu. Ce n'est pas un accord sur le contenu. Alors je le présente comme ça : est ce que vous donnez acte que le débat a bien eu lieu sans pour autant que cela entraîne bien-sûr un accord sur le contenu. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Bref, vous prenez acte de ce que le débat a bien eu lieu et je vous remercie.

On va essayer d'accélérer maintenant si vous en êtes d'accord pour les sujets qui suivent.

Adopté à l'unanimité

5. Remises gracieuses de créances.

M. Salanne : Les services municipaux ont été saisis de plusieurs demandes de remises gracieuses émanant de familles en difficulté financière, ayant des factures impayées, principalement d'eau et de services périscolaires (restaurants scolaires et/ou garderies). Contrairement aux délais de paiement, qui relèvent de la compétence du trésorier municipal, l'annulation de créance ne peut intervenir que sur délibération du conseil municipal.

Suite à l'examen de la situation des personnes concernées par une assistante sociale, il est proposé de répondre favorablement à ces demandes, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 3 120,67 € et le montant des remises gracieuses à 2 340,51 € (voir détail en annexe).

M. le Maire : Abstentions ? Votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

6. Création et exploitation d'un réseau de chaleur - Extension du périmètre de premier établissement aux terrains d'emprise du lycée géré par Seaska - Avenant à la convention de délégation de service public.

Mme Bisauta : Le raccordement du lycée SEASKA au réseau de chaleur pour la distribution d'énergie calorifique de la Ville, alimentée par une chaufferie bois, est possible et souhaité. Cela suppose une modification du périmètre initialement prévu de la délégation. C'est la première chose. Il y a lieu également de constater la date de levée de la condition suspensive tenant à l'adoption par le conseil municipal de la déclaration de projet afférente à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, intervenue le 15 octobre 2015, soit au-delà de la date du 15 novembre 2014 initialement prévue, et d'en tirer les conséquences. Eu égard aux incidences sur l'opération de ce décalage, les parties se sont mises d'accord pour augmenter la durée du contrat de 2 mois et 15 jours et les délais d'exécution des travaux de premier établissement de la même durée. C'est assez techno comme discours mais c'est simplement pour dire que la modification du PLU entraînait un retard de quelques mois. Quelques recours sont venus un petit peu compliquer l'affaire et qu'en conséquence, il s'agissait, et c'était de pur équilibre, de revenir vers le délégataire pour lui accorder un délai complémentaire pour faire face à ce décalage.

D'autre part, toujours en application du contrat de délégation de service public et eu égard à la découverte d'amiante, c'est un peu le même genre de chose. Dans le bâtiment à démolir, et sans préjudice des délais mentionnés précédemment, la durée des travaux de premier établissement est augmentée de 3 mois supplémentaires.

Enfin, c'est une façon de palier à la conséquence de certains retards qui ont eu lieu par rapport à la délégation de service public. Voilà.

M. le Maire : Il y a eu des retards liés à des contentieux, Mme Bisauta, comme vous le savez, y a-t-il des abstentions ou votes contre ?

M. Etcheto : Aucun problème sur le rapport, mais j'en profite. Je ne sais pas si mon information est exacte, j'ai appris que dans le même ordre d'idée que la villa Pyrénéa du COB, qui est voisine, ne serait pas raccordée à la chaufferie. Je pense que ça doit être un oubli.

M. le Maire : Qu'est-ce qui ne serait pas raccordé ?

M. Etcheto : La villa Pyrénéa du COB.

M. le Maire : Oui, mais c'est que pour les bâtiments nouveaux ? Ah, il y avait une impossibilité technique, nous dit M. Wittenberg.

M. Etcheto : Alors ça ne pourra pas se faire. Dommage.

M. le Maire : Sinon l'obligation vaut pour les bâtiments nouveaux, en principe. M. Wittenberg dit que c'était prévu initialement mais qu'il y avait une impossibilité technique pour la villa Pyrénéa. J'ai compris qu'il n'y avait pas d'abstentions, ni de votes contre, que la délibération était adoptée. Je vous remercie.

Mme Bisauta : Je propose qu'on vous donne plus d'informations. Pour moi, elle était dans le périmètre. Ensemble, il semble qu'on se heurte à une difficulté d'ordre technique que j'ignorais, je l'avoue, mais on va en reparler et à vous donner une information complémentaire parce qu'il n'y a pas de raison de ne pas le partager. On va vous donner l'origine de cette difficulté que je ne connaissais pas.

Adopté à l'unanimité.

7. Livraison de marchandises en centre-ville – Aide à l'achat de véhicules électriques ou hybrides par des professionnels.

Mme Bisauta : La nouvelle réglementation limite, à compter du 6 février 2017, en centre-ville, les conditions d'accès pour les véhicules thermiques de livraison de 6h00 à 9h30 et maintient les plages élargies pour les véhicules électriques ou hybrides utilisés en mode électrique : de 6h00 à 11h30 (pour les véhicules légers et poids lourds) et de 14h30 à 17h30 (pour les véhicules légers).

Ces mesures restrictives sont accompagnées d'incitations financières pour compenser le surcoût d'achat des véhicules électriques ou hybrides par rapport aux véhicules thermiques : une aide de 20 % du coût d'achat initial hors taxes du véhicule, plafonnée à 2 500 € (aide plafonnée à 1 véhicule par entreprise).

Cette aide à l'achat sera conduite sur une durée de 2 ans (2017 et 2018) et portera sur les achats ou contrats de location/vente dans ce dernier cas établis obligatoirement sur 3 ans minimum. Cette aide concernera aussi les véhicules achetés ou loués postérieurement à la date du 21 septembre 2014 (soit un mois avant la mise en place des horaires spécifiques pour les livraisons avec des véhicules électriques ou hybrides).

Juste une petite explication : je l'ai déjà dit en commission, les transporteurs que nous rencontrons souvent et qui se disent assez pénalisés par la mise en place de ce système font valoir souvent que les véhicules électriques sont beaucoup plus chers. Certains se sont engagés ; c'est pour ça qu'on fait un petit retour en arrière, pour ne pas qu'ils soient pénalisés et de façon à aider à l'incitation. C'est une façon d'apporter une petite brique quelques fois, ce n'est pas une somme énorme mais quelques fois, c'est un peu psychologique, pour que lors du renouvellement de leur flotte, ils essayent d'aller vers des véhicules non polluants.

M. le Maire : Politique incitative pour la transition énergétique. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET PATRIMOINE

8. Médiathèque - Refonte du système d'information de la médiathèque - Signature des accords-cadres.

M. Ugalde : La ville de Bayonne souhaite faire évoluer en profondeur le système d'information de sa médiathèque constitué aujourd'hui d'une juxtaposition d'outils disparates et souvent obsolètes. Dans un souci de mutualisation des outils informatiques au niveau de la Ville, le système d'information métier de la médiathèque sera également utilisé par le Muséum d'histoire naturelle de Bayonne et par le Musée des beaux-arts de Bayonne (Musée Bonnat-Helleu).

Un dossier de consultation sous la forme d'accords-cadres à bons de commande sans minimum ni maximum à lots séparés a été rédigé et un appel d'offres ouvert et européen a été lancé en juillet 2016. Il a lieu désormais d'autoriser le Maire à signer les accords-cadres correspondants et prendre toutes les mesures d'exécution utiles.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

Adopté à l'unanimité

9. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'un tableau de Paul-César Helleu à Arthemisia Group (Rome).

Mme Castel : Arthemisia Group organise au Complesso del Vittoriano, Ala Brasini, à Rome, une exposition intitulée « *Giovanni Boldini, Il genio della pittura* », du 4 mars au 16 juillet 2017. A l'occasion de cette manifestation, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt de l'œuvre intitulée « *Madame Helleu sur la plage de Deauville* » (huile sur toile).

Il y a lieu d'accepter ce prêt, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance de l'œuvre seront assumés directement par l'emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction Générale des Patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

10. Musée Bonnat-Helleu - Prêt d'une plaquette réalisée par Victor Peter au profit du Musée de la Chalosse (rapporteur : Mme Castel)

Mme Castel : Le musée de la Chalosse, musée de la communauté de communes de la Chalosse, propose chaque année des présentations thématiques liées au territoire. En 2017, une nouvelle exposition sera consacrée au thème du canard : « *C'est tout un art d'être un canard* », du 14 mars au 31 octobre 2017. A l'occasion de cette exposition, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt de l'œuvre, de Victor PETER, intitulée « *Canard et colimaçon* » (*plaquette en bronze*), provenant de la collection Alphonse de Rothschild.

Il y a lieu d'accepter ce prêt, étant entendu que les frais de transport, de convoiement, d'emballage et d'assurance de l'œuvre seront assumés directement par l'emprunteur, dans les conditions déterminées par la Direction Générale des Patrimoines dans le cadre des prêts inter-musées, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

11. DIDAM - Exposition «Gérard FROMANGER - Jeannette LEROY, du Pop Art à l'Abstraction lyrique ».

M. Ugalde : Avant d'évoquer cette délibération, je veux simplement vous dire que la fréquentation de l'exposition actuelle est très satisfaisante et pour ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de s'y rendre, je pense que c'est un moment fort à partager que d'aller au-devant de cette exposition du secours catholique sur la précarité en milieu rural. La misère n'est pas l'exclusivité, loin s'en faut, des milieux urbains et on en a la démonstration pathétique à travers de superbes photos.

La Ville de Bayonne accueillera du 10 mars au 21 mai 2017 une exposition intitulée « *Gérard FROMANGER- Jeannette LEROY, du Pop Art à l'abstraction lyrique* ». Cette exposition dévoilera l'amitié personnelle et artistique de ces deux artistes. La conception de cette exposition produite par la Ville a été confiée à M. Jean-François Larralde, ancien directeur du Musée de Guéthary. La Ville de Bayonne met à disposition les espaces du DIDAM ainsi qu'un budget total de 15 000 € pour la prise en charge du transport des œuvres, et ce n'est pas rien quand on sait le statut mondial dont bénéficie par exemple Gérard Fromanger dans le domaine du Pop Art, les montage et démontage technique de l'exposition ainsi que son accompagnement en termes de communication, vernissage, surveillance et médiation.

Cette exposition constituera le premier temps fort de la saison 2017 du Didam.

M. le Maire : Abstentions ? Votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

12. DIDAM - Exposition « Oubliés de nos campagnes » – Convention de prêt avec le Secours Catholique-Caritas France.

M. Ugalde : Dans le cadre de la programmation 2017 du DIDAM, la Ville de Bayonne a souhaité présenter l'exposition « *Oubliés de nos campagnes* » produite par le Secours Catholique-Caritas France sur le thème de la précarité en milieu rural. C'est une exposition qui avait fait aussi beaucoup parler d'elle lorsqu'elle avait été disposée au pied de l'hôtel de ville de Paris.

Dans le cadre de son itinérance en France depuis deux ans, cette exposition sera présentée et est déjà présentée jusqu'au 26 février à Bayonne avant d'être accueillie par les villes de Compiègne et de Blois. L'exposition, constituée de quatre reportages mis en scène avec sensibilité, présente une série de rencontres avec des hommes et des femmes, ruraux de naissance ou néo-ruraux, visages pluriels de cette précarité en milieu rural.

Le commissariat artistique, la sélection des œuvres et le transport sont assurés par le Secours Catholique-Caritas France en collaboration avec sa délégation des Pays de l'Adour. La Ville de Bayonne met à disposition l'espace temporaire d'exposition du DIDAM ainsi qu'un budget total de 5 000 € pour aider au montage et démontage technique de l'exposition ainsi qu'à son accompagnement en termes de communication, vernissage, surveillance et médiation.

M. le Maire : Merci. Abstentions ? Votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

13. Confluences/Rencontres littéraires – Organisation de l'édition 2017.

M. Ugalde : N'oublions pas effectivement que si cette édition première a autant marqué les esprits, c'est aussi parce que notre ami bayonnais Francis Marmande y a ajouté ce sel, cette personnalité si particulière le concernant. Maintenant que ce rendez vous est sur les rails, voilà la deuxième édition avec cette thématique « *Goût de la Ville, Ville de goût* ». C'est le double thème des *Confluences 2017*, rencontres littéraires programmées du 23 au 25 février. La gastronomie et, plus largement, les arts de la table, feront l'objet d'entretiens et de tables rondes de même que l'architecture et l'urbanisme dont les enjeux concernent tous les citoyens.

A l'instar de l'édition 2016, le programme de l'édition 2017 est conçu par Monsieur Pierre Vilar, professeur à l'Université Pau Pays de l'Adour (UPPA), avec le concours de Monsieur Francis Marmande. Tous gratuits pour les publics, les rendez-vous programmés dans le cadre des *Confluences 2017* vont nécessiter de la Ville de Bayonne la mise à disposition du Grand salon de l'Hôtel de Ville, du Théâtre de Bayonne, de divers espaces de la Médiathèque. Un budget de 13 000 € est prévu pour couvrir les dépenses liées à la venue des divers intervenants, les frais de communication et de logistique. La ville de Bayonne assumera ainsi le règlement des cachets ou rémunérations des intervenants, ainsi que la prise en charge de leurs frais de déplacement et d'hébergement. Ne nous laissons pas impressionner par ces informations-là, je vous donnerai simplement une précision concernant la venue de Jean Nouvel dont je n'ai pas besoin ici de vous préciser le statut international. Il ne vient que pour les frais de déplacement, donc on est vraiment sur beaucoup de bonnes volontés et la valeur ajoutée que constitue aussi le niveau relationnel de notre ami Francis Marmande sur ces coûts-là.

M. le Maire : Voilà, c'est du 23 au 25 février. Abstentions ? Votes contre ? Oui, excusez-moi Mme Picard-Felices.

Mme Picard-Felices : Oui, M. le Maire et mes chers collègues, je veux en profiter pour faire un petit commentaire. Nous apprenons tout ce programme magnifique que quelques jours avant la manifestation. Pourtant, il y a eu une commission culture le 1^{er} décembre qui aurait permis d'en parler et en plus on aurait eu peut-être un bilan parce que vous dites, M. Ugalde, qu'il est formidable. Mais moi, j'en ai pas entendu beaucoup parler de ce bilan. Donc je fais un petit rappel à tout le monde pour « Confluences ». Cela avait été imaginé pour remplacer les « entretiens de Bayonne » avec comme fil conducteur une carte blanche à une personnalité. Ça a été Francis Marmande en octobre, Florence Delay avait été évoquée et maintenant ça sera certainement en 2018 je suppose.

Souvent mairie varie, après la culture sports qui devait décoiffer tous les deux ans, mais ça c'est du passé, voici un évènement qui revient seulement quatre mois après sa première édition. Comme le délai est très très bref, le programme est un peu tout, du fourre tout, c'est un fourre tout sympathique, profondément masculin vous remarquerez, et avec un fil conducteur qui me semble un peu difficile à suivre et à communiquer. Ville de goût, certes. Pour cet axe-là, on avait déjà les journées du chocolat, la foire au jambon, qui sont deux temps forts de la vie bayonnaise. En parlant des journées du chocolat, je viens d'apprendre qu'elles auraient lieu en octobre, plus en mai, alors qu'en mai elles rassemblaient beaucoup de monde. Il y avait les grands ponts de mai qui attireraient beaucoup ; en octobre, je ne comprends pas très bien leur repositionnement qui est évoqué dans l'ordre du jour. Si on retire quelque chose en octobre pour le mettre en février mais qu'on met en février quelque chose qui devait être en mai, qui est quelque chose qui devait être en octobre. Je suis un peu perdue, ça me fait penser un peu à un jeu de chaises musicales. Je trouve que c'est un peu dommage car il y a des évènements qui sont inscrits dans la mémoire collective, qui reviennent comme les hirondelles au printemps ou comme la neige en hiver et donc si les journées du chocolat ne sont plus en mai mais en octobre, que les confluences ne sont plus en octobre mais en février, ça va être un peu compliqué. Je trouve que, pour finir, on nous propose un évènement qui est juste pour faire un évènement et dire qu'on le fait alors que tous les bayonnais, au travers leurs associations, montrent tout au long de l'année beaucoup de diversité, beaucoup de richesse dans ce domaine.

Et puis juste un peu de nostalgie, on peut commencer à regretter les Translatines, les Maimorables, Black and Bask, tout ça c'était inscrit dans la vie bayonnaise et même les Escales Marines qui pour les Confluences auraient été parfaites. On mettait vraiment la ville en confluence avec les escales marines. Voilà c'est un petit billet d'humeur. Nostalgique oui.

M. Ugalde : Les nostalgiques dont je n'ai pas beaucoup d'acteurs vivants devant moi hélas lorsqu'ils avaient lieu ces évènements-là. Mais pour revenir par contre à votre expression fourre tout, que les intervenants apprécieront sans doute...

Mme Picard-Felices : Fourre tout sympathique j'ai dit.

M. Ugalde : Fort heureusement sympathique, j'en suis heureux. Je peux simplement vous rappeler que, lors de la commission, nous vous avons évoqué, Mme Picard-Felices, qu'il y aurait une programmation forte tous les deux ans et une formation plus allégée une fois tous les deux ans. Ça c'était effectivement établi. Pour ce qui concerne les cartes blanches, vous l'avez très bien dit, la prochaine sera confiée à Mme Florence Delay, comme cela a été précisé depuis le début. Puisque vous hésitez sur le fait que nous puissions avoir une vision à long terme, je peux même vous donner la carte blanche qui suivra celle de Florence Delay, ce sera celle, mais vous devriez le savoir puisque nous l'avons aussi dit lors de cette commission, confiée à M. Michel Portal, qui le sait déjà. Voilà donc pour une vision beaucoup plus à long terme que vous ne semblez le dire.

Pour ce qui concerne la neige en hiver, ça effectivement je vous confirme qu'on ne va pas pouvoir y faire grand-chose. Pour ce qui concerne, en revanche, le rendez vous par exemple du chocolat, puisqu'il a marqué votre intervention, sachez que s'il a été changé de date, c'est surtout à la demande des commerçants eux-mêmes qui sont effectivement demandeurs de changement de date pour une logique et une dynamique économique sur laquelle Mme Durruty pourrait beaucoup mieux s'exprimer que moi. Sachez qu'il n'y a rien eu tenant d'un libre arbitre sur cette question-là, mais que nous avons fait cela en consultation directe avec ceux qui pouvaient être directement intéressés en termes de vie économique et commerciale. La journée du chocolat est essentiellement fondée sur cela, c'est plus de l'animation que de la culture.

Mme Picard-Felices : Et pour les femmes, vous ne pouvez rien faire pour les femmes ?

M. Ugalde : Je vous entends mal Madame, je vous entends.

Mme Picard-Felices : Il marche bien pourtant. Je dis que les intervenants sont tous de sexe masculin. C'est un hasard mais c'est un peu dommage.

M. Ugalde : Oui, mais en tout cas, je vous prie de croire que c'est un hasard et pour ce qui concerne l'agenda de M. Nouvel, vous pouvez imaginer qu'il a fallu jouer avec beaucoup d'impondérables qui nous a amenés à ne pas être très sûrs de nous au mois de décembre. Je suis convaincu que vous pouvez comprendre ces éléments-là, vous qui travaillez dans le domaine littéraire. Vous savez qu'il est difficile quelques fois, quinze jours avant, de savoir qui peut venir faire une signature dans une librairie. Alors imaginez Jean Nouvel !

Mme Capdevielle : Mes chers collègues, en complément à ce qu'à dit Marie Picard-Felices, ce qu'il faut voir dans ce type de manifestation, c'est à quel public ça s'adresse. Est-ce qu'il y a une ouverture, est-ce que ça s'adresse à des publics qui ne viennent pas habituellement à ce type de conférence ? Est-ce que c'est ouvert est-ce qu'il y a, le terme n'est pas péjoratif, une vulgarisation et est-ce que ça s'adresse à un public jeune ? C'est ça aussi l'intérêt. On peut imaginer qu'une conférence de Jean Nouvel va attirer ce type de public. Mais c'est vrai que ce format-là a un peu vieilli et ce serait bien un peu de le rénover. Je voudrais juste vous dire que la thématique, c'est le goût, le goût de la ville, les arts de la table. Il y a des femmes, il y a des femmes cuisinières, il y a des femmes au Pays basque qui sont connues internationalement pour les arts de la table. Je pense qu'il y a, je crois que c'est « assiette et compagnie » par exemple. Vous pouvez l'inviter, c'est une voisine. Elle fait de la vaisselle sur le plan international et elle représente sur ces bases-là beaucoup de valeurs. Je le dis parce que c'est dommage quand on lit ce programme d'imaginer quand il s'agit de goût et finalement, quand on parle de gastronomie bayonnaise, et bien, ne figurent que des personnes de sexe masculin... Je vous assure, on a un souci d'ouverture au public. On espère que ce public jeune qui ne vient jamais à ce type de conférence pourra y accéder. C'est pour ça que pour nous, il est important de savoir ce qu'il s'est passé l'année dernière.

M. le Maire : Oui mais le bilan c'est pour ceux qui ont assisté à Confluences. Oui, Mme Capdevielle, j'ai assisté aux deux tiers, trois quarts des manifestations de Confluences. Ecoutez, j'y étais, et je peux vous dire qu'il y avait beaucoup de personnes, et un public nouveau. C'est bien ce qui est intéressant. Alors ceux qui étaient là peuvent peut-être le dire aussi, on a trouvé un public nouveau. Vous dites qu'il a vieilli, c'est la deuxième édition, elle n'a pas encore eu le temps de vieillir. Vous dites vieilli parce que j'ai l'impression que vous trouvez les entretiens de Bayonne.... Le modèle ? Ah oui, écoutez on fera le bilan. C'est vrai Mme Picard-Felices, il faut faire le bilan de tout ça en commission culture. M. Ugalde vous réunira s'il le faut à nouveau, et puis voilà. Bien. On vote ou on ne vote pas ? Pour ? Contre ? Abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

14. Aménagement du local abritant les bains juifs 32 place de la République - demandes d'autorisations d'urbanisme.

Mme Castel : Les bains juifs de Bayonne, Mikwe, situés en partie arrière au 1^{er} étage de l'immeuble du 32 place de la République, sont propriété de la commune de Bayonne, ce depuis 1999. Leur présence est attestée, il me semble vous l'avoir dit en préparatoire, depuis 1752. Ils sont inscrits au titre des Monuments historiques en 2014, ils constituent un témoignage exceptionnel de la présence et de l'histoire de la communauté juive de Bayonne. Et c'est pourquoi il est souhaité de les ouvrir au public. L'accès sera encadré par les guides conférenciers Ville d'Art et d'Histoire et limité à des groupes de 19 personnes maximum.

Il est toutefois nécessaire, au préalable, d'y réaliser un certain nombre de travaux, qui vous ont été mentionnés en préparatoire, pour lesquels le dépôt d'autorisations d'urbanisme est nécessaire.

M. le Maire : Merci. En entendant ce que vous disiez Mme Castel, je pensais à notre collègue qui nous a quittés, Mme Chabaud-Nadin Marie-Hélène, qui suivait de très près ces dossiers concernant les bains juifs et qui est pour beaucoup dans le fait qu'on soit arrivé à mettre en place cela et dans les relations qu'elle a dû avoir avec les autres propriétaires de cet immeuble qui n'étaient pas des rapports forcément toujours très faciles. Alors on a une mémoire pour elle en cet instant. Pas d'abstentions ni de vote contre ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

15. Groupement de commandes transnational pour la communication globale du projet européen CREACITY mené par les villes de Bayonne, Pampelune et Fontarrabie – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes.

M. Ugalde : On est là dans la maturité complète d'un projet européen. Jusqu'à présent nous fonctionnions, je le rappelle, de façon très cloisonnée sur ces questions-là et nous arrivons maintenant à des démarches qui nous obligent à fonctionner ensemble, y compris sur les commandes, même si ça suppose des comportements y compris administratifs un peu innovants mais les enjeux européens sont quelques fois à ce prix.

Le projet CREACITY porté par les villes de Pampelune, Fontarrabie et Bayonne a été retenu par les autorités de gestion du programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA). De nombreuses actions communes dans le domaine culturel, gastronomique et touristique se préparent ainsi pour les années 2017 et 2018.

Pour communiquer efficacement sur ces actions de part et d'autre de la frontière, les trois villes partenaires ont décidé de constituer un groupement de commandes pour développer la communication globale du projet ; groupement dont la ville de Bayonne sera la coordinatrice.

Ce groupement doit aboutir ainsi à la création d'un site internet commun dédié aux actions menées dans les trois villes dans le cadre du projet CREACITY ainsi qu'à l'ouverture de pages spécifiques sur les réseaux sociaux ; chacun des membres du groupement conservant par ailleurs la possibilité d'effectuer à tout moment, pour répondre à ses besoins, des achats de services de communication sans recourir à ce groupement.

Le marché public à conclure est un accord-cadre à bons de commande conclu jusqu'au 31 décembre 2018 affecté du montant maximum de 25 000 € HT. Les dépenses correspondantes seront réglées par la ville de Bayonne mais supportées *in fine* par chaque entité selon la répartition suivante : 50 % pour la ville de Bayonne, 33 % pour la ville de Pampelune et 17 % pour la ville de Fontarrabie.

M. le Maire : Merci. Oui ?

M. Boutonnet : Un mot d'actualité sur ce qui est fait en termes de musique amplifiée sur CREACITY. Le 24 de ce mois, on accueille au Gastetxe de Bayonne trois groupes qui nous viennent des Gualde et qui vont se produire pour concourir au tremplin organisé par la Ville. J'ai eu l'occasion de me rendre moi-même à Pampelune et à Fontarrarie pour rencontrer des acteurs institutionnels mais aussi associatifs avec une association bayonnaise, La Locomotive, qui se charge beaucoup de ces questions-là. On a pu les faire participer pour construire de nouveaux liens entre les communes, comme le soulignait Yves, mais également entre les associations avec, pour elles aussi, une nouvelle façon de travailler transfrontalière. C'était effectivement la problématique de la communication qui s'est posée puisque communiquer sur trois territoires à la fois, c'était compliqué. J'ai bon espoir qu'avec des outils pareils on arrive à de jolis résultats d'ici quelques temps.

M. le Maire : Merci, M. Boutonnet. Je mets donc aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION

16. Journées de la petite enfance – Edition 2017 : « L'enfant dans la ville ».

Mme Martin-Dolhagaray : Pour la seizième année consécutive, la Ville de Bayonne organise, du 11 au 19 mars 2017, les Journées de la petite enfance sur le thème suivant : « *L'enfant dans la Ville* ». Cette manifestation, qui a pour objectif de renforcer les liens de parentalité à partir des lieux d'accueil des jeunes enfants et de susciter une réflexion autour du thème retenu, présente un programme au contenu riche et varié. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'organisation de ces journées, et à solliciter toutes les subventions possibles aux taux les plus élevés.

M. le Maire : Merci. Absentions ? Votes contre ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

17. Règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation des écoles publiques pour l'année 2017-2018.

Mme Martin-Dolhagaray : Par délibération du 29 mars 2012, et en vertu de l'article L.212-7 du code de l'éducation, le conseil municipal a validé le principe de la mise en place de la sectorisation des écoles et a approuvé les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation. Les limites des secteurs de recrutement de chaque école demeurent inchangées pour la rentrée scolaire 2017-2018. Les inscriptions scolaires, pour la rentrée 2017-2018, s'organiseront à l'Hôtel de Ville - Salle du rez-de-chaussée du 27 mars au 7 avril 2017 pour les enfants de 3 ans et plus. Une deuxième période d'inscriptions se déroulera du 18 au 24 mai pour les enfants de moins de 3 ans. Le règlement est notamment modifié sur ce sujet. Une précision à apporter aux membres du conseil municipal : des dispositions relatives à la procédure d'examen des demandes de dérogation connaissent également deux modifications. Ne seront plus exigés à l'avenir les justificatifs concernant l'agrément et l'adresse de l'assistante maternelle assurant la prise en charge de l'enfant concerné avant ou après l'école.

Egalement, la domiciliation des personnes assurant la garde de l'enfant hors temps scolaire. Il est apparu en effet, aux membres de la commission, que ces critères pouvaient constituer des motifs de contournement de la carte scolaire. Un examen pour autant attentif de chaque situation continuera d'être assuré par la commission qui procèdera à une démarche d'actualisation des critères d'examen des demandes dans le courant de l'année 2017.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions du règlement des inscriptions scolaires et de la sectorisation pour l'année scolaire 2016-2017, tel que joint en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci Mme Martin-Dolhagaray. Une intervention de M. Etcheto.

M. Etcheto : Aucun problème, on a eu les annexes avec le règlement. Est-ce que ça serait possible d'avoir aussi un document cartographique, enfin une carte. J'imagine qu'elle existe la carte de répartition des secteurs d'école, c'est tout. La traduction cartographique en fait du document qui donne juste la liste, que ce soit plus lisible. Rien d'urgent.

M. le Maire : C'est possible. Ce document existe forcément et vous sera communiqué. Les services le notent. Ca y est, c'est noté. Aucun souci. On vote. Il y a-t-il des absentions ? Votes contre ? Il n'y en a pas. Merci.

Adopté à l'unanimité.

Toujours vous Madame. Lisez le résumé s'il vous plaît, Mme Martin-Dolhagaray. Il faut aller vite.

Mme Martin-Dolhagaray : Oui M. le Maire mais c'est parce qu'en fait les modifications apportées n'étaient pas à ma connaissance. J'ai eu besoin de les lire. C'est pour ça.

18. Convention territoriale globale de services aux familles avec la Caisse d'allocations familiales du Pays Basque et du Seignanx.

Mme Martin-Dolhagaray : Depuis 2011, la Ville a engagé, à travers l'élaboration de son Projet éducatif global (PEG), une vaste dynamique de collaborations transversales avec l'ensemble des acteurs du territoire, au premier rang desquels le Département et la Caisse d'allocations familiales. S'inscrivant dans le même type de démarche, les conventions territoriales globales de services aux familles constituent un nouveau cadre de contractualisation entre les Caisses d'allocations familiales et les collectivités locales.

Lors du renouvellement du contrat enfance-jeunesse (CEJ) 2015-2018, un diagnostic territorial partagé entre la Ville et la CAF a abouti à l'élaboration de quatorze fiches-actions déclinant le schéma directeur petite enfance et répondant aux orientations stratégiques préalablement définies :

- construction d'une offre globale de la petite enfance sur l'ensemble du territoire de la ville autour d'une ambition partagée de qualité d'accueil,
- développement d'une politique d'information aux familles : relais unique, outils de communication, complémentarité des modes de garde,
- structuration de l'offre en plaçant l'enfant au cœur du projet éducatif global de la ville
- recherche d'une plus grande équité sociale de l'offre de services petite enfance en ciblant les publics les plus fragiles et en renforçant l'accompagnement à la parentalité et à la prévention.

La convention proposée a pour objectif de fixer les engagements de la Ville de Bayonne et de la CAF en vue d'atteindre les objectifs visés ci-dessus. Un comité de pilotage constitué des représentants de ces deux entités sera créé et une évaluation sera conduite au terme de la convention. Celle-ci, conclue à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2017, sera renouvelable par expresse reconduction.

M. le Maire : Heureusement que ce n'est qu'une synthèse. Abstentions, votes contre ? Il n'y en a pas.

Adopté à l'unanimité.

19. Demandes de subventions auprès du Réseau appui parents 64 (RAP64) et de la commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales pour l'année 2017.

Mme Taieb : Dans le cadre de sa démarche de coordination de l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité, la commune de Bayonne organise des actions à destination des familles pour les accompagner dans leur fonction parentale, et participe au réseau animé par le Réseau Appui Parents. Le RAP a d'ailleurs ouvert un appel à projets, auquel la Ville répond par des actions qui mobilisent largement les parents. De plus, la Caisse d'Allocations familiales accompagne les collectivités qui développent les équipements destinés aux enfants par le biais d'un appel à projets de sa Commission d'Action Sociale.

Aussi, la Ville de Bayonne a effectué un recensement des besoins prioritaires en mobilier afin d'améliorer l'accueil des enfants sur les temps périscolaires. Un dossier de demande d'aide financière en investissement a donc été établi (aide sollicitée de 2 476 € sur un budget total prévisionnel de 3 581€).

M. le Maire : Merci. Il y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

Adopté à l'unanimité.

Mme Martin-Dolhagaray : Si vous le permettez, M. le Maire, avant de prendre la parole sur le 20, j'aurais aimé faire part de quelques faits à mes collègues. Je vais être brève, je vous promets. C'est en lien avec ce rapport qui nous conduit à rechercher des financements, pour financer notamment notre action éducative ou nos actions d'accompagnement à la parentalité dans les quartiers prioritaires de la ville. Donc je tenais à vous faire part de quelques réflexions qui me tiennent à cœur.

En effet, nous procédons actuellement sous l'égide du GIP DSU à l'analyse des projets susceptibles d'être financés en 2017 au titre de la politique de la ville à la suite d'appels à projets. Au dernier co-pilotage en date du 1^{er} février, une annonce nous a été faite. Celle de la baisse annoncée officiellement par les administrations compétentes de -20 %, je dis bien -20 % des crédits de l'Etat dédiés à la politique de la ville et gérés pour le compte des différentes institutions parties prenantes par le GIP DSU.

J'estime que cette situation est intolérable et inadmissible. Dans un contexte, sans faire d'amalgame ou de comparaisons inappropriées, dont nous savons qu'il justifie pourtant plus que jamais d'agir et de consacrer des moyens au service des quartiers prioritaires, plus de prévention, plus d'éducation et plus de mixité sociale.

Cette situation est intolérable et inadmissible, je le répète, de la part d'un gouvernement, sans vouloir verser dans la polémique, pour qui elle devrait être, nous pourrions le croire, la priorité. Situation intolérable et inadmissible, je le revendique encore, parce que cette baisse des crédits d'Etat, en faveur de la politique de la ville, devrait bien-sûr impacter les projets des associations qui ont candidatées à l'appel de projets récemment organisé par le GIP DSU mais cette baisse des crédits d'Etat devrait aussi, mais ça je ne peux pas l'accepter, impacter le financement de notre programme de réussite éducative.

Certes, les enjeux dont je fais l'état ne se chiffrent pas en millions d'€ mais les résultats du programme de réussite éducative, eux, se mesurent au quotidien. Dans les actions que nous réalisons avec les clubs coup de pouce lecture. Pour rappel, ces clubs coup de pouce amènent aux élèves qui pourraient être en difficulté la bonne façon d'aborder un CP, d'aborder l'éducation et de rentrer dans la lecture. Ces progrès se mesurent aussi avec les actions qui sont conduites en faveur du décrochage scolaire, les actions conduites en faveur des collégiens, temporairement exclus de leur établissement pour éviter qu'ils ne récidivent. Ces résultats se mesurent parfois plus tard dans la durée avec des enfants, des familles, qui ne craignent plus le milieu scolaire et qui prennent le chemin de la réussite, qui comprennent ainsi les enjeux de l'éducation.

L'an passé, la Ville de Bayonne a dû mobiliser plus de 12 000 €, 12 200 très exactement, pour se substituer à l'Etat et assurer la pérennité des clubs coup de pouce lecture. Nous ne pourrions pas éternellement compenser le désengagement de l'État. Il me fallait pointer ce désengagement. Un tour de table des financeurs du PRE interviendra bientôt, à ma demande, avant la fin du mois de mars.

Je ne vous cache pas, et vous l'avez compris, ma volonté d'un maintien d'un système qui fait au quotidien ces preuves. Et ce dans l'intérêt de toute la communauté éducative, enfants, parents, enseignants, éducateurs, animateurs, qui s'investissent au quotidien et qui font un travail remarquable. Pour autant, si le programme de réussite éducative est au final trop lourdement ponctionné, il s'agira que chacun prenne ses responsabilités, nous prendrons les nôtres et nous le ferons savoir. Merci M. le Maire.

M. le Maire : Bien, vous ne nous avez pas habitués à des déclarations, des convictions personnelles que vous donnez et en même temps tout à fait fondées sur des éléments précis. Je savais quel était votre cheminement sur ce dossier, vous l'avez exprimé comme vous avez parfaitement le droit de le faire sur un sujet que vous connaissez bien et qui est assez grave. M. Etcheto, vous vouliez parler.

M. Etcheto : Oui, une petite réaction rapide. Je ne suis pas le représentant de l'Etat ici. Je pense que ma collègue Colette Capdevielle aurait certainement réagi. Quelques éléments de réponse : il m'a semblé qu'à travers les orientations budgétaires et ce qui était dit du cadrage à venir, on avait une DSU en augmentation, me semble t-il, de 200 000 € sur la ville. Je pense que si on met cette augmentation DSU en rapport avec le retrait que vous avez évoqué, on fait quand même la part des choses.

Deuxièmement, puisqu'il s'agit de politique éducative, je ne suis pas certain, si jamais il y a une alternance dans les mois à venir, que la ville de Bayonne et les populations en difficulté, les quartiers sensibles y gagneront dans le domaine éducatif. Je veux rappeler quand même ici puisqu'on est dans l'actualité que le Dasen, en accord avec la ville de Bayonne, mais a proposé à la ville qui a accepté l'ouverture d'un nouveau dispositif, toute petite section comme on dit pour les enfants, TPS, qui sera basée à Malégarie, après un premier qui avait été positionné à Brana. Je crois que là on est dans une politique très volontariste initiée par le gouvernement depuis 2012...

M. le Maire : C'est nous qui l'avons proposé ça Monsieur, c'est nous qui l'avons proposé. Oui mais bon peu importe.

M. Etcheto : C'est le Dasen ...

M. le Maire : L'essentiel c'est qu'on le fasse

M. Etcheto : C'est le Dasen qui est venu faire cette proposition sur le quartier, et dans la discussion avec la ville...

M. le Maire : Vous essayez de donner un peu de contenu à la politique qui est assez miséreuse du gouvernement que vous soutenez. Bon.

M. Etcheto : Ce sont vos commentaires et je pense qu'ils sont un petit peu aventureux.

M. le Maire : Il n'y a pas de raison que les choses ne se fassent que d'un côté.

M. Etcheto : Je vais quand même terminer. Si jamais le candidat que vous soutenez avec l'ensemble de ses propositions est par malheur élu au printemps prochain, je pense que vous serez obligé de réviser largement vos jugements notamment en matière de carte scolaire. Les dispositifs maîtres sans classe et compagnie ont permis de donner de l'oxygène. Parce que ça c'est quand même encore une contre-vérité que vous avez donnée...

M. le Maire : On écoute M. Etcheto.

M. Etcheto : C'est monsieur le Dasen, c'est l'Education nationale qui propose des ouvertures de classes dans ce pays. C'est une prérogative nationale. Il est venu vous voir comme il l'avait fait l'an dernier avec cette proposition. Simplement, la discussion qui s'est bien passée, d'ailleurs je crois, avec la ville de Bayonne, portait sur le lieu où on la positionnait à l'intérieur du quartier Politique de la Ville, cette ouverture de TPS. Il a été acté que ce soit à la demande de la Ville plutôt à Malégarie, ce qui est plutôt une bonne chose. C'était pour pouvoir scolariser le plus tôt possible les enfants justement dans des quartiers dits un petit peu sensibles ou fragiles selon la terminologie. Je crois que là on est dans un geste extrêmement volontariste. Alors ce n'était pas du tout le cas avant et je ne suis pas certain que ce soit le cas après si jamais l'alternance se fait.

M. le Maire : Bien, Mme Martin-Dolhagaray va vous répondre. Je vais moi aussi vous quitter, c'est Mme Durruty, première adjointe qui va présider la séance car j'ai une réunion qui est prévue, une conférence à 21h et j'ai à peine le temps d'y arriver. Merci et à bientôt.

Mme Durruty : Christine Martin-Dolhagaray pour une réponse.

Mme Martin-Dolhagaray : Concrètement, en effet, nous avons rencontré M. Barrière il y a 15 jours avec la proposition. Nous étions déjà au courant de ses propositions. Il s'agit d'un poste définitif à Malégarie qui a pour vocation de permettre un accueil augmenté des petits. Il y avait une difficulté à Malégarie, il faut le savoir. Il y avait une menace, une demande qui était faite d'un demi poste pour permettre aux classes, lorsqu'elles étaient en français, de ne pas être trop nombreuses. Or cette demande a été refusée. Donc la situation nous a paru compliquée. Le directeur de Malégarie avec lequel je me suis entretenue très longuement nous a fait part de ces difficultés, et nous a laissé entendre que s'il n'y avait pas quelque chose qui était fait pour son établissement scolaire, il serait dans l'obligation de supprimer cette classe de moins de trois ans, parce qu'elle impacte fortement la moyenne sur les autres classes.

Donc dans ce dispositif qui est quand même pour le moins un peu pervers par moment (on l'a vu avec l'école Brana qui a eu une fermeture à la rentrée scolaire) parce que la comptabilité des tout-petits est rentrée dans la moyenne globale. Donc il y a d'un côté une ouverture pour laquelle on nous dit il y a un moyen dédié avec une classe de moins de 16 élèves et d'un autre côté, les années qui suivent on ne tient plus les mêmes comptabilités et on arrive à des fermetures de classe. Donc c'est quelque chose qui est à observer à la loupe, à ne pas rentrer systématiquement dans des ouvertures de classe de moins de trois ans. C'est très très bien ces systèmes à condition qu'ils soient pérennisés dans les mêmes conditions. Ce qu'il se passe à Malégarie c'est que grâce à cette création de poste, nous aurons toujours une classe de tout-petits dédiée et nous aurons un accueil de tout-petits dans d'autres classes. Nous espérons pouvoir avoir, l'année prochaine, à la rentrée 2018, deux classes de tout-petits qui seront pérennisées. A l'heure actuelle, cette mesure a été prise pour pouvoir conserver cette classe des moins de trois ans sinon elle disparaissait. Les enseignants se retrouvaient avec des moyennes de 28, 29 élèves dans les classes de cycle 3, ce qui est totalement impossible surtout dans cette zone. Donc je comprends ce dont vous parlez, des efforts faits par le Dasen (il y a de grosses discussions à faire avec lui, les choses n'arrivent pas simplement) et ensuite nous sommes tombés d'accord sur ce système, après proposition par le directeur et une longue discussion avec lui. Bien entendu c'est monsieur le Dasen qui a pris la décision finale mais cela après un très grand dialogue avec la mairie de Bayonne.

Mme Durruty : Oui M. Etcheto pour terminer s'il vous plaît sur cette question.

M. Etcheto : Il y a un débat, il faut quand même clarifier les choses. Que ce soit bien clair, pour les TPS, ce sont les moyens spécifiques qui sont attribués alors ne dites pas qu'ils sont pris, qu'on habille Paul pour déshabiller Jacques. Ce n'est pas du tout ça. Ce sont des moyens spécifiques qui sont donnés, conformément à une politique d'État extrêmement volontariste de scolarisation des enfants de 2 ans et pour des raisons de politique pédagogique et en priorité dans les quartiers sensibles. Alors bien entendu qu'il y a eu des discussions, le Dasen n'a jamais refusé une discussion, celui-ci en particulier d'ailleurs, mais comme d'autres en général. Evidemment que ça se fait dans le dialogue. Son idée était de pouvoir faire cette proposition pour une ouverture sur le territoire bayonnais mais sur le territoire de la politique de la ville. Bien entendu que là-dessus il y a eu une discussion avec la ville qui a jugé l'école la plus opportune. Au début ça devait être Cavallès, vous le savez bien, vous n'êtes pas les seuls à rencontrer... c'était l'idée première du Dasen. Au fil des discussions, ça s'est reporté sur Malégarie. Je pense que c'était justifié. Quant aux fermetures ou aux ouvertures de classe, je dirais normales, de droit commun, elles sont ici comme ailleurs exposées au respect des seuils qui ont des critères mais qui ont des critères spécifiques en territoire politique de la ville, et l'État y est attentif. Il n'était pas question de poste menacé sur Malégarie. Je siége au comité départemental de l'Education nationale. Je pose un petit peu ces questions, le poste cette année n'était pas menacé. Quant à Brana, l'affaire que vous évoquez, on est sur une discussion, une appréciation différente de la fréquentation de l'école, on va dire, entre les services du Dasen et la direction de l'école. C'est de toute manière quelque chose de très classique, ça se passe comme ça dans toutes les écoles, du département mais de France et tout ça est discuté ensuite en comité technique, puis en CDEL et arbitré. Très honnêtement le territoire bayonnais, en particulier du point de vue des TPS, a été, je ne dis pas mieux traité qu'il n'aurait dû, il a été bien traité mais du fait de l'application de ces politiques là. Alors ne me dites pas que l'État là-dessus n'a pas mis les moyens qu'il fallait.

Mme Martin-Dolhagaray : C'est important, ce que vous dites M. Etcheto, je n'ai jamais parlé de fermeture à Malégarie. Je disais simplement que le directeur était dans une situation très compliquée par rapport au nombre d'enfants par classe, la moyenne, et donc la seule solution qu'il avait, s'il n'y avait pas une création de poste, c'était de ne plus dédier cette classe de moins de 3 ans. Donc il n'y aurait plus eu de classe avec moins de 16 élèves parce que cela relève aussi d'une organisation pédagogique et d'un bien-être pédagogique. C'est quelque chose qui aurait été effectif. Les tout-petits auraient continué à être accueillis mais plus dans le cadre d'une classe de moins de 3 ans dédiée, c'est-à-dire avec 16 élèves. Et un moyen ATSEM dédié etc...

J'entends tout ce que vous dites mais je pense qu'en matière d'éducation, je connais bien mon sujet aussi. Je côtoie les directeurs au quotidien, on travaille régulièrement ensemble et je vous promets que je fais part des difficultés qu'ils ressentent. Quant à Brana, si on veut revenir mais 30 secondes, car je sais que mes collègues ont envie d'avancer, pour vous donner et vous faire sourire j'espère, la comptabilité des petits a été faite l'après midi. Si on veut être...si si si, là je suis très sûre de ce que je dis, donc si on veut être un tout petit peu, on va dire objectif, il y a deux manières de faire. Apparemment, les listes et les inscriptions ne suffisent pas pour une comptabilité, il faut une présence. Il n'y a pas de problème, il suffit de venir le jour où il y a une épidémie de varicelle et on va avoir un quart des effectifs en moins en maternelle. On sait comment ça fonctionne. Je pense qu'on va pouvoir passer au numéro 20.

M. Etcheto : Je pourrais vous le retrouver et vous donner le jour précis où cela a été compté. Cela a été compté comme ça se fait à chaque fois le matin et l'après midi. Voilà. L'effectif le matin : 85, l'après midi : 73. Bien entendu, les services de l'Education nationale tiennent compte de tout ça. Je veux dire qu'ils n'ignorent pas non plus le fait que les tout-petits, en début d'après midi et souvent tout l'après midi, ne sont plus à l'école. Il y a une appréciation qui est faite de manière contradictoire et ensuite il y a des tours de table. De toute manière, pour en revenir quand même au cœur du problème, c'était une attaque placée là contre la politique du gouvernement en matière de petite enfance et d'éducation. Très honnêtement, je crois que, s'il y a un gouvernement à qui on peut peut-être reprocher par ailleurs pas mal de choses, mais qui en a fait dans le domaine des moyens donnés à l'éducation, je crois que c'est celui-là. Vous feriez mieux de le reconnaître parce que sinon vous risquez de vous exposer à beaucoup de déception dans les années à venir.

Mme Durruty : Un mot M. Bergé parce qu'autrement, vous m'accuserez de ne pas être objective dans mon donner de parole.

M. Bergé : Vous me connaissez, je suis toujours très court moi. Ce que je veux dire par là contrairement à mes collègues d'en face, je me réjouis qu'on ait un débat de fond sur l'éducation en séance du conseil municipal. Depuis le temps que je siège ici, c'est la première fois que j'y assiste et je préfère m'en féliciter. Je regrette que ça puisse ennuyer certains de nos collègues, parce que ce sont des dossiers qui ont longtemps été négligés. Après avoir connu les événements autour de la Citadelle, je préfère qu'on ait des débats sur des virgules à l'heure actuelle pour pouvoir travailler à l'amélioration de l'accueil de nos enfants que de se retrouver dans des situations que nous n'avions pas prévues. Donc je me félicite de la qualité du débat aujourd'hui là-dessus.

Ensuite, mes chers collègues, parce que je partage l'analyse de mon collègue Henri Etcheto, autant j'ai eu du mal moi aussi à assumer toutes les décisions qui ont été prises par ce gouvernement, autant en terme d'éducation je vous invite à comparer ce qui s'est fait lors du mandat présidentiel précédent et ce qu'il s'est fait lors de ce mandat. Et vous, et je vous pose la question à vous M. Arcouet, par exemple, savez-vous combien de postes sont créés cette année au niveau de l'ancienne académie de Bordeaux dans le premier degré ?

M. Arcouet : L'académie du chocolat ?

M. Bergé : Non non non, on parle d'éducation M. Arcouet. Cela ne vous intéresse pas l'éducation ? Combien de postes sont créés dans le premier degré, cette rentrée scolaire ? Mais combien ? Donc il y a 200 postes, 200 postes qui sont créés cette année sur le périmètre de l'académie de Bordeaux. La réalité est là et les chiffres parlent de la réalité d'une politique proactive. Qu'on ne puisse pas être parfait dans tous les domaines et qu'on doive arbitrer (et c'est le rôle du Dasen), on est d'autres également à discuter avec lui sur d'autres problématiques. Moi aussi je suis confronté à de très longs débats avec le Dasen sur ce qui est la politique linguistique, mais il y a quand même une réalité des chiffres. La réalité des chiffres, c'est qu'il y a des postes d'enseignants qui ont été créés et qu'il y a eu une politique pro-active et ce qui permet aujourd'hui d'avoir des débats sur les virgules et je m'en réjouis.

Mme Durruty : Alors, quoi qu'il en soit, pour clôturer ces débats qui ont été soulevés concernant les Bayonnaises et les Bayonnais, des familles de Bayonnaises et de Bayonnais, je crois que l'essentiel est que nous puissions apporter les réponses qu'ils attendent. Je remercie Christine Martin-Dolhagaray pour avoir porté ce débat parmi nous ce soir et puis avoir donné les éléments qui sont les éléments de son quotidien, de ce qu'elle vit dans ses fonctions d'adjoint. Pour la voir au quotidien, c'est vrai qu'on ne peut pas l'accuser de ne pas consacrer énormément de temps à ces dossiers. Je pense que le fait de remettre en question ce qu'elle pourrait donner comme information me semble peut-être un peu délicat. En tout cas ce sont des sujets que nous suivrons Mme Martin-Dolhagaray et sur lesquels nous souhaitons que des solutions soient apportées.

Alors je vous propose de revenir à ce rapport 19 et donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

20. Conventions avec la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) et le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) pour l'accompagnement de la MVC du Polo Beyris et de la MVC Bayonne Centre-ville.

Mme Martin-Dolhagaray : Depuis de nombreuses années, la Ville de Bayonne assure le financement des postes de directeurs de la Maison de la vie citoyenne Bayonne centre-ville et de celle du Polo Beyris, sous la forme d'une participation versée au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP), d'une part, et à la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC), d'autre part. Les directeurs sont en effet, dans les deux cas, des salariés de la FFMJC mis à disposition des deux associations bayonnaises concernées.

La Ville de Bayonne a décidé de renouveler ses engagements pris auprès de la FFMJC et ainsi poursuivre l'accompagnement des MVC dont les objectifs répondent aux attentes de la collectivité. Outre le renouvellement de la mise à disposition de salariés, il est apparu souhaitable que les deux MVC puissent bénéficier de prestations de conseil et d'assistance de la FFMJC, notamment en matière juridique, de formation professionnelle, d'environnement institutionnel des associations. Ce partenariat se traduira par un versement annuel de 10 000 € à la FFMJC au titre de la prestation d'accompagnement et par un versement au FONJEP pour le financement des postes de directeurs, estimé à 106 094 € pour l'année 2017.

Mme Durruty : Je vous remercie. M. Etcheto ?

M. Etcheto : Juste une question. Le rapport m'avait un petit peu échappé. Je le reconnais, j'en ai pris connaissance il y a très peu de temps. Il s'agit en fait de la reconduite du dispositif. Je pense que Christian Millet-Barbé doit bien connaître ça.

M. Millet-Barbé : Je connais bien mais je ne m'en occupe plus. Il y a plein de choses dont je ne m'occupe plus.

M. Etcheto : Je ne sais pas comment interpréter ça.... C'est le dispositif qui existait jusque là dans lequel on avait conventionné (ce sont des vieilles conventions) avec la fédération et qui étaient en stand by depuis deux ans et donc qu'on a décidé de reconduire finalement ?

Mme Durruty : M. Boutonnet va nous donner les éléments de réponse.

M. Bourtonnet : La question c'est : est-ce que ce sont les mêmes qu'avant en fait ? Est-ce que ce sont les mêmes conventions ?

M. Etcheto : Pas à la virgule près mais est-ce que c'est le même principe ? Quels montants ?

M. Boutonnet : Ils ont été revalorisés parce que les salaires des directeurs augmentent. Donc, pour qu'ils soient dans leur frais, pour que la fédération et le FONJEP soient dans leur frais, les montants ont été revalorisés mais sinon on est sur le même schéma de fonctionnement que jusqu'à présent. C'est-à-dire qu'on a un directeur salarié de la fédération qui est mis à disposition pour diriger les structures, enfin un directeur par structure, il y a l'expertise et la formation qui est délivrée par ces organismes auprès de ces directeurs, et aussi en cas de soucis comme on en a eu récemment, ce sont les organismes qui peuvent intervenir avec un regard extérieur pour nous aider à résoudre des problèmes. Voilà.

M. Etcheto : Les deux directeurs restent salariés de la fédération ?

M. Boutonnet : De la fédération.

M. Etcheto : Merci.

Mme Durruty : Je vous remercie pour ces précisions. Je vous propose de passer au vote de ce rapport n° 20. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas de contre.

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

21. Muséum d'histoire naturelle – Convention de dépôt d'un fossile au profit de la Réserve géologique de Saucats-La-Brède

Mme Destin : La coquille fossilisée de mollusque gastéropode *Campanile giganteum*, propriété du Muséum d'histoire naturelle, a été présentée à la Réserve naturelle géologique de Saucats-La Brède dans le cadre d'un prêt concédé par la Ville de Bayonne en 2010, pour une durée d'un an. Aujourd'hui, la Réserve souhaite proposer au public tout au long de l'année, une série de fossiles sous vitrine illustrant les strates géologiques observées sur le site. C'est donc dans ce cadre qu'elle a sollicité le prêt de ce coquillage précité pour une durée de cinq ans.

Le Muséum n'ayant pas de projet d'exposition concernant ce type d'objet dans un futur proche, le dépôt du fossile n'aura aucune incidence sur son fonctionnement. Bien au contraire, cela permettra de présenter un spécimen de sa collection au public dans un espace dédié à la paléontologie.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt de ce fossile de *Campanile giganteum* au profit de la Réserve géologique de Saucats-La-Brède.

Mme Durruty : Je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

22. Muséum d'histoire naturelle – Prêt de l'exposition « Les animaux dans la nuit » à la Maison de la nature du vieux canal d'Hirtzfelden.

Mme Destin : Le Muséum a été sollicité par la Maison de la nature du vieux canal d'Hirtzfelden afin d'emprunter l'exposition "*Les animaux dans la nuit*", pour une présentation du 3 mars au 26 avril 2017 dans ses locaux. Située à Hirtzfelden, en Alsace, cette structure est similaire à la Maison des barthes à la plaine d'Ansot ; elle a pour objectif l'éducation à l'environnement et la préservation du patrimoine naturel. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt correspondante.

Mme Durruty : Je vous propose de passer au vote de ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

23. Marché de fourniture et maintenance de mobilier urbain - Maintien du service d'entretien des sanitaires automatiques - Protocole d'accord avec la société JC Decaux France.

M. Esmieu : La ville de Bayonne a conclu avec la société JC Decaux France un nouveau marché de prestations de service pour la fourniture et l'entretien de mobiliers urbains comprenant les sanitaires automatiques. Ce marché a été notifié le 16 décembre 2016. Le marché précédent arrivant à échéance le 25 septembre 2016, afin de maintenir le service aux administrés, il a été

demandé à la société JC Decaux France, titulaire de l'ancien marché, de maintenir en place les mobiliers existants jusqu'à la prise d'effet du nouveau marché.

A cet effet, un protocole d'accord est établi avec cette société pour le maintien des mobiliers en place et leur entretien, protocole s'établissant au règlement d'une somme par la Ville de 41 351 € HT.

Mme Durruty : Je vous remercie. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

FETES TRADITIONNELLES

24. Corso 2017 - Conventions de mise à disposition d'un local au profit des associations participantes et versement d'acomptes.

M. Ugalde : Qui sont comme vous pouvez l'imaginer très attendus.

Pour l'édition 2017 des Fêtes de Bayonne, qui se dérouleront du 26 au 30 juillet, le corso se composera de 9 chars (liste proposée dans la note explicative de synthèse). Le thème retenu s'intitule « *les événements festifs mondiaux* ».

Afin que les réalisateurs puissent confectionner les chars, la Ville de Bayonne mettra à leur disposition un local, situé dans une partie d'un immeuble situé avenue de la division Leclerc. A cet effet, il convient d'établir une convention de mise à disposition, du 1^{er} mars au 31 août 2017.

Par ailleurs, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement, à chacun des neuf réalisateurs, d'un acompte dont le montant est fixé, pour 2017, à 2 000€ pour la confection des chars. Le prix total versé à chaque association se monte à 3 300 € auquel se rajoutent les sommes de 800€ pour le premier du classement, 500€ pour le second et 200€ pour le troisième.

Mme Durruty : Il y a-t-il des questions sur ce rapport ? Nous passons donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

25. Arènes - Mise à disposition des arènes pour les concerts de l'été 2017.

M. Ugalde : Puisqu'on parle de manifestations publiques et de concerts, je vous tiens au courant simplement de ce qui se passe en ce moment à Lauga pour l'ouverture du Carnaval avec une première, cela n'a jamais été fait, trois créations de danse basque, sur le plateau de Lauga et plus de 1 000 personnes dans les gradins pour ce soir, jeudi soir, dans le cadre du carnaval de Bayonne. C'était à signaler.

Les arènes donc : les organisateurs de spectacles ont proposé à la Ville de présenter des concerts aux arènes durant l'été 2017 (5 concerts entre le 20 et le 27 juillet). Cette programmation resserrée permet d'obtenir une configuration technique des arènes quasiment identique pour l'ensemble des concerts, venant optimiser les coûts engagés par la ville pour la mise à disposition des lieux. Il est proposé d'appliquer un tarif s'élevant à 12 000 € HT par concert.

Mme Durruty : Merci. Y a-t-il des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

26.Acquisition au Département des Pyrénées-Atlantiques d'une parcelle sise à l'angle de l'avenue Vital Biraben et de la rue des Montagnards.

M. Escapil-Inchauspé : Le Département des Pyrénées-Atlantiques a réalisé des travaux consistant en la mise en place de clôtures autour de l'enceinte du Collège Marracq. A l'occasion de ces travaux, il est apparu que les limites du collège Marracq situées à l'angle de l'avenue Vital Biraben et de la rue des Montagnards ne correspondaient pas aux emprises foncières effectives sur site, et qu'une infime partie empiétait sur une propriété de la ville de Bayonne.

En vue de rectifier cette situation, il s'avère nécessaire que le Département des Pyrénées-Atlantiques procède à une rétrocession au profit de la commune de Bayonne portant sur la partie de la parcelle concernée (pour une superficie de 252 m²). Cette rétrocession se fera à titre gratuit, les frais inhérents étant seuls à la charge de l'acquéreur.

Mme Durruty : Merci. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

27.Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine

M. Lacassagne : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU, PIG « habitat indigne et précarité énergétique » et du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 79 670 € et 41 847,17 €, étant précisé que le montant total des travaux induits s'élève à 4 158 308,13 €, ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

Mme Durruty : je vous remercie. Pour ce rapport y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

28.PNRQAD – Ilot 12 – Acquisition de lots de copropriété sis 24 rue Victor-Hugo – Avenant n° 2 à la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque.

M. Lacassagne : Afin de poursuivre la requalification urbaine du centre ancien de Bayonne, la convention PNRQAD 2011-2018 prévoit une intervention publique forte et volontariste sur six îlots dégradés du secteur sauvegardé.

Pour permettre la mise en œuvre de la requalification de l'îlot 12 (périmètre des rues Victor Hugo, Lormand, Orbe et de la ruelle Gardin), l'EPFL Pays Basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition des lots n°20, 22, 30 et 33 de copropriété de l'immeuble n°24 rue Victor Hugo. Conformément à la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2014, une convention de portage entre la Ville et l'EPFL Pays Basque a été signée le 26 décembre 2014. Suite à la délibération du 28 mai 2015, la convention a fait l'objet d'un premier avenant pour l'acquisition du lot n°27.

Depuis, l'EPFL Pays Basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition des lots n° 19, 28 et 29, dans les conditions indiquées dans la note de synthèse. Il convient donc de signer un avenant n°2 pour acter de ce fait.

Mme Durruty : Merci. Pas de questions ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

29.PNRQAD – Ilot 45 - Acquisition de lots de copropriété sis 12 quai Chaho – Avenant n° 1 à la convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque.

M. Lacassagne : Afin de poursuivre la requalification urbaine du centre ancien de Bayonne, la convention PNRQAD 2011-2018 prévoit une intervention publique forte et volontariste sur six îlots dégradés du secteur sauvegardé.

Pour permettre la mise en œuvre de la requalification de l'îlot 45 (périmètre du quai Chaho et des rues Pannecau, Cordeliers et Charcutière), l'EPFL Pays Basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition des lots n°6 et 7 de copropriété de l'immeuble n°12 quai Chaho. Conformément à la délibération du Conseil municipal du 21 juillet 2016, une convention de portage entre la Ville et l'EPFL Pays Basque a été signée le 1^{er} août 2016.

Depuis, l'EPFL Pays Basque a procédé par voie de négociation amiable à l'acquisition des lots n° 1, 8 et 9, dans les conditions indiquées dans la note de synthèse. Il convient donc de signer un avenant n°1 pour acter de ce fait.

Mme Durruty : Je vous remercie. Pour ce rapport pas de questions j'imagine ? Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE IMMOBILIER

30.Extension et rénovation du musée Bonnat-Helleu – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Protocole d'accord avec les membres du groupement Seban/Dangles/ECRH/BEFL.

M. Esmieu : La ville de Bayonne a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'extension et la restructuration du musée Bonnat-Helleu au groupement conjoint constitué par MIKAEL SEBAN ARCHITECTE (mandataire), PHILIPPE DANGLES ARCHITECTE, ECRH économiste de la construction et BEFL bureau d'études techniques. Le montant total initial du marché s'élevait au prix global et forfaitaire de 72 200,00 € HT.

Mais en cours d'exécution de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 2, et pour la bonne exécution du contrat, le groupement d'AMO a exécuté des prestations supplémentaires non prévues dans son offre technique telles que la participation à un comité de pilotage pour l'approbation des programmes détaillés (programmes technique et architectural et programme muséographique), la participation à la phase "candidatures" du concours, la seconde séance "visite du site et réponses aux questions", l'analyse de cinq projets au lieu de trois et enfin la négociation avec les candidats.

Suite à ce constat de la réalisation de prestations supplémentaires, les parties se sont rapprochées pour trouver une position commune acceptable. Ainsi sur une demande initiale globale de 26 000 €, le maître d'ouvrage accepte de régler la somme de 18 082 € et les titulaires des marchés acceptent en conséquence, de renoncer à leurs prétentions supplémentaires (soit la somme de 7 918 €). En contrepartie, et conformément aux articles 2044 et suivants du Code Civil, les parties renoncent à tout recours dirigé contre l'autre partie et relatif aux conditions d'exécution du marché concerné. Il a donc lieu d'approuver ce projet de protocole d'accord et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Mme Durruty : Très bien. Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? M. Etcheto ?

M. Etcheto : Très vite, je vous rassure. On a compris qu'on n'aurait pas le plan de financement du Musée, donc ce n'est pas ça. On a compris ce qu'était cette AMO sur la partie programmation. J'en profite juste pour poser au nom du groupe une autre question : est-ce qu'à ce jour il est envisagé de recourir à une AMO cette fois ci sur la conduite du projet, sur la conduite des travaux ? Est-ce que c'est envisagé à ce jour ?

Mme Durruty : On va demander à Marc Wittenberg de nous donner la réponse.

M. Wittenberg : Pour la conduite des travaux, puisque c'est votre question, elle est assurée par le maître d'œuvre qui a été justement désigné par la procédure de concours qui a été menée antérieurement.

M. Etcheto : Pour la maîtrise d'œuvre. Pour la maîtrise d'ouvrage vous envisagez de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage ?

M. Wittenberg : Pour la phase travaux ? Absolument pas. C'est le maître d'œuvre qui a cette fonction.

M. Etcheto : Il peut y avoir aussi assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ville, pour le maître d'ouvrage.

M. Wittenberg : On parle l'AMO, mais en fait ceux de qui on parle ici étaient des programmistes, nous avons passé... ou je n'ai pas compris votre question alors ?

M. Etcheto : J'avais bien compris que c'était à l'occasion de cette délibération. On a bien compris que ça, c'était la phase programme, ça n'avait rien à voir. C'est à l'occasion de cette délibération que je vous pose la question : est-ce qu'il était envisagé de prendre à ce jour une AMO, une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la conduite des travaux ?

Mme Durruty : La réponse est non. Je vous propose de passer au vote de ce rapport 30. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

31. Nettoyage des locaux municipaux années 2015 à 2018 – Lot n° 3 : bâtiments rive droite – Avenant n° 1 au marché.

M. Esmieu : En mars 2015, la Ville de Bayonne a conclu un marché sur appel d'offres ouvert, réparti en six lots, relatif au nettoyage de certains bâtiments lui appartenant. Le lot n° 3 - bâtiments rive droite - n° 15016, a été attribué à la société Wonder Cleaner.

Pour la Maison de la ville, il a été décidé d'augmenter la fréquence d'entretien prévue initialement. La fréquence de nettoyage passera de ce fait d'une occupation renforcée des locaux (formation, association...) d'une fois par semaine, pour un montant annuel de 884 € HT, à trois fois par semaine, pour un montant annuel de 2 652 € HT, le montant total annuel de l'avenant en plus-value s'élevant ainsi à 1 768 € HT. Il y a lieu de convenir de ces éléments par un avenant.

Mme Durruty : Un rapport qui je l'imagine ne pose pas problème. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Iriart : Abstention pour nous. Explication de vote, on s'était abstenus au moment du vote pour ce marché car c'est une externalisation de ce type de prestations. Donc, par cohérence, on s'abstiendra aussi sur l'avenant.

Mme Durruty : Merci pour votre cohérence.

Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés, M. Iriart et Mme Wagner ne prenant pas part au vote.

REGIE DES EAUX

32. Redevance d'assainissement collectif – Avenant n° 1 à la convention de prestation de facturation avec la Communauté d'Agglomération.

M. Arcouet : L'Agglomération Côte Basque Adour qui assurait la compétence d'assainissement collectif a sollicité la Régie des Eaux de Bayonne, au cours de l'année 2016, afin de pouvoir collecter des données d'exploitation lui permettant d'assurer de façon plus efficace la facturation de la participation pour financement de l'assainissement collectif. Les conditions techniques et financières de l'échange de données sont approuvées par le biais de l'avenant à conclure.

Mme Durruty : Sur ce rapport pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

33.Modification du tableau des effectifs.

Mme Durruty : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans la note explicative de synthèse que nous avons détaillée en commission préparatoire pour ceux qui étaient présents.

Y a-t-il d'autres questions ? je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prenant pas part au vote et M. Iriart et Mme Wagner s'abstenant.

34.Logements de fonction - Liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction.

Mme Durruty : Par délibération du 10 juin 1955, le conseil municipal a approuvé la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service. Il a également fixé, par délibération du 13 octobre 1967, le montant initial des compensations accordées en matière énergétique aux agents occupant un logement de fonction.

Toutefois, le décret 2012-752 a réformé le régime des concessions de logement et notamment modifié l'article R.2124-71 du code général de la propriété des personnes publiques, mettant un terme à la possibilité d'accorder la gratuité des fluides aux bénéficiaires d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou à ceux bénéficiaires d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

Le conseil municipal doit fixer la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service (cf. liste indiquée dans la note explicative de synthèse) et ceux pouvant bénéficier d'une concession pour occupation précaire avec astreinte (aucun).

Mme Durruty : Y a-t-il des questions ? Je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

SPORTS

35.Piscine Lauga - Extension et restructuration du bâtiment - Demandes d'autorisations d'urbanisme.

Mme Duhart : Cette délibération concerne l'extension et la restructuration de ce bâtiment en vue d'améliorer respectivement les conditions de travail du personnel et l'accueil des nageurs. Ces travaux réalisés donc en 2017 nécessitent l'obtention de plusieurs autorisations d'urbanisme, objet de cette délibération.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au nom de la Ville, toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme règlementaires nécessaires.

Mme Durruty : Merci. Donc nous avons effectivement développé ce rapport en commission préparatoire aussi. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

Nous arrivons au terme de ce conseil municipal, je vous remercie tous de votre participation active et constructive. Je vous informe du calendrier du prochain conseil qui sera consacré en particulier bien-sûr à l'examen du BP 2017 avec une séance publique qui est fixée au jeudi 06 avril à 17h30 et une commission générale qui, elle, se tiendra le 28 mars 2017 à 18h00.

Je vous remercie toutes et tous et je vous souhaite une excellente soirée.

-oOo-oOo-oOo-oOo-

La séance est levée à 21h30.

-oOo-oOo-oOo-oOo-